

**Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Avenant 2 - Isère, Porte des Alpes****Axe - 1 - Au coeur des enjeux du Nord-Isère**

1 390 189€ de subvention régionale, soit 16% de l'enveloppe affectée

*Objectif - 01**Affirmer la vocation des différents espaces*

518 014€ de subvention régionale, soit 6% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D0111 - Accompagner la mise en oeuvre du SCOT Nord-Isère**Contexte**

Le territoire du Nord de l'Isère, en dehors l'axe Lyon-Chambéry, s'est organisé autour de ses nombreux villages et hameaux dont la structure urbaine résulte à la fois de la géographie, de l'agriculture et d'une longue histoire mêlant développement résidentiel et industriel. Plusieurs types de villages peuvent être identifiés allant du plus compact au plus dispersé. L'urbanisation des 15 dernières années portée par l'accession à la propriété de maisons individuelles s'est traduite par deux formes urbaines dominantes, le lotissement et l'opération individuelle le long des voiries ou autour des hameaux. L'attrait des campagnes s'est traduit par une forte croissance démographique des communes rurales mais a eu deux effets sur l'évolution des communes : dispersion des urbanisations le long des voiries (habitat et activités), difficulté de se doter et de conforter un centre et, de fait, d'y maintenir ou développer des services du quotidien, banalisation des paysages ruraux et des espaces à l'approche des centres. Les effets de cette urbanisation par "à coups" pèsent sur l'environnement humain et naturel : consommation excessive d'espace, difficulté d'intégration des populations nouvelles, absence de diversité dans l'offre de logements, et dans les fonctions communales, fragmentation des espaces agricoles, accroissement des déplacements... D'autre part, les territoires du Nord de l'Isère présentent la particularité de comporter de nombreux villages dont la structure urbaine est héritée des 19e et 20e siècles industriels. Les formes urbaines, initialement floues, ont rapidement évolué depuis deux décennies. La forte croissance démographique des communes rurales de ces dernières années a eu deux effets sur l'évolution du parc de logements :- La construction individuelle s'est développée, selon les modèles architecturaux dominants proposés par les constructeurs ;- La réhabilitation-rénovation des bâtiments anciens dénote souvent la difficulté des propriétaires à comprendre et adopter le vocabulaire architectural local. Ses effets se font aujourd'hui également sentir sur l'environnement : consommation excessive d'espace, déplacements, implantations inadaptées, baisse de l'attractivité, pénalisation du développement touristique... Même si la croissance démographique des décennies à venir devrait être réorientée vers les communes plus urbaines et les villes (orientation du SCOT), les communes rurales continueront d'accueillir de nouvelles populations.

Description du contenu opérationnel

Le SCoT propose que chaque collectivité locale définisse clairement l'enveloppe de son urbanisation à long terme et utilise les espaces urbanisables de manière plus économe et plus rationnelle. Cette orientation suppose de rechercher les outils les plus adaptés à chaque situation et de s'appuyer d'avantage sur des opérations d'ensemble pour une meilleure insertion urbaine et environnementale. Elle suppose aussi de faire partager ces ambitions qualitatives aux porteurs de projet. Les objectifs retenus sont de :- Valoriser les villes et villages (centres ou entrées),- Améliorer la qualité des espaces bâtis (toutes fonctions) produits par leur insertion dans l'environnement bâti et naturel, et par leur capacité à développer la vie locale,- Valoriser les bourgs par la qualité d'opérations contemporaines en phase avec la morphologie locale,- Faire partager ces ambitions qualitatives aux acteurs du développement local. Le CDDRA pourrait aider à informer et appuyer les collectivités locales dans la conduite de projets d'ensemble de qualité (qualité fonctionnelle, environnementale, sociale) dans le cas de renouvellement urbain et/ou d'extension urbaine (habitat / activité) par : - L'élaboration à destination des élus

locaux de fiches pratiques illustrées sur les outils et leur mise en oeuvre : intérêt, méthode et exemples locaux ou voisins,- La réalisation, à titre expérimental, de 10 études pré-opérationnelles de zones à urbaniser (6 pour Isère Porte des Alpes et 4 pour les Vals du Dauphiné) favorisant des approches d'ensemble de qualité. Ces expériences innovante dans leur montage, leur finalité ou leur qualité environnementale participeront à la sensibilisation des élus et à la diffusion de méthodologies pour l'action.

Modifications introduites au titre de l'avenant

1) Inciter à la réalisation d'ensembles de qualité2) Encourager un urbanisme de qualitéL'action portera sur l'incitation à la réalisation d'études pré-opérationnelles sur des projets d'habitat. Il s'agira d'accompagner des projets atypiques intégrant de nouvelles formes d'habitat plus dense, plus qualitatives. L'accompagnement pourra intervenir en amont du projet jusque dans sa conduite..Le nombre de projets accompagnés pourrait être de 6 soutenus de la manière suivante :40% de subvention sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 €, soient, pour 6 études, 60 000 € de subventions.3) Accompagner le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelleIl s'agira d'inciter les communes à réaliser des études pré-opérationnelles portant sur les quartiers gare et visant à favoriser la proximité de l'habitat, la facilité d'accès à la gare tous modes, la fluidité du fonctionnement urbain autour de chaque gare.Le nombre de projets accompagnés pourrait être de 3, soutenus de la manière suivante :40% de subvention sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 €, soient pour 3 études, 30 000 € de subventions.4) Favoriser le partage d'expérience et la formation sur le développement urbain Formations/actionsOrganisation de formation des élus en priorité et formations plus techniques destinées aux agents des collectivités sur la thématique habitat/urbanisme.Productions de fiches pédagogiques Certains élus et techniciens des collectivités impliqués et volontaristes dans la mise en oeuvre des orientations du SCoT, notamment sur des sujets plus difficiles à faire passer (densité urbaine, limitation de la consommation d'espace, protection et valorisation de la biodiversité, gouvernance partagée...) souhaitent disposer d'outils pédagogiques permettant une vulgarisation des orientations urbaines à travers une explication simple, imagée, illustrée d'exemple. Ces outils prendront la forme de fiche thématique, guide sur les outils du PLU, plaquettes de présentation...Création d'un centre de ressources, observatoire Une plateforme numérique à l'échelle du territoire du SCoT Nord Isère pourrait être mise en place. Elle permettrait de déposer des documents, des supports de formation, des ouvrages, pour constituer une base de données de ressources accessible à tous, mais également de communiquer entre différents services de collectivités ou partenaires en postant des données plus facilement via un accès réservé. Le coût estimé pour les 2 CDDRA d'IPA et des VDD est de 60 000 € pour les actions de formation, les fiches pédagogiques, les intervenants extérieurs et les visites sur site, soient 15 000 € de subvention pour le CDDRA d'IPA, et de 90 000 € pour la création d'un ETP (pour mémoire car non aidé dans le cadre du CDDRA).5) Encourager et qualifier les implantations commerciales et économiques- Elaboration d'une stratégie partagée avec les intercommunalités et acteurs économiques du territoire permettant d'encadrer les implantations commerciales incitant au respect des critères du développement durable en application de la Charte InterSCoT pour un urbanisme commercial de qualité..- Réalisation d'études de marché sur les besoins en locaux d'activité économique ou de diagnostics sur l'état de l'appareil commercial réalisés de façon complémentaire à une stratégie plus large d'aménagement,- Elaboration d'une charte sur la qualité des aménagements commerciaux et zones activités qui développerait une boîte à outils pour maîtriser la qualité environnementale et urbaine des opérations notamment sur les aménagements paysagers- Appui à la réalisation de schéma d'accueil des entreprises à l'échelle intercommunale.Nota : Naturellement cette action de peut se faire sans une étroite relation avec les services de la CAPI sur le territoire d'IPA.

Bénéficiaire : SCOT Nord-Isère, EPCI, Communes

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	565 000 €
Subvention région :	237 500 €
Taux moyen :	42 %

Action - DV8D0113 - Accompagner les porteurs de projets agricoles et la transmission

Contexte

Les cédants potentiels sont demandeurs d'information sur la cessation Les d'activité, tant au point de vue réglementaire qu'au point de vue des différentes démarches à réaliser.

Il existe une demande forte de foncier localement, souvent pour la confortation de jeunes installés récemment. Ainsi, il est nécessaire de mettre en cohérence ces demandes, qui peuvent se concrétiser sous une forme cartographique.

Consolider un réseau local avec une participation plus active de personnes ressources réparties sur les 3 collectivités locales.

Mise en œuvre d'un réseau de parrainage.

Identification des jeunes installés sans les aides : vérifier ceux qui font face à des difficultés particulières et les mettre en lien avec le réseau.

Description du contenu opérationnel

Cette action permet de :

- Connaître les projets d'installation localement (avec ou sans les aides) afin d'orienter le foncier libérable au mieux ; ceci implique d'avoir un réseau local actif.
- Proposer aux communes de mieux connaître l'impact des cessations d'activité agricole sans renouvellement, en proposant une cartographie du foncier concerné.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant propose d'augmenter l'enveloppe pour l'animation locale du CLI d'Isère Porte des Alpes, pour le repérage des cédants et l'accompagnement des porteurs de projets jusqu'à la fin de l'année 2016.

Une génération d'agriculteurs du territoire (représentant près de 20% des exploitants agricoles) part en retraite, cela nécessitera du temps d'animation.

Bénéficiaire : CA 38, SAFER, GIP IPA, PATURIN, EPCI, Communes

Variation de la subvention régionale :	9 000 €
Dépense subventionnable :	140 952 €
Subvention région :	56 381 €
Taux moyen :	40 %

Action - DV8D0121 - Développer les outils nécessaires à l'accompagnement des acteurs sur le thème du foncier

Contexte

Les Vals du Dauphiné et Isère Porte des Alpes vivent sous l'influence des agglomérations de Lyon Grenoble et Chambéry. Ils participent avec Isère Portes des Alpes et Boucle du Rhône à la dynamique économique et à la forte croissance démographique du Nord Isère. En conséquence on assiste à un phénomène de périurbanisation surtout autour des axes autoroutiers et des trois principales villes (La Tour du Pin, Les Abrets et Pont de Beauvoisin) avec un étalement urbain et un mitage très important. La consommation des espaces agricoles et ruraux se fait au profit de l'urbanisation (habitat, activités économiques et infrastructures).

L'attractivité des prix par rapport aux territoires voisins, la bonne desserte du territoire, ainsi que la qualité des paysages encouragent une très forte augmentation du marché résidentiel, de loisirs et du marché de l'artificialisation. Une gestion concertée du territoire et la maîtrise du foncier est nécessaire pour garder les atouts ruraux agricoles paysagers et les ressources naturelles des Vals du Dauphiné.

OBJECTIFS

Gérer le foncier de manière économe (urbanisation zones d'activités, etc...) :

- organiser et animer des sessions d'information autour des outils de gestion du foncier (PLU, SCOT, ...) afin que les agriculteurs et autres utilisateurs de l'espace aient connaissance des diverses réglementations.
- Mettre à disposition des agriculteurs (ou des élus) l'information nécessaire à la maîtrise d'outils fonciers (outils de gestion, réorganisation foncière, échanges, portage foncier, Zone Agricole Protégée, etc...), sous la forme de fiches techniques par exemple.

Limiter et gérer le mitage,

Protéger et sécuriser le foncier agricole et stratégique (sièges, bâtiments, parcelles) et lutter contre sa précarité pour maintenir l'activité agricole,

Impliquer les collectivités dans le marché foncier,

Réguler le foncier à la location,

Maintenir foncier pour le cadre de vie et les paysages des deux territoires

Description du contenu opérationnel

1 : Sensibilisation et informations juridiques, réglementaires et techniques auprès des élus , agriculteurs et propriétaires. (en partenariat avec l'ADASEA et la SAFER)

2 : Analyse du contexte foncier agricole et outils d'aide à décision des élus (aide à la réalisation de diagnostics agricoles avant PLU ou autres documents d'urbanisation, ou projets de zones d'activités, d'urbanisation, ou autres grands travaux ou projets)

3 : Créations de supports de communication sur le foncier agricole

4 : Aides financières pour faciliter les aménagements fonciers (remise en état, aménagements spécifiques....)

5 : Aide et accompagnements pour la mise en oeuvre d'outils fonciers (ZAP, associations foncières, GFA,)

6 : Approche d' une réflexion sur la médiation foncière et constitution de groupe locaux en liaison avec un accompagnement du groupe « Préservation du foncier » du Comité de Territoire Agricole des Vals du Dauphiné avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Modifications introduites au titre de l'avenant

A l'heure actuelle, les projets des collectivités sont en suspend, notamment du fait de la réforme des collectivités (fusion/absorption intercommunalités). Les communes s'engagent moins dans des opérations de diagnostics agricoles dans les PLU par exemple. Cela explique la légère diminution de l'enveloppe de cette action.

Il n'en reste pas moins que les agriculteurs ont quant à eux des projets et qu'il faut donc maintenir une enveloppe moyenne via cet avenant.

Bénéficiaire : EPCI, Communes, CA38, GIP-AT IPA, PATURIN, EPA, Agriculteurs, Associations,...

Variation de la subvention régionale : - 15 000 €

Dépense subventionnable : 340 235 €

Subvention région : 119 083 €

Taux moyen : 35 %

Action - DV8D0122 - Protéger le foncier agricole stratégique (Soldé)

Contexte

La diminution du nombre d'exploitations a pour incidence une augmentation de la surface agricole moyenne. Cependant les installations de jeunes agriculteurs (entre autre avec les aides) perdurent, mais avec un parcellaire morcelé. Face à une urbanisation en évolution constante, il est impératif de maintenir des zones agricoles durables, tout en améliorant leur structure parcellaire, ce qui ne peut se faire qu'en concertation avec

tous les partenaires, décideurs et utilisateurs de cet espace. En effet, les projets d'installation sont en concurrence directe avec les besoins de confortation et les projets d'agrandissement des exploitants du territoire. Le morcellement du parcellaire des exploitations pénalise l'activité agricole en imposant une charge de travail plus importante (déplacements, etc.). Par ailleurs, la précarité du foncier agricole est un frein majeur à l'installation: la concurrence pour l'utilisation des sols entre l'agriculture, l'urbanisme et les autres utilisateurs de l'espace crée une pression foncière importante sur le territoire. Face à ces pressions, les propriétaires sont réticents à signer des baux. Or, les agriculteurs et plus particulièrement les jeunes installés, ont besoin de garanties quant à la location des terrains, gage de pérennité de leur structure ; ces contrats sont également nécessaires pour pouvoir bénéficier d'aides financières (DJA, PHAE,...). Enfin, certains terrains sont stratégiques pour le bon fonctionnement de certains types d'exploitations tels que l'élevage laitier: pâtures à proximité des bâtiments d'élevage, parcelles facilitant le déplacement des troupeaux ou leur abreuvement, parcelle portant ou devant porter un bâtiment. Pour ces raisons, une gestion concertée du territoire et une maîtrise sur le foncier est obligatoire pour garder les atouts ruraux, agricoles, paysagers et les ressources naturelles d'Isère Porte des Alpes et de Vals du Dauphiné.

Description du contenu opérationnel

D'un point de vue pratique, il s'agira de : - Identifier les périmètres sensibles à l'urbanisation et stratégiques à maintenir en zones agricoles, - Animer des groupes locaux en tant que « forces de proposition », - Elaborer un cahier des charges pour les secteurs dont la préservation est prioritaire, - Anticiper les départs d'agriculteurs et donc la libération du foncier afin de conserver la vocation agricole de celui-ci, - Mettre en place une concertation locale lors du transfert d'une exploitation pour optimiser les îlots des exploitants en place tout en permettant une installation économiquement viable, - Sensibiliser les propriétaires fonciers à la contractualisation de baux ruraux à travers une communication ciblée.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée et renumérotée

Bénéficiaire : ADASEA, CA38

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	27 850 €
Subvention région :	8 635 €
Taux moyen :	31 %

Action - DV8D0123 - Mettre en place des projets locaux de gestion concertés de l'espace (Soldé)

Contexte

Comme l'ont clairement montré les diagnostics PSADER d'Isère Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné) ainsi que le PLGE transitoire menée sur Isère, Porte des Alpes, la concurrence pour l'occupation de l'espace est de plus en plus forte entre les différentes activités du territoire. La pression démographique engendre une urbanisation forte en vallée et les entreprises s'installent sur les ZAC créées à leur attention, permettant ainsi le développement économique local. Inévitablement, ces emprises réduisent les surfaces exploitées par l'agriculture et peuvent menacer les espaces naturels. En parallèle, les contraintes économiques des agriculteurs ou les dynamiques périurbaines limitent l'entretien de l'espace (développement de la friche, suppression d'éléments paysagers, etc.). Ainsi, le risque est de voir l'équilibre du territoire remis en question dans les années à venir avec toutes les conséquences négatives sur le plan du paysage, du cadre de vie, des risques d'incendies, d'inondation, etc... Enfin, autre impact de cette évolution, la biodiversité diminue sur certains secteurs où ces déséquilibres tendent à apparaître. Dans ce contexte, la majorité des acteurs du territoire (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations environnementales, collectivités,...) reconnaissent qu'une gestion concertée des ressources et des espaces est aujourd'hui obligatoire. Cette dernière passe

nécessairement par une bonne connaissance du territoire (acteurs, enjeux), qui permette de faire des choix raisonnés et d'étudier l'impact des actions engagées sur les différents espaces mais aussi par une anticipation et une approche concertée et transversale de tous les projets de développement et d'aménagement.

Description du contenu opérationnel

Ainsi, sur le territoire d'Isère Porte des Alpes et Vals du Dauphiné, certains espaces ont des caractéristiques environnementales, paysagères et patrimoniales remarquables. L'élaboration de plan de gestion concertée a plusieurs objectifs : - Dans un premier temps, ces plans permettront de décortiquer et préciser les intérêts et modes de gestion adaptés pour ces espaces, identifiés comme à enjeux sur le territoire et à plus long terme, ces plans contribueront à la conservation et à la restauration de la mosaïque d'habitats, facteur de richesse faunistique et floristique du territoire, - Autre aspect, cette concertation permettrait de connaître et faire connaître aux acteurs locaux, y compris à la profession agricole, les évolutions des pratiques et de leurs impacts sur le milieu, ainsi que celles de la durabilité des systèmes d'exploitation. (Particularité de la Vallée de la vieille Bourbre/Catelan sur Isère, Porte des Alpes ou de la Vallée de l'Hien sur Vals du Dauphiné).

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée et renumérotée

Bénéficiaire : Collectivités territoriales, Associations concernées, CA38, CRPF

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	40 260 €
Subvention région :	14 241 €
Taux moyen :	35 %

Action - DV8D0124 - Valoriser les espaces forestiers

Contexte

Sur le plan forestier, et en référence au diagnostic forêt du PSADER d'Isère Porte des Alpes, le territoire est caractérisé par:

- Un espace peu boisé (10 195 ha) composé de boqueteaux, bois et forêts, à 90% privé, très morcelé, essentiellement composé de feuillus (94%), conduit principalement en taillis (53%) et taillis sous futaie (40%), avec une présence notable de fûtée sur les îlots forestiers de la Plaine du Bas Dauphiné.
- La forêt publique (930 ha) est localisée à près de 68 % sur la Plaine du Bas Dauphiné (les 2/3 des communes d'IPA), 21 % sur les Bonnevaux et 11 % sur l'Isle Crémieu.
- C'est un espace forestier sous dominante agraire, influencé par un couloir péri-urbain est/ouest et une urbanisation diffuse vers le nord, avec une valeur paysagère « rural patrimonial » au nord et de biodiversité (Isle Crémieu) et au sud (massif des Bonnevaux).
- Certains sols sont favorables aux feuillus précieux (merisier, frêne, alisiers, noyers, châtaignier), à la populiculture (tranchage, déroulage) et à la production de biomasse (Taillis à Courte Rotation). Avec un réseau important de zones humides, les forêts exercent des fonctions de protection et de régulation des eaux.

La propriété foncière est principalement privée, à plus de 90 % et très morcellée, la surface moyenne étant proche de 1 ha. Ce morcellement et la grande variété des types de peuplement et des filières bois liées nécessitent de fédérer tous les acteurs et parties prenantes à l'échelle des communes pour faciliter un développement local de la ressource et de la main d'œuvre.

Il s'agit aussi d'assurer l'équipement et l'entretien des massifs forestiers, l'amélioration des peuplements et la mobilisation des bois, très fortement pénalisés par le morcellement de la propriété privée, pour répondre aux attentes et besoins de la filière forêt-bois locale (grumes, bois énergie, etc.) et envisager son développement.

Description du contenu opérationnel

- Cibler les chantiers prioritaires (investissements, communication, etc.?) avec les acteurs de la forêt locaux : VALFOR et acteurs des Bonnevaux.

- Assurer un financement potentiel aux porteurs de projets engagés dans des démarches collectives : CFT Bas-Dauphiné-Bonnevaux ou autre sur le territoire d'Isère Porte des Alpes.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Le volet forestier du PSADER d'IPA monte en puissance du fait de la signature de la CFT Bonnevaux-Bas Dauphiné.

Il s'agit pour le territoire de répondre aux enjeux de celle-ci pour l'année 2015 et 2016 (PAT, appui à l'animation de la CFT, etc). Les territoires voisins prendront ensuite le relais (Bièvre-Valloire et Rhône Pluriel) à partir de 2016.

La ligne est abondée afin d'assurer le financement des derniers dossiers finalisés (Copil de juin 2015) mais aussi pour se laisser la possibilité de financer un second projet d'investissement en cours de montage sur cette thématique.

Bénéficiaire : CRPF, en partenariat avec les Structures de la propriété forestière en Rhône-Alp

Variation de la subvention régionale :	22 000 €
Dépense subventionnable :	205 435 €
Subvention région :	82 174 €
Taux moyen :	40 %

Objectif - 02

Faire évoluer les pratiques en matière de mobilité et de communication

870 000€ de subvention régionale, soit 10% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D0211 - Améliorer l'accessibilité et l'utilisation des transports en commun et alternatifs

Contexte

L'augmentation actuelle et à venir de la population active, liée à l'attractivité résidentielle du territoire, génère un risque réel de voir apparaître sur le Nord Isère des zones dortoirs avec, en conséquence directe, un accroissement des déplacements quotidiens internes et externes. Or, la part des transports en commun dans l'ensemble des déplacements effectués sur le Nord-isère reste encore faible même si la création récente de la CAPI en tant qu'Autorité Organisatrice de Transports Unifié (AOTU) est en train d'initier une certaine dynamique sur le territoire. Cette tendance doit être confortée afin d'offrir une réelle alternative, à court et moyen terme, à la voiture individuelle. Ainsi les modes de déplacement doux, les opérations de co-voiturage doivent être soutenus en parallèle au développement de l'offre TER tant en terme de liaisons que de maîtrise de l'urbanisation et d'améliorations des dessertes des principales gares du Nord Isère. Le Nord-Isère a pu définir quatre priorités qui devraient conduire l'action des collectivités. Il s'agit : - de développer des opérations d'accompagnement du projet REAL avec la mise en place de dispositifs de rabattement sur les principales gares du territoire, tout en

adaptant les services aux besoins des populations actives en passant d'une logique de liaison horaire à une logique de cadencement,- d'entamer une démarche de positionnement et de dimensionnement des parcs de stationnement dans l'optique de proposer des modes de transports alternatifs comme la marche à pied, le vélo mais également le covoiturage avec la réalisation de parkings-relais hors agglomération associé naturellement à la mise en place d'une structure d'offre en co-voiturage,- de promouvoir la mise en place de relais d'information sur l'ensemble du territoire permettant de communiquer sur les transports en commun et la multi-modalité, d'informer sur les horaires, les tarifs, etc... mais également de développer une billettique et des réseaux de réservation communs. Les outils permettant de répondre à ces enjeux sont bien entendu les politiques territoriales proposées par la Région comme les CDDRA. En effet, ces contrats peuvent impulser des opérations pilotes dans bien des domaines : réalisation d'études en matière de déplacement, expérimentation de modes de déplacements collectifs, réalisation et re-dimensionnement de parkings-relais, mise en place de structure de covoiturage, réflexion sur un plan local de gestion de l'espace pour le monde agricole, etc... De même, certains dispositifs classiques émanant de la Région sont mobilisés et des actions sont menées hors CDDRA avec l'aide de la Région dans le cadre du Comité de Ligne pour le cadencement et sur la ligne de droit commun « contrat d'accessibilité des gares » pour la partie aménagement et rabattement. Enfin, la partie « offre de services » est examinée à l'échelle de nos deux territoires dans le cadre du dispositif « terres à Clic 2 », cette thématique étant l'un des services retenus.

Description du contenu opérationnel

Le solde de cette action sera utilisée pour développer l'application @vélo menée par Isère, Porte des Alpes à destination des usagers « déplacements doux » de l'agglomération.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Sans changement, action soldée

Bénéficiaire : GIP-AT IPA, Agence de Mobilité Nord-Isère

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	80 000 €
Subvention région :	40 000 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0212 - Favoriser les transports à la demande (Action supprimée)

Contexte

L'augmentation actuelle et à venir de la population active, liée à l'attractivité résidentielle du territoire, génère un risque réel de voir apparaître sur le Nord Isère des zones dortoirs avec, en conséquence directe, un accroissement des déplacements quotidiens internes et externes. Or, la part des transports en commun dans l'ensemble des déplacements effectués sur le Nord-isère reste encore faible même si la création récente de la CAPI en tant qu'Autorité Organisatrice de Transports Unifié (AOTU) est en train d'initier une certaine dynamique sur le territoire. Cette tendance doit être confortée afin d'offrir une réelle alternative, à court et moyen terme, à la voiture individuelle. Ainsi les modes de déplacement doux, les opérations de co-voiturage doivent être soutenus en parallèle au développement de l'offre TER tant en terme de liaisons que de maîtrise de l'urbanisation et d'améliorations des dessertes des principales gares du Nord Isère. Le Nord-Isère a pu définir quatre priorités qui devraient conduire l'action des collectivités. Il s'agit : - de développer des opérations d'accompagnement du projet REAL avec la mise en place de dispositifs de rabattement sur les principales gares du territoire, tout en adaptant les services aux besoins des populations actives en passant d'une logique de liaison horaire à une logique de cadencement,- d'entamer une démarche de positionnement et de dimensionnement des parcs de stationnement dans l'optique de proposer des modes de transports alternatifs comme la marche à pied, le vélo mais également le covoiturage avec la réalisation de parkings-relais hors agglomération associé naturellement à

la mise en place d'une structure d'offre en co-voiturage, - de promouvoir la mise en place de relais d'information sur l'ensemble du territoire permettant de communiquer sur les transports en commun et la multi-modalité, d'informer sur les horaires, les tarifs, etc... mais également de développer une billettique et des réseaux de réservation communs. Les outils permettant de répondre à ces enjeux sont bien entendu les politiques territoriales proposées par la Région comme les CDDRA. En effet, ces contrats peuvent impulser des opérations pilotes dans bien des domaines : réalisation d'études en matière de déplacement, expérimentation de modes de déplacements collectifs, réalisation et re-dimensionnement de parkings-relais, mise en place de structure de covoiturage, réflexion sur un plan local de gestion de l'espace pour le monde agricole, etc... De même, certains dispositifs classiques émanant de la Région sont mobilisés et des actions sont menées hors CDDRA avec l'aide de la Région dans le cadre du Comité de Ligne pour le cadencement et sur la ligne de droit commun « contrat d'accessibilité des gares » pour la partie aménagement et rabattement. Enfin, la partie « offre de services » est examinée à l'échelle de nos deux territoires dans le cadre du dispositif « terres à Clic 2 », cette thématique étant l'un des services retenus.

Description du contenu opérationnel

Un certain nombre de demandes en faveur de TAD a été recensé sur nos territoires. D'ors et déjà certaines réponses ont été apportées, notamment sur l'agglomération (opérations menées sur la Verpillière et Bourgoin-Jallieu). Il serait opportun de voir si ces opérations ne pourraient pas s'élargir au reste de notre territoire. Pour ce faire, le CDDRA pourrait aider à la réalisation d'une étude en direction des TAD. Cette dernière s'appuierait sur les TAD de la CAPI ainsi que ceux mis en place par le Département de l'Isère. Cette étude pourrait aussi être complétée par une aide apportée à l'expérimentation de ces services sur une période de deux années. Dans la logique souhaitée par la Région Rhône-Alpes, priorité serait donnée aux opérations de TAD mises en place pour favoriser le rabattement sur les gares du territoire. D'autre part, le travail mené localement a prouvé l'utilité de mettre en place des services de transport pour les personnes les plus fragilisées est essentielle sur notre secteur où la structuration urbaine oblige à une forte mobilité entre zone résidentielle, zone de travail et zone de loisirs. Pour les personnes en insertion, isolées, rmistes, l'absence de moyen de locomotion est un frein supplémentaire pour une réintégration sociale et professionnelle. Une pré-étude a été menée sur le secteur d'Isère, Porte des Alpes en vue de répondre de façon rapide et concrète aux besoins exprimés par ces populations. Cette étude a été réalisée en liaison avec le Conseil Général, coordonnateur naturel et privilégié de par la qualité et la proximité de ses services sociaux. Les premiers résultats ont permis de cerner des possibilités d'actions immédiates sur Isère, Porte des Alpes. Naturellement, il ne s'agit que d'opérations menées à titre d'expérimentation. Dans le cas de résultats concluants à l'issue du CDDRA, il s'agira de pérenniser ces moyens d'actions tant en termes de moyens qu'en termes financiers. Le CDDRA interviendra sur une étude préalable à la mise en place d'un service de transport à la demande entre le secteur rural de St Jean de Bournay et l'agglomération viennoise d'une part et la CAPI d'autre part. 125 000 €, inscrits en part restant à affecter pourront être utilisés dans un deuxième temps pour l'aide à la mise en place du service.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Les opérations initialement repérées avaient pour maîtrise d'ouvrage le Conseil Général de l'Isère. Il faut se souvenir que, lors de la phase de préparation du CDDRA, le CG38 était partie prenante d'actions et participait au financement des CDRA. Après la signature du CDDRA avec la Région, le CG38 a modifié sa politique d'aménagement et a décidé de ne pas s'investir dans le cadre de la nouvelle génération de contrats dits « CDDRA ». De fait, l'ensemble des opérations expérimentales de transport à la demande qui avaient été fléchées et inscrites au contrat, (avec un co-financement Région) n'ont pas été conduites et ne le seront donc pas sur cette fin de contrat. Nous procédons à l'annulation de cette action et de cette ligne financière.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, CG38

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0221 - Favoriser de manière commune la création de parkings de rabattement vers les gares (Action supprimée)

Contexte

L'augmentation actuelle et à venir de la population active, liée à l'attractivité résidentielle du territoire, génère un

risque réel de voir apparaître sur le Nord Isère des zones dortoirs avec, en conséquence directe, un accroissement des déplacements quotidiens internes et externes. Or, la part des transports en commun dans l'ensemble des déplacements effectués sur le Nord-isère reste encore faible même si la création récente de la CAPI en tant qu'Autorité Organisatrice de Transports Unifié (AOTU) est en train d'initier une certaine dynamique sur le territoire. Cette tendance doit être confortée afin d'offrir une réelle alternative, à court et moyen terme, à la voiture individuelle. Ainsi les modes de déplacement doux, les opérations de co-voiturage doivent être soutenus en parallèle au développement de l'offre TER tant en terme de liaisons que de maîtrise de l'urbanisation et d'améliorations des dessertes des principales gares du Nord Isère. Le Nord-Isère a pu définir quatre priorités qui devraient conduire l'action des collectivités. Il s'agit : - de développer des opérations d'accompagnement du projet REAL avec la mise en place de dispositifs de rabattement sur les principales gares du territoire, tout en adaptant les services aux besoins des populations actives en passant d'une logique de liaison horaire à une logique de cadencement, - d'entamer une démarche de positionnement et de dimensionnement des parcs de stationnement dans l'optique de proposer des modes de transports alternatifs comme la marche à pied, le vélo mais également le covoiturage avec la réalisation de parkings-relais hors agglomération associé naturellement à la mise en place d'une structure d'offre en co-voiturage, - de promouvoir la mise en place de relais d'information sur l'ensemble du territoire permettant de communiquer sur les transports en commun et la multi-modalité, d'informer sur les horaires, les tarifs, etc... mais également de développer une billettique et des réseaux de réservation communs. Les outils permettant de répondre à ces enjeux sont bien entendu les politiques territoriales proposées par la Région comme les CDDRA. En effet, ces contrats peuvent impulser des opérations pilotes dans bien des domaines : réalisation d'études en matière de déplacement, expérimentation de modes de déplacements collectifs, réalisation et re-dimensionnement de parkings-relais, mise en place de structure de covoiturage, réflexion sur un plan local de gestion de l'espace pour le monde agricole, etc. De même, certains dispositifs classiques émanant de la Région sont mobilisés et des actions sont menées hors CDDRA avec l'aide de la Région dans le cadre du Comité de Ligne pour le cadencement et sur la ligne de droit commun « contrat d'accessibilité des gares » pour la partie aménagement et rabattement. Enfin, la partie « offre de services » est examinée à l'échelle de nos deux territoires dans le cadre du dispositif « terres à Clic 2 », cette thématique étant l'un des services retenus.

Description du contenu opérationnel

Le nombre de déplacements pendulaires entre notre territoire et l'agglomération lyonnaise ou grenobloise est en croissance continue. D'ores et déjà, les parkings situés à proximité des principales entrées d'autoroutes sont totalement saturés. Cette saturation atteint même les parkings intra urbains des communes jouxtant les entrées d'autoroute ou possédant une gare bien desservie. L'augmentation « naturelle » prévisionnelle de ces déplacements, associée à la volonté d'encourager d'une part les opérations de covoiturage et d'autre part l'utilisation du transport ferré, oblige les collectivités locales à répondre et à se positionner par rapport à cette problématique. L'une des réponses apportées pourrait être la création de parkings de rabattement à proximité des gares les mieux desservies de notre territoire. Le coût du foncier et sa faible disponibilité sont des freins à cette opération pourtant nécessaire lorsqu'il s'agit de privilégier l'option ferrée. Le CDDRA pourrait aider à l'acquisition du foncier autour des 7 gares des territoires d'Isère, Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné pour permettre la réalisation de parkings de rabattement.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Cette action était ouverte lors du contrat initial. Aujourd'hui, le positionnement de la Région a changé et, du fait de la couverture du territoire par EPORA, cette ligne ne peut plus être mobilisée. Par ailleurs, le même positionnement a été pris sur le CDDRA de VDD. Nous procédons à l'annulation de cette action et de cette ligne financière.

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0222 - Favoriser le co-voiturage à l'échelle du Nord-Isère (Soldée)

Contexte

Concernant le réseau routier et comme nous l'avons souligné à de multiples reprises, le Nord-Isère est dans une situation critique. Si le réseau Est/Ouest est bien structuré avec de bonnes liaisons avec les agglomérations environnantes et une desserte autoroutière homogène, plusieurs handicaps subsistent. Ainsi, le tronçon de l'A43 qui traverse Isère, Porte des Alpes est payant et peu de résidents l'utilisent comme une « desserte interne », de fait, le flux de véhicules se reporte sur les axes secondaires qui se retrouvent rapidement saturés aux heures de pointe. D'autre part, les principaux noeuds routiers entre les axes Nord/Sud et Est/Ouest sont totalement engorgés et les villes et villages de ces zones sont fortement perturbés par le trafic qui se dirige vers les axes principaux. Il convient donc de répondre à ces difficultés avec l'objectif de limiter les déplacements automobiles sur et hors de notre territoire. La recherche d'alternative à « la voiture en solo » pour accéder aux gares, aux centres villes ou aux agglomérations voisines a conduit également à la piste du covoiturage. Le nombre de déplacements pendulaires entre notre territoire et l'agglomération lyonnaise est en croissance continue. D'ores et déjà, les parkings situés à proximité des principales entrées d'autoroutes sont aujourd'hui totalement saturés. Cette saturation atteint même les parkings intra urbains des communes jouxtant ces mêmes entrées d'autoroutes (Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin). L'augmentation « naturelle » prévisionnelle de ces déplacements, associée à la volonté d'encourager les opérations de covoitages, oblige les collectivités locales à répondre et à se positionner par rapport à cette problématique. L'une des réponses apportées est l'aménagement de parkings relais auprès des échangeurs autoroutiers.

Description du contenu opérationnel

Concernant le réseau routier et comme nous l'avons souligné à de multiples reprises, le Nord-Isère est dans une situation critique. Si le réseau Est/Ouest est bien structuré avec de bonnes liaisons avec les agglomérations environnantes et une desserte autoroutière homogène, plusieurs handicaps subsistent. Ainsi, le tronçon de l'A43 qui traverse Isère, Porte des Alpes est payant et peu de résidents l'utilisent comme une « desserte interne », de fait, le flux de véhicules se reporte sur les axes secondaires qui se retrouvent rapidement saturés aux heures de pointe. D'autre part, les principaux noeuds routiers entre les axes Nord/Sud et Est/Ouest sont totalement engorgés et les villes et villages de ces zones sont fortement perturbés par le trafic qui se dirige vers les axes principaux. Il convient donc de répondre à ces difficultés avec l'objectif de limiter les déplacements automobiles sur et hors de notre territoire. La recherche d'alternative à « la voiture en solo » pour accéder aux gares, aux centres villes ou aux agglomérations voisines a conduit également à la piste du covoiturage. Le nombre de déplacements pendulaires entre notre territoire et l'agglomération lyonnaise est en croissance continue. D'ores et déjà, les parkings situés à proximité des principales entrées d'autoroutes sont aujourd'hui totalement saturés. Cette saturation atteint même les parkings intra urbains des communes jouxtant ces mêmes entrées d'autoroutes (Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin). L'augmentation « naturelle » prévisionnelle de ces déplacements, associée à la volonté d'encourager les opérations de covoitages, oblige les collectivités locales à répondre et à se positionner par rapport à cette problématique. L'une des réponses apportées est l'aménagement de parkings relais auprès des échangeurs autoroutiers. Le développement du covoiturage suppose que soit réuni plusieurs conditions sur les deux CDDRA :- la mise en relation des particuliers par la création d'un site internet (offre de services Terre à clic),- une information large et régulière des populations par la mise en place d'une stratégie de communication adaptée. Sur ces deux actions et à la demande de la Région, il est proposé d'étendre la plateforme de co-voiturage de la CAPI à l'ensemble des deux territoires. Cet élargissement peut se financer par le biais des lignes de droit commun « politique modes doux de la Région » tant sur la partie investissement que sur la partie liée au fonctionnement. Toutefois, il reste d'autres possibilités d'action en matière :- d'aménagement de trois parkings-relais auprès des échangeurs autoroutiers de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau et Villefontaine,- d'une offre de parking de rendez-vous ou de parcs relais pour éviter le stationnement sauvage. Pour cette dernière action, il s'agira au préalable de repérer les lieux prioritaires et « clés », d'identifier et sécuriser ces sites et enfin de mettre en place une signalétique permettant le repérage de ces parkings de rendez-vous. NB : Pour ces deux dernières actions, à la demande de la Région, seuls les frais de signalétique des parkings sont retenus.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales

Variation de la subvention régionale :

0 €

Dépense subventionnable :	106 652 €
Subvention région :	53 326 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0231 - Encourager les aménagements en faveur des déplacements doux et alternatifs**Contexte**

L'augmentation actuelle et à venir de la population active, liée à l'attractivité résidentielle du territoire, génère un risque réel de voir apparaître sur le Nord Isère des zones dortoirs avec, en conséquence directe, un accroissement des déplacements quotidiens internes et externes. Or, la part des transports en commun dans l'ensemble des déplacements effectués sur le Nord-Isère reste encore faible même si la création récente de la CAPI en tant qu'Autorité Organisatrice de Transports Unifié (AOTU) est en train d'initier une certaine dynamique sur le territoire. Cette tendance doit être confortée afin d'offrir une réelle alternative, à court et moyen terme, à la voiture individuelle. Ainsi les modes de déplacement doux, les opérations de co-voiturage doivent être soutenus en parallèle au développement de l'offre TER tant en terme de liaisons que de maîtrise de l'urbanisation et d'améliorations des dessertes des principales gares du Nord Isère. Le Nord-Isère a pu définir quatre priorités qui devraient conduire l'action des collectivités. Il s'agit : - de développer des opérations d'accompagnement du projet REAL avec la mise en place de dispositifs de rabattement sur les principales gares du territoire, tout en adaptant les services aux besoins des populations actives en passant d'une logique de liaison horaire à une logique de cadencement, - d'entamer une démarche de positionnement et de dimensionnement des parcs de stationnement dans l'optique de proposer des modes de transports alternatifs comme la marche à pied, le vélo mais également le covoiturage avec la réalisation de parkings-relais hors agglomération associé naturellement à la mise en place d'une structure d'offre en co-voiturage, - de promouvoir la mise en place de relais d'information sur l'ensemble du territoire permettant de communiquer sur les transports en commun et la multi-modalité, d'informer sur les horaires, les tarifs, etc... mais également de développer une billettique et des réseaux de réservation communs. Les outils permettant de répondre à ces enjeux sont bien entendu les politiques territoriales proposées par la Région comme les CDDRA. En effet, ces contrats peuvent impulser des opérations pilotes dans bien des domaines : réalisation d'études en matière de déplacement, expérimentation de modes de déplacements collectifs, réalisation et re-dimensionnement de parkings-relais, mise en place de structure de covoiturage, réflexion sur un plan local de gestion de l'espace pour le monde agricole, etc... De même, certains dispositifs classiques émanant de la Région sont mobilisés et des actions sont menées hors CDDRA avec l'aide de la Région dans le cadre du Comité de Ligne pour le cadencement et sur la ligne de droit commun « contrat d'accessibilité des gares » pour la partie aménagement et rabattement. Enfin, la partie « offre de services » est examinée à l'échelle de nos deux territoires dans le cadre du dispositif « terres à Clic 2 », cette thématique étant l'un des services retenus.

Description du contenu opérationnel

Le nombre de déplacements pendulaires entre notre territoire et l'agglomération lyonnaise ou grenobloise est en croissance continue. D'ores et déjà, les parkings situés à proximité des principales entrées d'autoroutes sont totalement saturés. Cette saturation atteint même les parkings intra urbains des communes jouxtant les entrées d'autoroutes ou possédant une gare bien desservie. Concernant le réseau routier et comme nous l'avons souligné à de multiples reprises, le Nord-Isère est dans une situation critique. Si le réseau Est/Ouest est bien structuré avec de bonnes liaisons avec les agglomérations environnantes et une desserte autoroutière homogène, plusieurs handicaps subsistent. La recherche d'alternative à « la voiture en solo » pour accéder aux gares, aux centres villes ou aux agglomérations voisines a conduit également à la piste du covoiturage. C'est aujourd'hui le rôle de l'Agence de Mobilité mise en place sur le territoire. Suite aux études « déplacements » engagées sur le territoire du Nord-Isère, il conviendra de mettre en œuvre certaines préconisations retenues et commencer ainsi la réalisation des premiers aménagements en faveur de ces modes de déplacements. Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un schéma de préconisations sur les réalisations possibles en modes de déplacements doux. Cette étude viendra en complément du diagnostic PDU menée sur le seul territoire CAPI. Sur les territoires « hors CAPI », elle aura aussi pour objectif de préciser certaines actions et d'émettre des préconisations. Dans un second temps, au regard des résultats de l'étude, des aménagements interviendront en complément de ceux préconisés dans le cadre du PDU et, naturellement, en dehors des actions pouvant être financées dans le cadre des lignes de droit commun de la Région. D'autre part, sur les territoires « hors PDU »,

le CDDRA pourraient accompagner certains investissements conformes au diagnostic réalisé.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Deux actions sont repérées:1) Favoriser le covoiturage à l'échelle du Nord-Isère C'est aujourd'hui le rôle de l'Agence de Mobilité Nord-Isère, créée à la suite de l'étude « mobilité » menée sur l'ensemble du territoire. Financée par les 3 territoires des Boucles du Rhône, Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes, cette agence s'est donnée 3 années pour obtenir des résultats et modifier le comportement en matière de mobilité. Dans le détail, cette action ne subira pas de modification financière, il s'agissait plutôt de préciser la nature des opérations qui ont déjà menées dans ce cadre. En l'occurrence, cette ligne permettra de soutenir pour une année de fonctionnement (en l'occurrence 2014 pour IPA) les postes de Directrice de l'Agence de Mobilité et de l'animatrice « co-voiturage » de cette même Agence (financement tournant sur les 3 CDDRA). Il s'agit aussi de laisser une enveloppe pour d'éventuelles actions expérimentales en matière de co-voiturage et déplacements doux sur notre territoire qui pourraient être développées par l'Agence de Mobilité ou le GIP-AT avant la fin du CDDRA. 2) Favoriser les aménagements en faveur des déplacements doux Suite à des études « schéma directeur des déplacements doux » engagées sur le territoire du Nord-Isère, il s'agira de mettre en œuvre certaines préconisations retenues et commencer ainsi la réalisation des premiers aménagements en faveur de ces modes de déplacements. L'avenant recentre cette action Il est proposé de soutenir quatre types d'opérations :- La première consisterait, comme nos voisins des Vals du Dauphiné de réaliser un schéma de déplacements « mode doux » pour les Communautés de Communes des Balmes Dauphinoises et de la Région St-Jeannaise, ceci en complément du diagnostic PDU menée sur le seul territoire de la CAPI.-

La seconde permettra de soutenir les projets d'investissements en matière de pistes cyclables en site propre sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur la CAPI où l'action peut être engagée rapidement.

EN l'occurrence, nous nous appuyerons sur les préconisations développées par le schéma mode doux de la CAPI afin d'aider les projets en cours de programmation qui s'y raccrochent : voie cyclable traversant l'ensemble du territoire CAPI (30 kms) ainsi que les liaisons de rabattement entre cette dorsale et les gares du territoire (hors financement par les lignes classiques RRA). De la même manière des investissements similaires pourront être aidés sur le reste du territoire IPA au vu des préconisations du schéma mode doux « hors CAPI ». Financièrement, il est proposé de s'aligner sur les préconisations régionales et de plafonner la dépense subventionnable à 80 000 € TTC du km pour un taux d'intervention de 35 %. (Pour mémoire, les bandes cyclables ne sont pas éligibles, ainsi que les travaux de sécurisation de voirie ou l'ensemble des travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage CG38).- La troisième pourrait permettre d'assurer le financement de la seule signalétique des divers parkings de co-voiturage, comme prévu dans le contrat initial,- Enfin, cette action pourrait favoriser la mise en œuvre de projets visant à limiter les déplacements en automobile, favoriser l'utilisation des transports alternatifs en offrant confort et sécurité aux usagers, enclencher une dynamique de masse en faveur de ces modes de déplacements et aménager des zones dédiées aux déplacements doux dans les nouveaux projets d'urbanisme. Priorité sera donnée aux projets menés ou recommandés par les EPCI dans l'esprit d'une cohérence d'ensemble mais sans toutefois écarter les projets communaux spécifiques répondant à une problématique locale forte. Financièrement, il est proposé que ces projets pourront bénéficier d'un taux de financement de 35 % pour les seules dépenses liées aux déplacements doux (hors VRD).

Bénéficiaire : GIP-AT IPA, Agence de Mobilité Nord-Isère, EPCI, Communes

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	2 228 348 €
Subvention région :	776 674 €
Taux moyen :	35 %

Objectif - 03

Définir une politique d'urbanisation et établir une offre de logement diversifié

2 175€ de subvention régionale, soit 0% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D0311 - Mise en place d'une ingénierie en faveur de l'habitat (Action supprimée)**Contexte**

Depuis les années 1970, la population du Nord-Isère a cru de 84% et le territoire actuel accueille aujourd'hui plus de 170 000 habitants. Les divers documents de planification prévoient un maintien de cette croissance démographique à un rythme soutenu de 44% d'ici 2030. Cette perspective démographique portera ainsi la nouvelle agglomération Nord-Iséroise à une taille critique lui permettant d'assurer pleinement son rôle de 3ème pôle métropolitain. Cette croissance démographique a touché l'ensemble des communes du Nord-Isère, en remontant progressivement le long de la vallée urbaine en direction de Chambéry. Les effets en ont été, pour partie, bénéfiques avec un rajeunissement de secteurs ruraux vieillissants et un renouvellement de l'habitat mais ont aussi provoqué des conséquences plus négatives sur ce volet. En effet, en l'absence d'un outil de planification en dehors du SDAU de l'Isle d'Abeau et surtout en l'absence d'une vision d'ensemble sur le développement de ce secteur, cette croissance a abouti à une forte dispersion des urbanisations et à de réels déséquilibres sociaux et démographiques largement induits par les politiques de l'habitat. Face à la dispersion de l'habitat et l'attrait confirmé de la campagne, nos territoires sont confrontés à un double phénomène d'étalement et d'éparpillement urbain engendrant des coûts considérables directs et indirects : coûts des réseaux, des infrastructures et des équipements et services à la population, impacts sur les paysages et l'agriculture. Malgré le rythme de construction de ces dernières années, le choix du logement en Nord Isère est très restreint et la demande en logements n'a pas diminué ; les besoins devant même augmenter de 25% d'ici 2020. Peu à peu, pour les ménages, le parcours résidentiel se bloque et le territoire se trouve confronté à une crise du logement puisque avec l'augmentation du coût du foncier et la non-couverture par des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou de politique du logement au niveau des bassins de vie aggrave les difficultés. La question du logement repose directement sur les communes qui se retrouvent confrontées à des difficultés similaires : besoins des nouvelles populations, manque de logement locatif, renchérissement des constructions neuves, insuffisances des équipements et des services aux populations, etc... Déséquilibres sociaux enfin car cette absence de politique de logement à l'échelle du territoire entraîne des formes de « ségrégation ». On constate ainsi une opposition croissante entre les pôles urbains offrant une assez large diversité de logements (notamment en logements locatifs, sociaux et aidés) et les communes rurales dont l'offre est plus tournée sur l'accession à la propriété. Développer l'offre en logements de façon cohérente est donc l'un des points importants de nos CDDRA et cet objectif a été ciblé sur 5 opérations :- mettre en place une ingénierie en faveur des EPCI et communes sur ce volet habitat,- accompagner l'émergence d'une politique de l'habitat à l'échelle des deux territoires,- soutenir la production de logements locatifs sociaux,- inciter à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,- et, plus spécifiquement pour les Vals du Dauphiné : aider à la reconversion ou au renouvellement des friches urbaines.

Description du contenu opérationnel

Les collectivités du Nord-Isère sont toutes confrontées à une forte croissance démographique et, de fait, à un fort niveau de construction de logements. Les perspectives futures en terme de démographie ne sont pas, loin de là, rassurantes. L'explosion des prix du foncier et de l'immobilier au cours des dernières années ont fait émerger une crise potentielle du logement pour les ménages qui ne peuvent accéder à la propriété. Les élus locaux ont pris conscience de l'ampleur des besoins insatisfaits et de la nécessité de se doter d'une politique cohérente à l'échelle du Nord-Isère. Sur Isère, Porte des Alpes, la CAPI et la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises sont en phase de signature de leur PLH (2010), sur les Vals du Dauphiné, la Communauté de Communes des Vallons de La Tour s'est déjà dotée de cet outil, les Communautés de Communes des Vallons du Guiers et de la Chaîne des Tisserands ont un CLH, la Vallée de l'Hien pourrait envisager aussi un PLH. Le SCOT Nord-Isère élabore ses orientations en matière d'habitat pour l'ensemble du SCOT et à l'échelle des bassins d'habitat. La cohérence d'une politique de l'habitat suppose le développement d'un travail en commun et de coordination. Aucune des communautés de communes ne peut, seule, assurer l'ingénierie de ce projet. Il s'agira donc de :- mettre en place une politique de l'habitat cohérente à l'échelle du territoire et prenant en compte les avancées locales,- améliorer la connaissance du marché de l'habitat et de ses évolutions,- mettre en oeuvre le volet « habitat » du CDDRA,- accompagner les EPCI et communes dans la mise en oeuvre de cette politique conformément aux orientations du SCOT. Le CDDRA pourrait financer :- l'animation de la démarche habitat à l'échelle d'Isère, Porte des Alpes conformément aux orientations du SCOT : définition des priorités et des pistes de travail à l'horizon 2010, notamment en matière de renouvellement urbain, d'amélioration et de diversification de l'habitat, de qualité environnementale du logement, d'assister techniquement les maîtres d'ouvrages pour la mise en place d'actions approuvées dans le cadre de leur PLH telles que négociation avec les aménageurs et lotisseurs pour déqaer des espaces voués au logement social.

d'aider à la constitution d'un fonds d'intervention foncière, de repérer les opportunités foncières sur le territoire, d'assister aux opérations de consultation pour le choix d'une ingénierie pour les plans d'actions foncières, etc...- le développement d'outils pour des démarches de qualité que ce soit dans l'accession ou dans la location, - la mise en place d'outils de suivi de cette politique.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Cette action ne s'est pas engagée pour plusieurs raisons. Pour mémoire, il s'agissait d'un ETP sur le GIP-AT IPA pour la mise en œuvre du volet « logement et habitat ». En effet, le CDDRA comprenait, à l'initial, un volet « logement » distinct et financé par la Région. Ce poste permettait ainsi la mise en œuvre de ce volet sur le territoire. Or, après le lancement du CDDRA, la Région a supprimé ce volet « habitat logement » spécifique rendant ainsi le poste inutile. D'autre part, la plupart des EPCI d'IPA sont épaulés dans le cadre de leur PLH ou dispose (CAPI) des compétences nécessaires en interne. Enfin, le SCOT dispose aussi de personnel intervenant en ce domaine, rendant ainsi peu utile une surenchère de personnel. Pour l'ensemble de ces raisons, l'action est abandonnée.

Bénéficiaire : GIP-AT

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0321 - Faire émerger une politique de l'habitat à l'échelle des 2 territoires

Contexte

Depuis les années 1970, la population du Nord-Isère a cru de 84% et le territoire actuel accueille aujourd'hui plus de 170 000 habitants. Les divers documents de planification prévoient un maintien de cette croissance démographique à un rythme soutenu de 44% d'ici 2030. Cette perspective démographique portera ainsi la nouvelle agglomération Nord-Iséroise à une taille critique lui permettant d'assurer pleinement son rôle de 3ème pôle métropolitain. Cette croissance démographique a touché l'ensemble des communes du Nord-Isère, en remontant progressivement le long de la vallée urbaine en direction de Chambéry. Les effets en ont été, pour partie, bénéfiques avec un rajeunissement de secteurs ruraux vieillissants et un renouvellement de l'habitat mais ont aussi provoqué des conséquences plus négatives sur ce volet. En effet, en l'absence d'un outil de planification en dehors du SDAU de l'Isle d'Abeau et surtout en l'absence d'une vision d'ensemble sur le développement de ce secteur, cette croissance a abouti à une forte dispersion des urbanisations et à de réels déséquilibres sociaux et démographiques largement induits par les politiques de l'habitat. Face à la dispersion de l'habitat et l'attrait confirmé de la campagne, nos territoires sont confrontés à un double phénomène d'étalement et d'éparpillement urbain engendrant des coûts considérables directs et indirects : coûts des réseaux, des infrastructures et des équipements et services à la population, impacts sur les paysages et l'agriculture. Malgré le rythme de construction de ces dernières années, le choix du logement en Nord Isère est très restreint et la demande en logements n'a pas diminué ; les besoins devant même augmenter de 25% d'ici 2020. Peu à peu, pour les ménages, le parcours résidentiel se bloque et le territoire se trouve confronté à une crise du logement puisque avec l'augmentation du coût du foncier et la non-couverture par des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou de politique du logement au niveau des bassins de vie aggrave les difficultés. La question du logement repose directement sur les communes qui se retrouvent confrontées à des difficultés similaires : besoins des nouvelles populations, manque de logement locatif, renchérissement des constructions neuves, insuffisances des équipements et des services aux populations, etc... Déséquilibres sociaux enfin car cette absence de politique de logement à l'échelle du territoire entraîne des formes de « ségrégation ». On constate ainsi une opposition croissante entre les pôles urbains offrant une assez large diversité de logements (notamment en logements locatifs, sociaux et aidés) et les communes rurales dont l'offre est plus tournée sur l'accession à la propriété. Développer l'offre en logements de façon cohérente est donc l'un des points importants de nos CDDRA et cet objectif a été ciblé sur 5 opérations :- mettre en place une ingénierie en faveur des EPCI et communes sur ce volet habitat,- accompagner l'émergence d'une politique de l'habitat à l'échelle des deux territoires,- soutenir la production de logements locatifs sociaux,- inciter à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,- et, plus spécifiquement pour les Vals du Dauphiné : aider à la reconversion ou au renouvellement des friches urbaines.

Description du contenu opérationnel

outils stratégiques : le PLH et l'OPAH. L'objectif de nos CDDRA est, comme nous l'avons vu précédemment, de développer l'offre en logements de manière cohérente. Cet objectif a ainsi été ciblé sur quatre opérations :- mettre en place une ingénierie en faveur des EPCI sur ce volet habitat,- accompagner l'émergence d'une politique de l'habitat à l'échelle des deux territoires,- soutenir la production de logements locatifs sociaux,- inciter à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux. L'action proposée consisterait en un soutien financier à l'élaboration de PLH et d'OPAH à l'échelle des deux CDDRA. Sur Isère, Porte des Alpes, cette assistance est cruciale car le problème de l'habitat est saillant, notre territoire se situant en « première ligne » face à la poussée de l'agglomération Lyonnaise. Pour cette raison, l'aide retenue sera plus importante que sur le territoire des Vals du Dauphiné. Celle-ci sera dédiée à l'EPCI du territoire non couvert par un PLH et pour un montant d'aide de 30 000 € dans la limite de 50% du coût de l'étude et d'une subvention maximale par l'ensemble des partenaires de 80%.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Cette action consistait à aider la Communauté de Communes de la Région St-Jeannaise à former ses élus pour sensibiliser aux politiques d'habitat et logement. Cette action est aujourd'hui terminée.

Bénéficiaire : EPCI

Variation de la subvention régionale :	- 27 825 €
Dépense subventionnable :	4 500 €
Subvention région :	2 175 €
Taux moyen :	48 %

Objectif - 04

Développer les solidarités intergénérationnelles

0€ de subvention régionale, soit % de l'enveloppe affectée

Action - DV8D0411 - Réaliser des études prospectives (Action supprimée)

Contexte

L'ensemble du Nord-Isère subit une très forte pression démographique et voit sa population changer. Les deux territoires subissent cette pression, naturellement de façon décroissante au fur et à mesure que l'on s'éloigne des grandes agglomérations jouxtant notre région. Face à la présence de plus en plus de nouveaux urbains, nos territoires doivent développer en urgence leur offre de services auprès de cette population. Cette exceptionnelle croissance démographique, passée et surtout à venir, exige aussi des solutions d'exception. Ainsi l'accueil des enfants, malgré de réels efforts de la part des acteurs institutionnels classiques, est en déficit chronique sur les secteurs d'Isère, Porte des Alpes comme des Vals du Dauphiné. Parallèlement, la croissance démographique et la jeunesse de nos populations occultent la situation gérontologique de nos territoires. Si l'offre en hébergements pour les seniors est assez satisfaisante et diversifiée par rapport à d'autres secteurs du département, les besoins des futurs jeunes retraités sont à cibler dès aujourd'hui. Enfin, devenir un territoire péri-urbain, se projeter comme le troisième pôle de l'agglomération Lyonnaise entraîne aussi la marginalisation d'une partie de nos habitants et certaines problématiques jusqu'alors peu connues, se font jour : hébergements d'urgence, résidence solidaire etc...

Description du contenu opérationnel

La croissance démographique exceptionnelle subie par nos deux territoires, son évolution et les besoins futurs de ces nouvelles populations sont connus dans les grandes lignes mais mal cernés. De plus cette répartition

démographique est inégale en fonction des secteurs et bassins de vie et les offres d'équipements et structures d'accueil sont aussi divers selon les territoires. Les objectifs de ces études prospectives sont de préserver le niveau de service déjà offert, garantir ce même niveau de service équivalent à tous les habitants, avoir une approche souple et à géométrie variable en fonction de la disparité de niveaux de mobilisation des communes et répondre aux besoins d'accueil dans les années à venir au vu du développement programmé dans le SCOT de nos territoires. Deux études sont ciblées sur le territoire, l'une concerne un diagnostic « enfance », l'autre un diagnostic sur les « besoins des futures personnes âgées ». La CAPI, bassin de vie particulièrement exposé à ces problématiques, a déjà engagé une réflexion et des cahiers des charges sur ces deux sujets. Il est proposé, comme cela avait été fait en matière d'étude haut débit, d'élargir cette réflexion à l'échelle des deux territoires, les problématiques étant largement partagées par tous. Il est à noter que le sujet des besoins des personnes âgées dépendantes ne sera pas traité dans ces études, le diagnostic étant déjà mené par le Conseil Général de l'Isère. Naturellement des liens entre ces deux missions seront tissés. De plus la Région serait associée à l'élaboration du cahier des charges avant la réalisation de cette étude.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Il s'agissait de réaliser deux études prospectives en direction de la petite enfance et des personnes âgées. Les résultats devaient permettre d'affiner des investissements potentiels finançables dans le cadre du CDDRAD. Depuis la signature, le CDDRAD, à la demande de la Région, s'est totalement vidé de son contenu « social » en direction de la petite enfance ou des personnes âgées. En conséquence, la réalisation d'une Xème étude sans perspective de financement d'investissements ultérieurs n'a pas et ne sera pas réalisée. D'autre part, le CG38, fortement impliqué au départ dans cette action, s'est également désengagé du CDDRAD et poursuit ses études dans le cadre de ses propres compétences. En conséquence, les deux actions sont abandonnées.

Bénéficiaire : GIP AT

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0421 - Améliorer la qualité de vie (Action supprimée)

Contexte

Accroissement démographique, jeunesse de la population sont autant de facteurs aggravant la situation de l'accueil des enfants sur le Nord-Isère. Toutefois, ce « service » reste très inégal en fonction des secteurs et les structures d'accueil sont rares voire inexistantes sur certaines zones. Malgré un effort important porté par les premiers Contrats Globaux de Développement, les espaces et personnels d'accueil sont aujourd'hui encore déficitaires (RAM, Assistantes Maternelles) ou insuffisants (crèches, garderies, halte-garderie). De plus certains modes d'accueil plus expérimentaux sont à tester sur nos territoires : micro crèches, garderie mobile, etc... Face à l'arrivée de nouvelles populations souvent issues de milieu urbain, il est évident qu'Isère, Porte des Alpes, comme Vals du Dauphiné doivent faire face à de très fortes attentes dans le domaine des services à l'enfance. Les objectifs de cette action sont de combler les déficits en matière d'enfance, anticiper les besoins sur l'ensemble du territoire (au vu des résultats de l'étude « enfance ») et examiner d'autres opportunités d'accueil. La croissance démographique d'Isère, Porte des Alpes, la jeunesse de sa population occulte un peu la situation gérontologique. Il est vrai que notre territoire dispose encore d'une offre en hébergements pour les personnes âgées assez satisfaisante et relativement diversifiée. De plus, il existe de plus en plus de services à la personne qui permettent le maintien à domicile des personnes âgées. Toutefois, cette situation cache certaines faiblesses. Ainsi l'accueil temporaire est encore très peu développé sur Isère, Porte des Alpes et la demande de lits médicalisés ou spécifiques est forte. Les services de maintien de personnes âgées à domicile sont en évolution déficitaire par rapport aux besoins croissants de la population. Il est évident qu'à terme la relative stabilité de la situation actuelle ne devrait pas perdurer et il faut dès aujourd'hui anticiper les besoins des « jeunes retraités ». C'est l'un des enjeux qu'il faudra prendre en compte dans l'élaboration d'une politique de la vieillesse mieux adaptée à notre territoire. Enfin, la croissance de nos territoires, l'évolution démographique, le passage de communes rurales vers une agglomération d'importance, en un mot l'attractivité globale de nos territoires entraîne aussi un phénomène de marginalisation de plus en plus visible, à l'instar des villes ou agglomérations de plus grande importance. La relative croissance de nos territoires ne nous permet pas de laisser de côté une partie de nos populations. A côté des actions engagées dans le volet habitat visant à établir une offre de logements diversifiée sur l'ensemble du territoire, des actions sont mobilisées en direction des

logements solidaires et d'urgence et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Description du contenu opérationnel

- Il s'agira de soutenir dans le cadre de l'aide aux seniors des expériences pilotes visant à développer les services à la personne (portage de repas, maintien à domicile), développer des lieux propices aux échanges entre générations, permettre le développement de quelques opérations encore peu développées sur le territoire : maison de proximité, maison médicale,... ou encore favoriser l'accessibilité des logements pour personnes âgées.- Il s'agira enfin de créer une cafétéria de 160 places pouvant servir 250 repas par jour au coeur de la ZA de la Cruzille sur Villefontaine. Cette structure sera un lieu de formation et de stages en direction des personnes porteurs de handicaps. Elle devrait pouvoir employer une douzaine de personnes handicapées dans le cadre d'un ESAT. Cet établissement permettra en outre de répondre aux attentes des 600 salariés de cette ZA qui connaît tout à la fois un déficit de l'offre de restauration et une forte croissance. 253 890 € sont inscrits en part restant à affecter sur cette fiche-action, dans l'attente de la présentation issue de la réalisation d'études dans le le cadre de la fiche action 4.11.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Il s'agissait de réaliser deux études prospectives en direction de la petite enfance et des personnes âgées. Les résultats devaient permettre d'affiner des investissements potentiels finançables dans le cadre du CDDRA. Depuis la signature, le CDDRA, à la demande de la Région, s'est totalement vidé de son contenu « social » en direction de la petite enfance ou des personnes âgées. En conséquence, la réalisation d'une Xème étude sans perspective de financement d'investissements ultérieurs n'a pas et ne sera pas réalisée. D'autre part, le CG38, fortement impliqué au départ dans cette action, s'est également désengagé du CDDRA et poursuit ses études dans le cadre de ses propres compétences. En conséquence, les deux actions sont abandonnées.

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales

Variation de la subvention régionale :

0 €

Axe - 2 - Des outils au service du développement durable

2 799 240€ de subvention régionale, soit 33% de l'enveloppe affectée

Objectif - 05

Maintenir et accompagner l'attractivité économique du Nord-Isère

1 202 500€ de subvention régionale, soit 15% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D0511 - Animation économique (Action supprimée)

Contexte

Le Nord-Isère est un territoire contrasté avec un développement économique localisé marqué par une forte croissance sur sa partie centrale grâce à la présence de leaders industriels et un développement plus diffus et endogène sur les autres parties du territoire. Historiquement industriel, ce territoire a subi et subit encore un redéploiement de son industrie. L'économie du Nord-Isère est constituée de pôles qui se différencient par leur rayonnement et par leur dynamisme. Ainsi, si certains sont à la recherche d'un second souffle, d'autres au contraire, souvent plus proches de l'agglomération Lyonnaise, sont en pleine émergence. La présence de ces différents pôles économiques contribue fortement à la diversification économique du Nord-Isère et à sa compétitivité, mais cela oblige aussi le territoire de se situer parmi l'excellence. Pour répondre à cette exigence, il est apparu nécessaire d'accompagner l'attractivité économique de nos territoires. Offrir des conditions d'accueil optimales, favoriser la création d'entreprises, renforcer l'insertion professionnelle par la formation, mener des actions collectives à l'échelle des deux territoires et enfin valoriser nos pôles d'excellence font partie des actions de cet objectif.

Description du contenu opérationnel

Quatre actions étaient ciblées dans cet objectif pour répondre aux besoins économiques locaux. Il s'agissait, dans un premier temps, de soutenir l'animation de proximité dans les zones où l'activité économique est plus diffuse et plus éloignée des principaux pôles d'activités. Ainsi la présence d'une animation économique sur les communes d'Isère, Porte des Alpes pourrait être un outil intéressant et apprécié. Cette animation devait porter sur les territoires « hors CAPI » et sous maîtrise d'ouvrage du SMVDE. Seconde action : le Nord-Isère bénéficie d'un positionnement géographique de qualité, aux portes de Lyon et au centre du triangle Lyon, Grenoble, Chambéry. Le territoire est particulièrement bien desservi par les réseaux autoroutiers et ferroviaires et est à proximité de deux aéroports internationaux. Cette situation est parfaitement adaptée à l'implantation de nouvelles activités et au développement des entreprises locales. Il s'agissait donc d'organiser l'accueil d'activités mais également l'offre. Troisième objectif visé : les commerçants et artisans des principaux bassins de vie du territoire se sont réunis au sein de différentes unions commerciales. Le Contrat pourrait les aider à dynamiser collectivement l'économie de proximité et à veiller à l'équilibre des zones commerciales urbaines tout en maintenant le commerce de proximité dans les centres villes et villages. Enfin, le secteur des Métiers d'art rassemble sur les territoires des Vals du Dauphiné et d'Isère Porte des Alpes environ 80 ateliers, majoritairement installés dans des communes rurales. Plusieurs associations professionnelles ont entrepris des actions communes pour la commercialisation, la formation et le développement des ateliers : Entrer en matière (siège à Panissage), Pont d'Art (siège à Pont de Beauvoisin) et Créations Artisanales Nord-Isère (siège à Maubec). Un effort supplémentaire doit être mené aujourd'hui pour assurer la viabilité de ces ateliers, souvent de très petite taille, et leur permettre de valoriser leur qualité et leur « garantie d'origine », et d'être en mesure de proposer de nouvelles prestations de services.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action supprimée

Bénéficiaire : SMVDE

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0512 - Accompagner le développement économique

Contexte

Le Nord-Isère est un territoire contrasté avec un développement économique localisé marqué par une forte croissance sur sa partie centrale grâce à la présence de leaders industriels et un développement plus diffus et endogène sur les autres parties du territoire. Historiquement industriel, ce territoire a subi et subit encore un redéploiement de son industrie. L'économie du Nord-Isère est constituée de pôles qui se différencient par leur rayonnement et par leur dynamisme. Ainsi, si certains sont à la recherche d'un second souffle, d'autres au contraire, souvent plus proches de l'agglomération Lyonnaise, sont en pleine émergence.

La présence de ces différents pôles économiques contribue fortement à la diversification économique du Nord-Isère et à sa compétitivité, mais cela oblige aussi le territoire de se situer parmi l'excellence. Pour répondre à cette exigence, il est apparu nécessaire d'accompagner l'attractivité économique de nos territoires. Offrir des conditions d'accueil optimales, favoriser la création d'entreprises, renforcer l'insertion professionnelle par la formation, mener des actions collectives à l'échelle des deux territoires et enfin valoriser nos pôles d'excellence font partie des actions de cet objectif.

Description du contenu opérationnel

Quatre actions étaient ciblées dans cet objectif pour répondre aux besoins économiques locaux.

Il s'agissait, dans un premier temps, de soutenir l'animation de proximité dans les zones où l'activité économique est plus diffuse et plus éloignée des principaux pôles d'activités. Ainsi la présence d'une animation économique

sur les communes d'Isère, Porte des Alpes pourrait être un outil intéressant et apprécié. Cette animation devait porter sur les territoires « hors CAPI » et sous maîtrise d'ouvrage du SMVDE.

Seconde action : le Nord-Isère bénéficie d'un positionnement géographique de qualité, aux portes de Lyon et au centre du triangle Lyon, Grenoble, Chambéry. Le territoire est particulièrement bien desservi par les réseaux autoroutiers et ferroviaires et est à proximité de deux aéroports internationaux. Cette situation est parfaitement adaptée à l'implantation de nouvelles activités et au développement des entreprises locales. Il s'agissait donc d'organiser l'accueil d'activités mais également l'offre.

Troisième objectif visé : les commerçants et artisans des principaux bassins de vie du territoire se sont réunis au sein de différentes unions commerciales. Le Contrat pourrait les aider à dynamiser collectivement l'économie de proximité et à veiller à l'équilibre des zones commerciales urbaines tout en maintenant le commerce de proximité dans les centres villes et villages.

Enfin, le secteur des Métiers d'art rassemble sur les territoires des Vals du Dauphiné et d'Isère Porte des Alpes environ 80 ateliers, majoritairement installés dans des communes rurales. Plusieurs associations professionnelles ont entrepris des actions communes pour la commercialisation, la formation et le développement des ateliers : Entrer en matière (siège à Panissage), Pont d'Art (siège à Pont de Beauvoisin) et Créations Artisanales Nord-Isère (siège à Maubec). Un effort supplémentaire doit être mené aujourd'hui pour assurer la viabilité de ces ateliers, souvent de très petite taille, et leur permettre de valoriser leur qualité et leur « garantie d'origine », et d'être en mesure de proposer de nouvelles prestations de services.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant propose de réunir ces 4 actions distinctes dans le contrat initial en une seule action générale « accompagner le développement économique » mais déclinée en 4 opérations :

1) Mettre en place une animation économique

Il s'agissait d'utiliser le savoir-faire des VDD sur notre territoire.

Dans les faits, ce fonctionnement n'a pas pu être mis en place du fait de la trop grande différence de fonctionnement entre les deux structures porteuses de contrat, mais également de la forte différence de « maturation » en matière d'animation économique entre les deux territoires.

Il est aujourd'hui trop tard pour engager une véritable action d'animation économique dans notre CDDRA. Nous entamerons une réflexion sur ce sujet lors de la préparation de notre prochain CDDRA.

Nous procédons à l'annulation de cette action et de cette ligne financière.

2) Organiser l'accueil des entreprises et l'offre en zones d'activités (devient l'action 5-1-1)

L'action n'est pas modifiée sur le fonds mais ré-abondée financièrement au vu des projets qui seront engagés prochainement.

Ainsi, après l'étude d'opportunité de la CAPI sur les pépinières, la création d'une pépinière dédiée aux entreprises innovantes, en particulier dans le domaine de la construction durable, sur le site du Clou à Villefontaine, à proximité de la plateforme technique ASTUS a été acté.

Deux études avant investissements seront proposées au contrat en 2014 (étude de programmation puis étude d'AMO), ceci avant le démarrage de travaux proprement dits à l'été 2015 pour un montant prévisionnel de 3 à 3,5 M€.

Le financement des études s'effectuera à hauteur de 50% et les travaux seront soumis au règlement « pépinières d'entreprises » de la Région.

De même, après l'étude signalétique des ZA communautaires en 2013, la CAPI engagera les travaux d'investissement en signalétique de ces ZA en 2014. 13 sites seront ainsi jalonnés avec guidage externe en entrée et sortie, accueil et localisation sur site, adressage des rues et N° des entreprises.

Cet investissement de l'ordre de 300 000 € pourrait être financé à hauteur de 30% dans le CDDRA.

3) Développer l'attractivité des pôles commerciaux

Cette action n'a eu aucun « succès » malgré les nombreux dossiers recensés lors de la préparation du CDDRA.

Il est vrai aussi que l'action régionale se focalise sur l'aspect « soft » des actions en matière de développement commercial, or, la plupart des actions recensées sur le territoire sont basés sur une véritable restructuration du commerce local (Villefontaine par exemple) incluant d'importants investissements ; la partie « formation , animation » restant fortement marginale.

Nous procédons à l'annulation de cette action et de cette ligne financière.

4) Soutenir les métiers d'Art (devient l'action 5-1-2)

Sans modification par rapport au premier avenant.

Aux dossiers envisagés lord du premier avenant s'ajoute la possibilité de créer un pole de services pour poids lourds et salariés du parc international de Chesnes avec un parking de 75 places sécurisé, une offre de services aux chauffeurs routiers (station-service, aire de lavage, toilettes, Wifi,...) et aux salariés (restauration, commerce de proximité, DAB). Cet équipement qui est impératif pour ce type de parc pour répondre aux exigences de services dans la concurrence internationale (pas d'offre existante concurrente à ce jour).

D'un coût de l'ordre de 3M€, ce projet demande encore à être affiné (études technique, juridique et de gestion sont en cours) avant le lancement des travaux.

Un travail reste encore à faire avec les services de la Région pour déterminer le montant de participation de cette dernière.

Bénéficiaire : EPCI, Communes, Chambre de Métiers 38, Associations concernées (commerce ou arti

Variation de la subvention régionale :	- 820 000 €
Dépense subventionnable :	2 077 955 €
Subvention région :	660 198 €
Taux moyen :	32 %

Action - DV8D0513 - Développer l'attractivité des pôles commerciaux (Action supprimée)

Contexte

Pour répondre aux besoins économiques locaux, nos territoires ont estimé nécessaire de renforcer les actions collectives et les mises en réseau dans les zones plus rurales du Nord Isère. Il s'agit ici de soutenir l'animation de proximité dans les zones où l'activité économique est plus diffuse et plus éloignée des principaux pôles d'activités. Fort de l'expérience acquise dans la conduite du précédent Contrat Global de Développement, le "Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion" (Ex Comité d'Expansion de la Région de La Tour du Pin) pourrait assurer ce portage et cette animation économique de proximité. Si sur les Vals du Dauphiné cette structure a été mandatée par les collectivités locales, la situation est légèrement différente sur Isère, Porte des Alpes. La création de la CAPI et de services correspondants (dont une direction du développement économique), la dissolution du Comité d'Expansion sur le secteur de St-Jean-de-Bournay ou encore la redéfinition du rôle et de la vocation de l'EPIDA contraignent à clarifier les choses et construire une gouvernance territoriale entre les divers acteurs chargés des aspects du développement économique. L'objectif principal est de construire une vision commune et cohérente d'une stratégie économique à l'échelle locale. A partir de là, il apparaît évident que la présence d'une animation économique sur les communes d'Isère, Porte des Alpes serait un outil intéressant et apprécié, et à ce titre, le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion serait le plus à même pour assurer ce rôle qu'il connaît et assume depuis plusieurs années.

Description du contenu opérationnel

Les commerçants et artisans des principaux bassins de vie du territoire se sont réunis au sein de différentes unions commerciales afin de dynamiser collectivement l'économie de proximité et veiller à l'équilibre des zones commerciales urbaines et le maintien du commerce de proximité dans les centres villes et villages. Les objectifs sont de :- proposer un cadre favorable au maintien/développement de l'économie résidentielle,- renforcer l'armature commerciale des bourgs centres et leur rayonnement,- maintenir le commerce de proximité. Pour Isère, Porte des Alpes, il s'agira de :- soutenir l'étude de pertinence et de faisabilité d'un FISAC à l'échelle de l'agglomération,- soutenir les études préalables à la restructuration des centres commerciaux de St Quentin Fallavier, Villefontaine, La Verpillière,- d'aider à la décision quant à la faisabilité d'une extension du périmètre marchand piétonnier de Bourgoin-Jallieu et la faisabilité technique, financière et juridique d'un parc de stationnement en hyper centre,- de soutenir une étude de faisabilité sur un projet portant sur un Parc d'Exposition sur le secteur de la Grive à Bourgoin-Jallieu,- participer à la réalisation des signalétiques commerciales de La Verpillière et Villefontaine,- d'aider au lancement d'un marché bio sur le territoire de la CAPI afin de redynamiser la fréquentation des marchés et attirer de nouveaux forains et clients. Pour les Vals du Dauphiné, il s'agira de :- Soutenir l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural des Vallons de la Tour du Pin- Soutenir l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural des Vallons du Guiers- Soutenir un programme d'animation et de promotion dans la Vallée de la Bourbre- Soutenir un programme d'animation et de promotion dans la Chaîne des Tisserands. NB : Dans les actions retenues, seuls les coûts afférents aux études, signalétique, animation et promotion commerciale et artisanale sont pris en considération.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Cette action n'a eu aucun « succès » malgré les nombreux dossiers recensés lors de la préparation du CDDRA. Il est vrai aussi que l'action régionale se focalise sur l'aspect « soft » des actions en matière de développement commercial, or, la plupart des actions recensées sur le territoire sont basées sur une véritable restructuration du commerce local (Villefontaine par exemple) incluant d'importants investissements ; la partie « formation , animation » restant fortement marginale. Nous procédons à l'annulation de cette action et de cette ligne financière.

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales, Associations commerciales concernées

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0521 - Accompagner la création d'entreprises et favoriser l'insertion économique

Contexte

Nord Isère Initiative a pour objet de favoriser la création/reprise d'entreprise en aidant les créateurs et repreneurs d'entreprises par le financement sur mobilisation de fonds publics et privés. Elle intervient sur les trois territoires d'Isère Porte des Alpes, des Vais du Dauphiné et de Boucle du Rhône en Dauphiné.

Cette association réunit des acteurs économiques locaux (chefs d'entreprises, experts, banquiers...) qui apportent leurs compétences pour expertiser les projets et accompagner les nouveaux entrepreneurs.

Nord Isère Initiative est une plateforme France Initiative regroupée régionalement au sein de la coordination CRAIRA qui lui confère la qualification AFNOR « NF X 50-771 » depuis 2003. L'appui au fonctionnement de la plateforme s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat du Conseil Régional Rhône-Alpes signée avec CRAIRA en fin d'année 2005.

Toutefois, chaque plateforme doit s'organiser territorialement au niveau des Contrats de Développement Rhône-Alpes et selon les besoins du territoire.

Description du contenu opérationnel

Deux actions étaient retenues au contrat initial :

1) Accompagner Nord-Isère Initiative

Edition du 17/08/2015 à 16:22

Page 22 sur 66

Nord Isère Initiative a pour objet de favoriser la création/reprise d'entreprise en aidant les créateurs et repreneurs d'entreprises par le financement sur mobilisation de fonds publics et privés. Elle intervient sur les trois territoires d'Isère Porte des Alpes, des Vais du Dauphiné et de Boucle du Rhône en Dauphiné.

Sous l'impulsion de la politique régionale, Nord Isère Initiative propose une organisation coordonnée sur ses trois territoires d'intervention qui assure à la fois son ancrage territorial et une mutualisation des moyens nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, un collaborateur de l'association sera identifié et localisé sur chacun des trois territoires servant de base à NII. Il devra assurer l'ensemble des missions afférentes à l'accompagnement au financement des projets création/reprise d'entreprise sur son territoire de référence.

Il s'agira de participer au financement de 1,33 poste de NII, dont un poste dédié au suivi des projets sur le territoire d'IPA et un tiers de poste pour la coordination de la plateforme.

2) Favoriser l'insertion économique

3 opérations étaient ciblées dans cet objectif :

- Le Dispositif « Passerelle Entreprise » porté par la Mission Locale Nord-Isère qui intervient en direction du public jeune par le biais de ce dispositif, facilitateur de contact et médiateur entre jeunes et employeurs.

- Des opérations de rapprochement entre écoles et entreprises à l'échelle du Nord-Isère car des différences notables entre emplois recherchés (services, commerce) et emplois proposés (industrie, construction) sont observées. L'action proposée visait donc à sensibiliser les équipes enseignantes des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes au tissu entrepreneurial local, afin de renforcer la proximité entre établissements de formation et entreprises.

- Transfert des compétences des femmes sur des postes traditionnellement masculins et sur des métiers en tension (en lien avec le CTEF). En effet, le Nord-Isère connaît un fort taux de chômage des femmes ainsi qu'une précarité de leur situation professionnelle. L'objectif était de favoriser l'analyse et le transfert des compétences des femmes vers des filières et métiers traditionnellement masculins.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant propose de réabonder cette ligne pour permettre le fonctionnement de INI pour une année supplémentaire (2016).

Bénéficiaire : Nord-Isère Initiative, Mission Locale Nord-Isère

Variation de la subvention régionale :	44 000 €
Dépense subventionnable :	615 472 €
Subvention région :	307 736 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0531 - Favoriser l'insertion économique en renforçant l'accès à la formation (Soldée)

Contexte

Dispositif « Passerelle Entreprise » (VDD : 06-20) La Mission Locale Nord Isère intervient sur les trois CDDRA :
Edition du 17/08/2015 à 16:22

les Vals Du Dauphiné avec l'antenne de la Tour du Pin/Pont de Beauvoisin, Boucle du Rhône en Dauphiné avec les antennes de Morestel et Chavanoz et Isère, Porte des Alpes avec les antennes de Villefontaine et Bourgoin-Jallieu. Spécialisée dans l'ingénierie et dans la construction de parcours en vue de leur insertion professionnelle, la Mission Locale Nord Isère accompagne chaque année 3800 jeunes de moins de 26 ans qui ont quitté le système scolaire. En lien avec les partenaires locaux, elle apporte des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les jeunes aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement, des ressources, de la citoyenneté et pour ce qui nous concerne ici dans la « Relation Entreprise ». Le public jeune connaît peu ou mal les entreprises. Les entreprises connaissent peu ou mal les jeunes. Chacun part parfois avec une idée préconçue de l'autre au risque de perdre la possibilité de mieux se connaître pour faire tomber ses a priori. La Mission Locale Nord Isère propose donc aux uns et aux autres de se rencontrer par le biais d'une Passerelle Entreprise comme facilitateur de contact et médiateur entre jeunes et employeurs. Opérations de rapprochement entre écoles et entreprises à l'échelle du Nord Isère (VDD : 07-10) Sur le Nord-Isère, des différences notables entre emplois recherchés (services, commerce) et emplois proposés (industrie, construction) sont observées. Il existe un déficit avéré de connaissance des métiers proposés localement. Par ailleurs, les expériences de rapprochement écoles/entreprises et de valorisation des entreprises locales ont démontré leur efficacité. Elles sont donc à renforcer et à compléter par des actions de sensibilisation des formateurs à la composition du tissu économique local et aux évolutions (technologiques, organisationnelles) des entreprises et par une véritable politique d'accueil des stagiaires. Enfin, il paraît indispensable de dépasser la logique trop souvent « adéquationniste » entre formation et métier et chercher à valoriser les formations « transversales ». L'objectif principal est de permettre aux élèves et aux équipes enseignantes des Vals du Dauphiné et d'Isère, porte des Alpes d'avoir une meilleure connaissance des entreprises du territoire et des métiers proposés localement. Les expériences passées ont mis en lumière la nécessité de proposer aux équipes enseignantes, préalablement aux actions de rapprochement directes entre élèves et entreprises, un temps de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance du tissu entrepreneurial local. Transfert des compétences des femmes sur des postes traditionnellement masculins et sur des métiers en tension (en lien avec le CTEF) (VDD : 06-10) Le Nord Isère connaît un fort taux de chômage des femmes ainsi qu'une précarité de leur situation professionnelle. En effet, les femmes (sans qualification ou avec une qualification obsolète) cumulent souvent des contrats à faible volume d'heures, positionnées rapidement sur des filières classiquement féminines : secrétariat, petite enfance, ménage, garde de personnes. Nous constatons en outre une méconnaissance des profils de postes dans des filières traditionnellement masculines, notamment sur des métiers repérés « en tension ». Ainsi certaines de ses fonctions pourraient être proposées aux femmes après étude de leurs compétences déjà acquises, analyse des compétences du poste à acquérir et la mise en place de formation appropriée et/ou qualifiante. Pour permettre cette ouverture de parcours professionnel, il est urgent de développer des outils dédiés exclusivement à ce nouvel accompagnement professionnel afin de diminuer le chômage des femmes et surtout répondre aux pénuries de main d'œuvre constatées dans certains secteurs

Description du contenu opérationnel

Dispositif « Passerelle Entreprise » (VDD : 06-20) Les objectifs de ce projet se déclinent en trois sous-actions :- « 15 minutes chronos » : Préparer les jeunes, en collectif, à la recherche d'un emploi, à maîtriser la présentation de leur projet professionnel par une mise en situation d'entretien de recrutement. Le travail porte sur l'importance des comportements non verbaux et sur la gestuelle, afin de mieux se « vendre » en entretien avec un employeur. 15 sessions sont prévues (250€/session)- « Coaching à la carte » : Accompagner et préparer les jeunes qui ont un entretien de recrutement prévu, d'une manière individuelle et personnalisée. 90 Coachings sont programmés. (200€/prestation)- « Les matinales » : Permettre aux jeunes prêts à l'emploi, de rencontrer des employeurs en direct et d'échanger sur leur mode de recrutement. L'occasion de faire tomber des a priori de la part des uns et des autres, voir de se positionner pour un futur recrutement. 15 sessions sont prévues (125€/session) Opérations de rapprochement entre écoles et entreprises à l'échelle du Nord Isère (VDD : 07-10) L'action proposée vise donc à sensibiliser les équipes enseignantes des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes au tissu entrepreneurial local, afin de renforcer la proximité entre établissements de formation et entreprises. Cette sensibilisation prendra la forme d'un « cycle de rencontres » ayant pour contenu :- Rencontre 1 : temps d'échanges entre les équipes enseignantes et les chefs d'entreprise sur leurs attentes et besoins respectifs en matière d'emploi et de formation,- Rencontre 2 : intervention des acteurs du Service Public de l'Emploi (ANPE, ASSEDIC, DDTEFP) pour une présentation du tissu entrepreneurial local, des emplois proposés...,- Rencontre 3 : visite de quelques entreprises des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes pour découvrir différents métiers et différentes activités. Cette visite pourrait s'effectuer en bus. Les principaux enseignements de ces rencontres seront ensuite capitalisés sous la forme d'un document de présentation de l'économie locale à destination des équipes enseignantes et des élèves des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte

des Alpes. Enfin, des visites d'entreprises seront organisées pour les élèves. NB : Les frais de déplacement liés au transport scolaires sont exclus. Transfert des compétences des femmes sur des postes traditionnellement masculins et sur des métiers en tension (en lien avec le CTEF) (VDD : 06-10). L'objectif est de favoriser l'analyse et le transfert des compétences des femmes vers des filières et métiers traditionnellement masculins. Afin de mettre en pratique les préconisations formulées dans le cadre de l'étude sur l'emploi féminin réalisée dans le cadre du CTEF Nord Isère, il s'agit ici de proposer une ligne « ouverte ». En effet, les plans d'actions qui découlent de ce diagnostic ne sont pas connus mais il apparaît indispensable de les anticiper en réservant d'ores et déjà une enveloppe indispensable à leur réalisation. Naturellement les actions seront issues des résultats de l'étude du CTEF.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Mission Locale NI, SM VDD, Collectivités, Consulaires, Associations

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	26 530 €
Subvention région :	13 264 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0541 - Développer et pérenniser le secteur des métiers d'art (Soldée)

Contexte

Le secteur des Métiers d'art rassemble des artisans d'art et des artistes travaillant divers matériaux (bois, terre, métal, tissu, cuir, papier, verre...). Les territoires des Vals du Dauphiné et d'Isère Porte des Alpes comptent environ 80 ateliers, majoritairement installés dans des communes rurales. Ils sont en mesure de répondre aux demandes de particuliers mais aussi d'hébergeurs touristiques, de collectivités et d'entreprises, pour la décoration intérieure, la restauration patrimoniale et la création d'oeuvres artistiques. Ils subissent cependant de plein fouet la concurrence de la production de masse d'objets à bas prix. Plusieurs associations professionnelles ont entrepris des actions communes pour la commercialisation, la formation et le développement des ateliers : Entrer en matière (siège à Panissage), Pont d'Art (siège à Pont de Beauvoisin) et Créations Artisanales Nord Isère (siège à Maubec). Un effort supplémentaire doit être mené aujourd'hui pour assurer la viabilité de ces ateliers, souvent de très petite taille, et leur permettre de valoriser leur qualité et leur « garantie d'origine », et d'être en mesure de proposer de nouvelles prestations de services.

Description du contenu opérationnel

Les objectifs sont de : - Conforter les événements de commercialisation et d'éducation du public aux métiers d'art, - Renforcer les moyens de communication et d'animation autour des savoir faire, en particulier pour la « Biennale Métiers d'art au château » à Virieu et d'autres événements de qualité, respectant la Charte régionale Panoram'art. Concrètement, il s'agira d'organiser deux événements par an sur nos deux territoires et d'étudier la faisabilité d'un nouvel événement de commercialisation pour les métiers d'art, - Développer des outils de communication pour les journées nationales des Métiers d'Art, - Travailler à la diffusion d'une plaquette « Circuit des ateliers » et de mettre en place des enseignes et de ma signalétique pour les ateliers. NB : Seuls les coûts externes pourront être éligibles.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action reroupee

Bénéficiaire : Chambre des Métiers, Associations concernées

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	27 045 €
Subvention région :	7 302 €
Taux moyen :	27 %

Action - DV8D0542 - Organiser une biennale de l'éco-construction (Soldée)

Contexte

De nombreux artisans n'ont pas la possibilité financière et un espace suffisant pour posséder un « show room » dans leur atelier. Les artisans du bâtiment et de la décoration (rénovation du pisé, entreprise de décoration intérieure et extérieure, entreprise investissant dans le développement durable et l'éco-habitat...) ont fait remonter une forte demande pour l'organisation d'un événement afin de promouvoir leur corps de métiers. Certaines collectivités du Nord-Isère et la Chambre des Métiers souhaiteraient organiser une biennale de l'artisanat basé sur les métiers du bâtiment utilisant les nouveaux matériaux dits d'éco-construction et d'énergies renouvelables. Ainsi dans le cadre d'une démarche partenariale et territoriale impliquant les professionnels, la Chambre des Métiers, l'AGEDEN, la CAPEB, les collectivités locales, l'objectif est de promouvoir et sensibiliser professionnels et particuliers au secteur du bâtiment écologique (maison bioclimatique, matériaux écologiques, utilisation des énergies renouvelables, réduction des déchets , etc...). Cette action mettra en avant et coordonnera les actions de sensibilisation, d'information et de professionnalisation en créant un événement de grande ampleur afin de fédérer les acteurs de ce type de construction. Ce salon aura lieu tous les deux ans en alternance sur les deux territoires

Description du contenu opérationnel

Dans le cadre d'une démarche partenariale et territoriale impliquant les professionnels, la chambre des métiers et de l'artisanat, l'AGEDEN, la CAPEB, les collectivités locales, l'objectif est de promouvoir et sensibiliser professionnels et particuliers au secteur du bâtiment écologique (maison bioclimatique, matériaux écologique, utilisation des énergies renouvelables, réduction des déchets...) en :- mettant en oeuvre et coordonnant des actions de sensibilisation, d'informations et de professionnalisations- créant un événement de grande ampleur afin de fédérer les acteurs de ce type de construction. Les coût internes des chambres consulaires seront exclus des dépenses éligibles.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Collectivités territoriales, Consulaires

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	160 500 €
Subvention région :	56 000 €
Taux moyen :	35 %

Action - DV8D0551 - Soutien aux pôles d'excellence du territoire

Contexte

Le Nord-Isère est un territoire contrasté avec un développement économique localisé marqué par une forte croissance sur sa partie centrale grâce à la présence de leaders industriels et un développement plus diffus et endogène sur les autres parties du territoire.

Historiquement industriel, ce territoire a subi et subit encore un redéploiement de son industrie. L'économie du Nord-Isère est constituée de pôles qui se différencient par leur rayonnement et par leur dynamisme. Ainsi, si certains sont à la recherche d'un second souffle, d'autres au contraire, souvent plus proches de l'agglomération Lyonnaise, sont en pleine émergence.

La présence de ces différents pôles économiques contribue fortement à la diversification économique du Nord-Isère et à sa compétitivité, mais cela oblige aussi le territoire de se situer parmi l'excellence.

Notre territoire a la chance de posséder 5 pôles de compétitivité avec Minalogic, Tennerdis, Pil'es, Métis et Techtera, mais surtout 2 pôles d'excellence : logistique et matériaux de construction. Ces pôles sont fondés sur une forte coopération entre industrie et recherche et formation, offrant ainsi au territoire un rayonnement international. Toutefois, d'après l'étude menée par la Commission économique du CDDRA d'Isère, Porte des Alpes, on constate une méconnaissance de ces pôles d'excellence et de compétitivité, de leurs membres et de leurs projets.

Description du contenu opérationnel

Le travail de la Commission Economie avait permis de commencer à identifier l'émergence de plusieurs projets métropolitains.

Toutefois, lors de la rédaction du contrat initial, la jeunesse de l'agglomération n'avait pas permis d'élaborer une stratégie fine accompagnée d'un plan d'actions détaillé.

Depuis lors, la CAPI, les territoires d'IPA et des VDD et les services de la Région ont pu maturer une stratégie de développement économique basé sur les deux piliers de la logistique et des matériaux de construction.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant propose réduire cette ligne du montant de la seconde biennale de l'éco-construction car ce projet ne sera pas porté par le CDDRA mais par le GPRA.

Pas de modification pour les autres opérations.

Bénéficiaire : GIP-AT, SMVD, EPCI, PIC, PIL'es, autres organismes concernés, &

Variation de la subvention régionale :	- 32 000 €
Dépense subventionnable :	156 000 €
Subvention région :	78 000 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0561 - Soutenir le développement de l'économie de proximité

Contexte

Une démarche IMPL économie de proximité a été conduite par la CAPI, le Conseil Local de Développement, les Chambres Consulaires et la Région au cours de ces dernières années. Les conclusions de l'IMPL étaient les suivantes : Territoire productivo-dortoir. Modèle assez déséquilibré marqué par un important déficit en économie résidentielle lié au faible poids des activités touristiques et des pensions de retraite notamment. Faible

propension à consommer localement : faible densité en emplois de proximité qui montre que le système de consommation locale fonctionne de façon sous optimale. 5 projets d'action ont été identifiés suite à l'IMPL : Structurer une filière de production de viande blanche, détection d'idées nouvelles, starts Up week-end, centre de ressource itinérant, réseau social de proximité.

Description du contenu opérationnel

Ce travail collectif permet aujourd'hui la mise en place de deux actions nouvelles dans le cadre du CDDRA. 1) Créer un incubateur d'idées adossé à des événements Il s'agit de développer un incubateur d'idées sous la forme, dans un premier temps de « start-up week-end » organisé à l'occasion d'événements ou manifestations. 4 événements seraient sélectionnés avec par exemple la biennale de l'éco-construction, la biennale du cirque, le festival Berlioz, le Festival Electrochoc, ...), ceci afin de capitaliser sur des thématiques et sur des activités déjà ancrées. A partir de là, il faut pouvoir développer des activités et emplois en lien qui répondent aux besoins du territoire en mobilisant des experts pour animer ces séances de créativité puis accompagner les porteurs de projets. Les objectifs sont de :- Ancrer des activités sur le territoire en proximité avec l'existant, - Favoriser le foisonnement d'idées et de projets, - Développer la créativité et partage d'expertises locales, - Développer de nouvelles activités marchandes et emploi, - D'animer un réseau local. Pour commencer, 2 événements seraient ciblés en 2014 et 4 en 2015. Le coût estimé de ce projet expérimental sur 2 années est de l'ordre de 80 000 €. Le CDDRA serait sollicité à hauteur de 50% sur cette action. 2) Créer un centre de ressources itinérant associé à un réseau social de proximité de type tiers-lieu basé sur un outil web collaboratif et participatif. Suite à la démarche IMPL économie de proximité conduite par la CAPI, le conseil local de développement, les chambres consulaires et la Région Rhône-Alpes, il est ressorti 3 projets dont celui-ci. En matière d'applications numériques, les évolutions sont rapides et il est important de sensibiliser toutes les populations à ses évolutions afin d'éviter la fracture numérique en s'adossant aux initiatives qui sont prises et en les proposant dans de nouveaux lieux, des lieux de passage ou le contact peut se faire. C'est pourquoi l'objectif est de mettre en place des tiers lieux éphémères dans des espaces ressources (MJC, CS, Foyer retraités, Marché, associations, médiathèques ...) ou un espace de référence qui permettent l'appropriation des usages du numérique à la fois par les habitants mais aussi les professionnels avec mutualisation des expertises et équipements numériques nécessaires. Ce tiers-lieu s'accompagne :- de la mise en place d'un outil en ligne (alimentée par la population lors d'itinérance du tiers lieu éphémère (cf. Centre de ressource itinérant), - puis d'un accompagnement des professionnels de proximité (commerçant, artisans, ...) à l'apport de contenu. Il s'agit, par cette action, de mobiliser du temps d'ingénierie, d'animation et de communication/promotion mais aussi d'investir dans de l'implantation, de l'équipement des tiers-lieu et dans le déploiement de l'outil web associé. Les objectifs sont de :- Démocratiser les outils et usages du numérique d'aujourd'hui et de demain, - Permettre à la population et aux professionnels de s'approprier leur territoire par l'intermédiaire du numérique, amenant ainsi à recréer du lien humain et commerçant sur le plan hyper local (quartier...). Chacune des actions devra être travaillée avec les services de la Région afin de préciser les contenus et s'assurer de leur cohérence avec la politique régionale en matière de développement des usages du numérique

Modifications introduites au titre de l'avenant

Sans objet, il s'agit d'une action nouvelle.

Bénéficiaire : EPCI, Troquet Numérique, Organismes concernés, &

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	160 000 €
Subvention région :	80 000 €
Taux moyen :	50 %

Objectif - 06

Accompagner l'économie agricole face aux évolutions de son environnement

562 290€ de subvention régionale, soit 5% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D0611 - Mettre en place une animation agricole

Contexte

La gestion des ressources, le développement d'une agriculture durable, notamment périurbaine, le maintien et la préservation des espaces naturels qu'il s'agisse de la plaine de la Bourbre ou des vallées de l'Hien pour leur patrimoine hydrologique et écologique ou des corridors biologiques qui protègent la biodiversité, constituent de véritables enjeux pour le Nord Isère.

En effet, la volonté d'attirer de nouvelles populations s'accompagne inéluctablement de pressions accrues sur les espaces naturels et agricoles.

De fait le maintien d'une agriculture durable reste un véritable défi à relever pour les années à venir.

Pourtant, sur nos territoires essentiellement ruraux, l'agriculture est une activité économique à part entière, gestionnaire de l'espace et productrice de valeur ajoutée et d'emplois. Ainsi, le Nord Isère est le premier bassin de

production du département pour l'élevage laitier et allaitant comme pour les productions végétales.

Activité économique incontournable, l'agriculture de demain se devra de rejoindre les autres pôles d'excellence par le souci de la qualité de ses produits et du développement économique de ses exploitations mais aussi en étant garante et gestionnaire de son environnement et de ses ressources (eau, énergie, foncier, etc...).

Description du contenu opérationnel

93 % des crédits prévus pour le volet agricole du précédent Contrat Global de Développement ont été consommés. Ce taux n'aurait pu être atteint sans une animation et un suivi assidu de la procédure de la part des techniciens et divers conseillers de terrain chargés de la réalisation d'actions ou de l'accompagnement des porteurs de projet.

Ainsi, dans le cadre du CDDRA, le soutien à l'animation est indispensable pour favoriser la mise en oeuvre rapide des actions et pour atteindre de manière efficace les objectifs fixés dans le programme.

Les objectifs sont d'assurer une animation et un accompagnement efficace des projets, de coordonner et de se concerter avec les partenaires et les instances opérationnelles d'Isère Porte des Alpes (structure porteuse, Commission Agriculture et Environnement, Comité Technique, PATURIN, etc...), d'assurer une cohérence entre les actions agricoles et les procédures complémentaires (programmes européens à l'état de réflexion, Programme Départemental, etc...) tout en promouvant les actions agricoles par la réalisation de supports de communication et d'information auprès des porteurs de projets.

D'ores et déjà, lors du précédent Contrat Global de Développement puis lors du PLGE transitoire et enfin lors de la préparation du volet agricole/PSADER, une animation agricole avait été mise en place par la structure porteuse.

Dans la phase de réalisation du volet agricole/PSADER, Isère, Porte des Alpes assurera le portage d'un animateur agricole dont les missions sont définies ainsi :

- la communication sur le volet agricole et le développement rural du CDDRA : communiquer sur le volet agricole auprès des acteurs du territoire afin de garantir une diversité de porteurs de projets, mobiliser et informer les acteurs du territoire sur la vie du PSADER, des projets émergents, etc...,
- l'émergence de projets : accompagner les porteurs de projet dans le montage technique et financier de leur projet et dans l'élaboration de leur demande de subventions, assurer une cohérence des projets à l'intérieur du volet PSADER mais également avec les autres projets du territoire et ceux menés sur les Vals du Dauphiné sur les actions communes, échanger avec les financeurs sur les projets PSADER....,
- le suivi des projets, dont le montage des dossiers : animer la commission « agriculture et environnement », assurer un suivi technique et financier des projets du PSADER, assurer une évaluation technique et financière

du PSADER en lien avec les Conseils Locaux de développement...

Il s'agira de participer au financement d'un poste à mi-temps sur la base d'un salaire chargé de 50 000 € annuel + 25% en frais de fonctionnement (secrétariat, déplacements, etc...).

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant adapte financièrement cette ligne en fonction du temps restant à courir sur le contrat.

Il est à noter également qu'une partie de la subvention est prise sur le FEADER et donc distinct de la subvention régionale.

Bénéficiaire : GIP-AT, CA38

Variation de la subvention régionale :	- 18 000 €
Dépense subventionnable :	152 500 €
Subvention région :	91 500 €
Taux moyen :	60 %

Action - DV8D0612 - Communiquer sur l'agriculture et les agriculteurs du territoire

Contexte

Les réflexions sur le territoire d'Isère Porte des Alpes et les actions envisagées ont montré clairement qu'il y a un réel déficit de communication sur les questions agricoles et environnementales. Les métiers de l'agriculture sont mal connus de la plupart des citoyens, même s'ils sont au contact avec des zones agricoles. Cette situation conduit globalement à une dépréciation de l'image de l'agriculture. Les élus du territoire ont également à cœur de mieux connaître les agriculteurs et leurs activités.

Deux messages ont été développés par les agriculteurs (lors du précédent CGD et ont été réaffirmés par les travaux des groupes début 2007)

L'un à destination du grand public : « Agriculture et agriculteurs au XXIème siècle ; acteurs de l'évolution de la société, un citoyen responsable, impliqué et engagé ». Message pour lequel des actions sont à engager.

Le second à destination des scolaires : « L'agriculture : les hommes, le métier, les produits : une activité économique, dynamique et volontaire », message qui suscite de attentes, tant du point de vue des publics ciblés que des agriculteurs eux-mêmes.

Ainsi, cette démarche a permis de mettre en évidence la nécessité et le souhait d'établir ou de rétablir de bonnes relations entre l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, élus locaux et membres d'associations).

Aussi afin de permettre à l'ensemble des usagers du territoire de comprendre le bénéfice commun à maintenir de bonnes relations et d'utilisations des espaces agricoles, naturels, forestiers, etc. Il a été fait la proposition de rédiger une « Charte de Bonne Conduite/Bien Vivre » sur le territoire.

Ces dynamiques devaient être une composante de la démarche de communication générale sur le territoire.

Elles ont tout juste démarré sur les 3 premières années du PSADER, il s'agit de passer à la phase opérationnelle.

Description du contenu opérationnel

Les objectifs de ces actions étaient de :

- Assurer une animation et un accompagnement efficace des projets.
- Contribuer à la mobilisation des agriculteurs du territoire afin de les faire parler de leur activité lors d'opérations de communication.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant propose de réduire l'enveloppe pour coller avec les impératifs du PSADER mais aussi aux objectifs du territoire.

En 2015, le PSADER permettra d'appuyer la communication sur le projet de collecte des pneus et l'année 2016 permettra de réaliser un événement spécifique sur l'agriculture.

Bénéficiaire : CA38, PATURIN, agriculteurs, GIP IPA, EPCI, Communes

Variation de la subvention régionale :	- 10 000 €
Dépense subventionnable :	98 308 €
Subvention région :	34 408 €
Taux moyen :	35 %

Action - DV8D0613 - Créer une dynamique locale (Soldée)

Contexte

Le changement progressif des fonctions de l'espace rural (diversification des usages, montée des finalités résidentielles, environnementales et touristiques) conduit à la remise en cause de l'agriculture locale. Les habitants du territoire ne font souvent que se croiser et n'ont plus le temps de se rencontrer et de communiquer entre eux pour apprendre à se connaître et à connaître leur territoire. Dans ce contexte de « crise d'identité », les agriculteurs doivent trouver leur place et communiquer davantage auprès des citoyens sur le rôle joué par leur activité. Le futur Comité de territoire (en cours de constitution) témoigne de cette volonté d'ouverture des agriculteurs.

Description du contenu opérationnel

Cette action a pour objectif de : - Elaborer une charte de territoire relative aux droits et devoirs des divers usagers de l'espace qui soit aussi une charte d'utilisation des espaces et de « Bien-Vivre », - Communiquer sur l'agriculture et son rôle dans le territoire (usages agricoles, de loisir et touristiques) à destination de divers publics avec des opérations « Grandeur Nature et /ou Agri-culturelles ou sur des opérations ponctuelles : semaine du goût, journée de l'environnement, journée du patrimoine.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Collectivités territoriales, GIP-AT, CA38, Associations concernées

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	27 322 €
Subvention région :	9 003 €
Taux moyen :	33 %

Action - DV8D0614 - Observatoire agricole (Soldée)

Contexte

Depuis 2004 plusieurs travaux et procédures ont permis d'avoir un état des lieux de l'agriculture de l'Isère Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné (observatoire agricole dans le cadre du CGD IPA, projet CASDAR Périurbain-IPA et VDD, SCOT Nord Isère, travaux CDA 38). La mise en place du Contrat Global de Développement a été l'occasion de réaliser un état des lieux de l'agriculture du territoire via l'action « Observatoire Agricole ». Ces données disponibles sur l'activité agricole (exploitations agricoles, actifs, systèmes d'exploitation du territoire, espaces agricoles) ont été valorisées. Cela s'est décliné sous la forme d'un outil d'aide à la décision intéressant disponible sur Cdrom. Ces différents travaux ont mobilisé des moyens et de l'énergie. Les données aujourd'hui disponibles sur l'activité et le développement agricoles en relation avec le territoire pourraient être valorisées. Cette vision de l'agriculture à un instant -t- peut être un outil pour les agriculteurs ou les organisations professionnelles mais aussi pour les élus des collectivités locales et les autres acteurs du territoire. Les politiques et actions de développement local nécessitent des analyses de dynamiques d'évolution et de prospective. Ainsi, au-delà de cette photographie de l'agriculture, la mise en place d'un observatoire commun au deux territoires, répondant aux demandes des partenaires engagés dans les actions de développement, constituerait une suite logique à cet investissement en connaissances.

Description du contenu opérationnel

Cette action a pour objectifs de :- Evaluer les retours sur l'utilisation actuelle du Cdrom (réalisation d'un sondage à l'échelle des 44 communes, intercommunalités et partenaires destinataires du Cdrom), et selon les résultats de concevoir une démarche stratégique de valorisation des données sur les deux territoires,- Mettre en place des outils de communication sur l'agriculture du Nord-Isère en vue de présentations et d'échanges sous forme de rencontres entre agriculteurs, élus et acteurs du territoire,- Enfin, il conviendra d'actualiser certaines données pour répondre aux besoins d'observation/évaluation. Seules les actions de communication sont ici prises en charge, l'animation étant assurée par l'animateur agricole.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : GIP-AT

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	5 400 €
Subvention région :	1 721 €
Taux moyen :	32 %

Action - DV8D0621 - Accompagner les porteurs de projets agricoles (Soldé)

Contexte

L'agriculture représente un enjeu fort pour le territoire des Vals du Dauphiné. La qualité des produits et des paysages constituent des atouts remarquables pour l'économie locale. La dynamique d'installation a toujours été importante sur les Vals du Dauphiné et démontre l'importance de l'activité agricole de ce territoire. L'installation et la pérennisation des exploitations agricoles est donc un sujet important qui nécessite un accompagnement. Suite au diagnostic agricole réalisé en 2007 par la Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'ADASEA, les données sur la situation des exploitants agricoles démontrent l'importance d'assurer un suivi des cessations d'activités. Par ailleurs, 60% des futurs cédants n'ont pas de successeur identifié. Il s'avère donc important d'engager sur ce territoire une dynamique autour du repérage et de l'accompagnement des transmissions d'exploitations agricoles dans le cadre familial et hors cadre familial. Cette animation locale pourrait être confortée par la création d'un groupe professionnel autour du sujet de l'installation, la création et la reprise des exploitations agricoles.

Description du contenu opérationnel

Les jeunes en formation bac Pro (MFR de Mozas) ont besoin de confronter leur projet avec des professionnels, que ce soit sur le terrain (agriculteurs) ou auprès des structures (techniciens). Quelle que soit l'évolution de ce projet, ces rencontres favorisent les échanges, mettent ces jeunes en situation concrète et en présence d'une réalité socio-économique à laquelle ils devront faire face. Le premier CGD a permis la mise en place d'une dynamique qu'il est impératif de pérenniser. Ainsi, une enquête effectuée auprès des jeunes et des accompagnateurs a fait ressortir les besoins de rencontres programmées au cours des 2 années de formation avec des visites de structures de type collectif et des échanges avec des jeunes locaux récemment installés. Il s'agira donc de reconduire le tutorat initié dans le cadre du premier Contrat Global de Développement avec la MFR de Mozas : échange d'expériences, visites de structures collectives intersectorielles (agri-rurales, agri-touristiques, para-agricoles, réseau collectif, etc...) et de mettre en oeuvre un réseau de parrainage des jeunes récemment installés ou en voie d'installation. C'est lors de la préparation de sa cessation d'activité que les questions de la reprise et de la succession remontent à la surface. De même, la reprise du foncier (en propriété ou en location) doit être préparée longtemps à l'avance, au moins 2 ans avant la date prévisionnelle d'arrêt d'activité. Le renouvellement des exploitations dans le cadre familial n'étant pas assuré, il est nécessaire d'identifier d'une part les « porteurs de projets » locaux à la recherche d'une structure pour développer un projet, et, d'autre part de les faire connaître auprès des instances locales afin de favoriser les échanges et ainsi préparer leur insertion dans le milieu local. Par ailleurs, compte-tenu de l'évolution de l'agriculture sur nos territoires (IPA ou VDD), il serait judicieux d'ouvrir ce Comité à des porteurs de projets « ruraux », en lien avec l'agriculture. L'objectif est ainsi de proposer des journées avec des « experts » spécifiquement sur la succession. Cet objectif pourrait être doublé par la création d'un Comité Local d'installation afin d'échanger sur les candidats L'ADASEA de l'Isère fait le constat d'une inadéquation entre l'offre et la demande gérées par les Répertoires Départementaux à l'Installation Agricole. Les demandes d'installation portent essentiellement sur des projets individuels basés sur une activité diversifiée en milieu rural, alors que les offres sont à dominante sociétaire, dans des structures aux activités de plus en plus complexes. Aussi s'avère-t-il nécessaire d'une de sensibiliser les jeunes sur l'installation sociétaire et de permettre aux agriculteurs en place d'avoir une réflexion approfondie sur leur démarche de recherche d'un associé. L'action consistera en l'accompagnement des projets sur le volet « relations humaines » Il s'agira, dans les structures existantes ou à créer, de se préparer à rechercher un associé par le biais de sessions de groupe comportant aussi des phases individualisées.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : ADASEA, CA38, Associations

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	89 736 €
Subvention région :	30 384 €
Taux moyen :	34 %

Action - DV8D0631 - Favoriser la création de groupements d'employeurs intersectoriels (Soldé)

Contexte

Aujourd'hui, de nombreux agriculteurs vivent mal la charge de travail sur leur exploitation surtout en exploitations d'élevage (laitier ou viande ou autres élevages) avec des travaux d'astreintes importants. L'agrandissement des structures d'exploitation, la modification de la cellule familiale et des habitudes de vie ont radicalement modifié et fragilisé l'aspect « travail » sur les exploitations. Les investissements nouveaux ou l'introduction de nouvelles activités (diversification) engendre des charges de travail supplémentaires difficiles à appréhender et ou à supporter, cette charge de travail est souvent un frein pour développer une nouvelle activité ou des investissements. Le suivi des différentes réglementations et la gestion administrative fait partie intégrante du

travail de l'exploitation agricole, mais engendrent une lourdeur et une charge mentale souvent évoquée. Le rythme effréné et la charge de travail empêchent les exploitants agricoles parfois de profiter de leur famille ou de tenir un engagement pérenne dans une association ou leur commune. C'est un facteur qui rebute souvent les jeunes à s'installer ou favorise l'arrêt de productions (laitière) voir de l'activité agricole. C'est aussi une cause de difficulté sur les exploitations agricoles ou la source de problèmes de santé pouvant être grave. La communication et l'échange autour du travail et la recherche d'organisation sous formes collectives s'avèrent nécessaires. La recherche de solutions sous formes de salariat partagé peut être une des solutions, sans pour autant résoudre toute la problématique travail au niveau des exploitations agricoles.

Description du contenu opérationnel

Cette action se déclinera en trois phases : - Emergence des projets Il s'agira d'accompagner les agriculteurs et les autres acteurs (collectivités, CUMA, artisans, commerçants, lycées agricoles, chambre consulaire, etc...) du territoire pour une émergence d'un ou plusieurs groupement d'employeurs intersectoriel. La mise en place d'une animation et d'enquêtes d'évaluations des besoins auprès des agriculteurs et autres partenaires est essentielle. De même, des liens seront tissés avec l'ANPE, les associations locales d'insertion ou de formation, les lycées, etc... Enfin, l'accompagnement, la formation et la mise en place de groupes de réflexion sur les aspects relations humaines et sociales et sociologiques pour mieux vivre les évolutions actuelles et aller vers des solutions salariales partagées seront organisés. - Accompagnement à la constitution de groupement d'employeurs intersectoriel Cet accompagnement repose sur : - le ciblage des besoins de chaque partenaire, analyse des coûts journées.... - l'aide à la constitution : statuts, règlement intérieur, - le soutien au fonctionnement initial : plan de financement, subventions etc..., - la mise en place d'organisation de gestion du ou des groupements, - l'aide à l'adhésion au groupement d'employeurs. - Suivi et évaluation Dans le cadre du suivi de ces groupements, il conviendra d'organiser des formations pour les salariés afin de répondre aux besoins de compétences spécifiques propres aux exploitations agricoles. Cet accompagnement reposera sur de la formation mais aussi l'acquisition d'outils de gestion et de matériels et logiciels spécifiques ou de matériels ou technologies innovantes. Enfin, il s'agira d'évaluer les freins et les difficultés rencontrées ou à venir sur ce type de structure et d'opérer les ajustements nécessaires.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant propose de supprimer cette action qui ne verra pas le jour avant la fin de la procédure. Elle reste totalement inadaptée au contexte agricole du territoire.

Bénéficiaire : CA38, Agri-Emploi, Agriculteurs

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0641 - Accompagner et valoriser les démarches des agriculteurs

Contexte

Sur le territoire d'Isère Porte des Alpes, il s'agissait de favoriser le développement des activités de vente directe et de diversification notamment en faisant connaître les démarches collectives et les produits agricoles locaux auprès d'un large public à travers la création de supports de promotion et d'événement. Encourager l'accueil à la ferme au travers de réseaux de ferme, et faciliter le développement de projets de filières locales.

Description du contenu opérationnel

Les objectifs sont de :

- Assurer une animation et un accompagnement efficace des projets.
- Contribuer à la mobilisation des agriculteurs du territoire, donner la possibilité à des porteurs de projets individuels et collectifs (copropriété par exemple, GIE) d'être éligibles aux financements PSADER.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Pour les deux années restantes, il s'agira de :

- Accompagner concrètement des porteurs de projet en collectif et en individuel. (Vente Directe-circuits-courts et accueil)
- Poursuivre l'action sur les outils de collecte/transformation des produits sur le territoire et faciliter l'aide à l'investissement.

Le regroupement des 3 actions (6-4-1, 6-4-2 et 6-4-3) redéfinit ainsi les objectifs de cette opération :

- Encourager au niveau du territoire la structuration de collectifs identifiés.
 - Financer des investissements individuels s'ils s'inscrivent dans un cadre conforme à la délibération régionale de décembre 2011 relative aux PSADER.
 - Plafonner la subvention maximum à attribuer et le type d'investissement (du gros œuvre au plus petit détail permettant/ou facilitant l'accueil sur l'exploitation)
 - Soutenir la mise en place de productions originales, (micro-filières locales de produits de grandes consommations: légumes, plantes aromatiques et médicinales, fourrages, etc.) spécialement si une pré-étude favorable a été menée ou si des données économiques favorables sont fournies.
- Un règlement d'attribution viendra préciser les modalités d'intervention en matière d'aides individuelles.

Bénéficiaire : CA38, PATURIN, Agriculteurs, GIP IPA, EPCI, Communes, structures col

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	673 050 €
Subvention région :	211 320 €
Taux moyen :	31 %

Action - DV8D0642 - Développer l'agritourisme (Action supprimée)

Contexte

De manière générale, sur nos deux territoires, les systèmes de production sont orientés vers les grandes filières (lait, viande, céréales) et la disponibilité de la main d'oeuvre est faible ou saturée. La valorisation des produits agricoles par la transformation et la vente en circuits courts est encore peu développée et concerne seulement 10% des entreprises agricoles d'Isère, Porte des Alpes et 3% de celles des Vals du Dauphiné.

A peine 3% des exploitations agricoles des deux territoires se sont tournées vers l'accueil à la ferme sous diverses formes : fermes pédagogiques, de découverte, équestre, gîtes, chambres d'hôtes. Bien souvent d'ailleurs, ces activités d'accueil s'inscrivent dans une stratégie de valorisation des produits de l'exploitation. Ainsi l'offre agritouristique des deux territoires reste encore limitée alors que le tourisme vert répond de plus en plus aux attentes de la clientèle touristique ou locale en recherche de nature, calme, authenticité, un retour aux sources et découverte des savoir-faire.

De même les services à la personne: accueil de personnes âgées, petite enfance, handicapés sont peu présents (2 ou 3 exploitations au total). Toutefois, un mouvement est engagé par certaines exploitations car l'évolution des marchés des grandes filières est de plus en plus incertaine et la pression foncière oblige les agriculteurs à se poser certaines questions pour redonner de la valeur ajoutée à leurs produits et développer de nouvelles activités ou services de proximité. Autre constat, le territoire d'Isère, Porte des Alpes se caractérise, tout comme celui des Vals du Dauphiné, par des systèmes agricoles classiques (37 % des exploitations en productions végétales, 25 % en élevage allaitant et 20 % en élevage laitier).

Afin d'apporter des réponses au souci de diversification, d'évolution de ces productions de filière, il paraît intéressant d'encourager une dynamique autour de productions absentes de la région. Le premier CGD d'Isère, Porte des Alpes avait facilité le développement de certains ateliers, encore trop marginaux, compte tenu du contexte territorial mais ce mouvement pourrait favoriser la valorisation des productions traditionnelles.

Ainsi, des projets encore en émergence sont à accompagner autour :

- du chanvre, des productions végétales et en particulier les céréales panifiables, les cultures de semences,
- de démarches de valorisation de la viande qui demandent à être encouragées à l'échelle du Nord-Isère avec des micro filières locales en phase d'éclosion,
- de la viticulture sur les Balmes Dauphinoises à accompagner dans le développement de son IGP et de sa promotion à l'échelon territorial,
- de la mise en oeuvre du projet des producteurs de céréales bio d'Isère autour du moulin coopératif de St Victor de Cessieu sur Vals du Dauphiné et regroupant des agriculteurs de l'ensemble des deux territoires.

Pour conclure, il est tout aussi important de cerner le potentiel des territoires avant de s'engager dans des investissements qui sont souvent lourds financièrement pour les entreprises agricoles. L'ensemble de ces évolutions et opportunités demande donc une sensibilisation et un accompagnement des exploitations ou des porteurs de projets pour les encourager dans ces types de développement en tenant compte des opportunités présentes mais aussi des contraintes imposées. L'accompagnement à ces démarches collectives permettra d'envisager plus facilement les opportunités des territoires pour valoriser l'ensemble des nouveaux potentiels.

Description du contenu opérationnel

Les objectifs sont de structurer l'activité agritouristique du territoire, développer l'accueil des publics sur les fermes dans le cadre de démarches structurantes pour le tourisme local et de qualité, soutenir la construction et l'animation de projets innovants auprès du public scolaire, petite enfance, adolescents, famille ou groupes d'adultes et enfin de valoriser le bâti traditionnel.

Les actions retenues permettront, entre autres :

- d'animer le monde agricole en vue de contribuer à la promotion touristique,
- de favoriser la synergie des acteurs agritouristiques avec les acteurs du tourisme
- de professionnaliser les agriculteurs ou porteurs de projets à l'agritourisme en lien avec le programme de formation prévu dans les CDDRA à l'attention des acteurs touristiques,
- d'impliquer les exploitants volontaires dans des démarches structurantes (Adhésion à Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan, Le Chemin des Fermes, Gîtes de France...), ceci sur la base 20 projets labellisés,
- de communiquer et promouvoir les activités agritouristiques du territoire, via les TIC et les sites Internet des différents partenaires locaux (OTSI, structures porteuses des CDDRA, réseau des bibliothèques d'IPA, Chambre d'Agriculture, etc.)
- d'aider aux investissements collectifs des porteurs de projets
- de développer et/ou participer aux circuits de découvertes en intégrant l'accueil sur les exploitations, la valorisation des produits du territoire, le patrimoine agricole rural et l'interprétation des paysages.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Partenaires concernés

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0643 - Conforter les productions de filières (Soldée)

Contexte

De manière générale, sur nos deux territoires, les systèmes de production sont orientés vers les grandes filières (lait, viande, céréales) et la disponibilité de la main d'oeuvre est faible ou saturée. La valorisation des produits agricoles par la transformation et la vente en circuits courts est encore peu développée et concerne seulement 10% des entreprises agricoles d'Isère, Porte des Alpes et 3% de celles des Vals du Dauphiné. A peine 3% des exploitations agricoles des deux territoires se sont tournées vers l'accueil à la ferme sous diverses formes : fermes pédagogiques, de découverte, équestre, gîtes, chambres d'hôtes. Bien souvent d'ailleurs, ces activités d'accueil s'inscrivent dans une stratégie de valorisation des produits de l'exploitation. Ainsi l'offre agritouristique des deux territoires reste encore limitée alors que le tourisme vert répond de plus en plus aux

attentes de la clientèle touristique ou locale en recherche de nature, calme, authenticité, un retour aux sources et découverte des savoir-faire. De même les services à la personne: accueil de personnes âgées, petite enfance, handicapés sont peu présents (2 ou 3 exploitations au total). Toutefois, un mouvement est engagé par certaines exploitations car l'évolution des marchés des grandes filières est de plus en plus incertaine et la pression foncière oblige les agriculteurs à se poser certaines questions pour redonner de la valeur ajoutée à leurs produits et développer de nouvelles activités ou services de proximité. Autre constat, le territoire d'Isère, Porte des Alpes se caractérise, tout comme celui des Vals du Dauphiné, par des systèmes agricoles classiques (37 % des exploitations en productions végétales, 25 % en élevage allaitant et 20 % en élevage laitier). Afin d'apporter des réponses au souci de diversification, d'évolution de ces productions de filière, il paraît intéressant d'encourager une dynamique autour de productions absentes de la région. Le premier CGD d'Isère, Porte des Alpes avait facilité le développement de certains ateliers, encore trop marginaux, compte tenu du contexte territorial mais ce mouvement pourrait favoriser la valorisation des productions traditionnelles. Ainsi, des projets encore en émergence sont à accompagner autour : - du chanvre, des productions végétales et en particulier les céréales panifiables, les cultures de semences, - de démarches de valorisation de la viande qui demandent à être encouragées à l'échelle du Nord-Isère avec des micro filières locales en phase d'éclosion, - de la viticulture sur les Balmes Dauphinoises à accompagner dans le développement de son IGP et de sa promotion à l'échelon territorial, - de la mise en oeuvre du projet des producteurs de céréales bio d'Isère autour du moulin coopératif de St Victor de Cessieu sur Vals du Dauphiné et regroupant des agriculteurs de l'ensemble des deux territoires. Pour conclure, il est tout aussi important de cerner le potentiel des territoires avant de s'engager dans des investissements qui sont souvent lourds financièrement pour les entreprises agricoles. L'ensemble de ces évolutions et opportunités demande donc une sensibilisation et un accompagnement des exploitations ou des porteurs de projets pour les encourager dans ces types de développement en tenant compte des opportunités présentes mais aussi des contraintes imposées. L'accompagnement à ces démarches collectives permettra d'envisager plus facilement les opportunités des territoires pour valoriser l'ensemble des nouveaux potentiels.

Description du contenu opérationnel

Les objectifs seraient d'accompagner les agriculteurs dans le cadre des filières pour conforter les productions des territoires et mieux valoriser leurs produits avec des outils stratégiques. Il s'agirait aussi de favoriser la diversification des productions agricoles du territoire en aidant les projets innovants et la démarche « Agriculture Raisonnée - Agriculture Durable ». Il s'agira de : - financer des pré-études pour accompagner l'émergence des projets innovants, - soutenir la mise en place de productions originales, (micro filières locales : légumes, plantes aromatiques et médicinales, fourrages, etc.). Un Comité technique sera constitué et consulté pour avis afin de vérifier l'éligibilité des projets avec les politiques départementales et régionales.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Partenaires concernés

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	3 600 €
Subvention région :	1 440 €
Taux moyen :	40 %

Action - DV8D0651 - Encourager une agriculture économe

Contexte

Comme l'ont clairement montré les diagnostics PSADER d'Isère Porte des Alpes ainsi que le PLGE transitoire et des actions de gestion concertée qui n'ont pu aboutir, la concurrence pour l'occupation de l'espace est de plus en plus forte entre les différentes activités du territoire. La pression démographique engendre une urbanisation forte en vallée (extension des bourgs et hameaux) et les entreprises s'installent sur les ZAC créées à leur attention, permettant ainsi le développement économique local. Inévitablement, ces emprises réduisent les surfaces exploitées par l'agriculture et peuvent menacer les espaces naturels.

En parallèle, les contraintes économiques des agriculteurs ou les dynamiques périurbaines limitent l'entretien de l'espace. Le risque est de voir l'équilibre du territoire remis en question dans les années à venir, avec toutes les conséquences négatives sur le plan du paysage, du cadre de vie, des risques d'incendies, d'inondation, ce qui reviendrait à réduire fortement l'actuelle attractivité du territoire. Autre impact de cette évolution, la biodiversité diminue sur certains secteurs ou certains déséquilibres apparaissent

Description du contenu opérationnel

Dans ce contexte, les acteurs du territoire (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations environnementales, collectivités,...) reconnaissent aujourd'hui que la gestion concertée des ressources et des espaces est une démarche nécessitant de :

- favoriser des projets de gestion de l'espace et des ressources
- développer des projets innovants
- gérer les déchets (pneus) et les effluents.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant propose de réduire l'enveloppe pour coller avec les impératifs du PSADER mais aussi aux objectifs du territoire.

Il s'agit de faciliter l'émergence de projet et surtout de réaliser les investissements prévus par les porteurs de projet en 2016.

Bénéficiaire : CCA38, SAFER, GIP IPA, PATURIN, EPCI, Communes, Agriculteurs

Variation de la subvention régionale :	- 15 000 €
Dépense subventionnable :	418 847 €
Subvention région :	150 785 €
Taux moyen :	36 %

Action - DV8D0661 - Valoriser les effluents d'élevage (Action supprimée)

Contexte

La problématique de la gestion des effluents d'élevage et des déchets agricoles se pose de manière de plus en plus importante. L'agriculture peut être un partenaire pour répondre à ces préoccupations par deux entrées à savoir par la méthanisation pour les effluents d'élevage d'une part et, d'autre part, la valorisation et le traitement des déchets des collectivités et boues de station d'épuration.

Description du contenu opérationnel

Pour la méthanisation, il s'agira donc de conduire les opérations suivantes :

- analyser, sur les deux territoires, les freins et comportements qui n'ont pas permis aux travaux précédents de se concrétiser par une réalisation,
- sensibiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, collectivités et industries locales ayant des déchets à gérer) sur le processus de méthanisation,
- établir, sur les deux territoires, des pré-diagnostic des effluents potentiels (élevages) et prospecter sur les autres sources de déchets potentiels,
- analyser les possibilités de valorisation des sources d'énergies (chaleur principalement et électricité) par les collectivités locales,
- contribuer au groupe départemental et aux réseaux régionaux sur ce thème pour valoriser les données existantes sur nos territoires (CDA ADEME, RAEE) ou d'autres projets réalisés ou en cours, extérieurs aux territoires.

Pour la valorisation des boues, les actions retenues pourraient :

- aider les agriculteurs à adopter une démarche raisonnée et économe intégrant la gestion et la valorisation de leurs déchets par des pratiques innovantes et compatibles avec la préservation de l'environnement (ressources, sols, eau, biodiversité),
- accompagner les agriculteurs dans le développement du compostage de leurs fumiers ou effluents en utilisant des composts ou co-composts de façon raisonnée,
- développer une collaboration intelligente en faveur d'une gestion durable des déchets verts à travers le co-compostage en accompagnant les partenariats agriculture-collectivités.

Sur Isère, Porte des Alpes, il s'agira aussi de mettre en place, sur les secteurs concernés, des actions de concertation en matière d'épandage de boues urbaines ou de composts de boues ou de déchets verts. L'objectif serait de déboucher sur une contractualisation collectivités territoriales/agriculteurs satisfaisante en matière de traçabilité, de garantie sanitaire des produits épandus et d'assurance de cette garantie dans le temps. Cette action passe également par une sensibilisation des acteurs via une information sur le contexte réglementaire et les précautions à prendre en matière d'épandage des boues urbaines et des composts de boues ou de déchets verts (articles de journaux, réunions thématiques, etc.).

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Collectivités locales, Associations, CA38

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0671 - Lutter contre l'ambroisie

Contexte

La présence avérée de l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) sur l'aire métropolitaine lyonnaise nécessite une action cohérente et efficace. Les territoires de 6 CDDRA du Nord-Isère se sont engagés dans une action globale et coordonnée. Un site pilote de lutte contre l'ambroisie a été mis en place sur 4 communes de la CAPI entre 2000 et 2006 avec des résultats encourageants. C'est à partir de cette expérimentation que les 6 CDDRA ont décidé de s'impliquer activement dans des actions visant à contrôler la prolifération de cette plante envahissante. Plusieurs réunions de travail ont permis de renforcer les liens existants entre les principaux acteurs concernés par cette lutte (DDASS, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, collectivités locales, services des routes), mais également d'élaborer un plan de lutte commun pour améliorer l'efficacité des interventions.

Description du contenu opérationnel

L'opération retenue à l'échelle des 6 CDDRA se déroulera ainsi en trois phases :- la première consiste en une cartographie de l'infestation permettant de repérer les territoires à traiter, d'évaluer l'ampleur des actions à mener. Cette cartographie permettra également une action d'évaluation par l'examen de l'infestation en début d'action et en fin de période,- la seconde phase repose sur la mise en oeuvre, à partir d'acteurs référents sur chaque collectivité territoriale, d'opérations de lutte opérationnelle curative et/ou préventive en fonction des milieux. Pour chaque territoire, ces actions « classiques » seront accompagnées par des opérations expérimentales préventives : végétalisation, contrôle des graines dans les substrats, approches culturales ou curatives : lutte thermique, défense biologique, etc... cela permettra de démultiplier les possibilités d'expérimentation en vue de la conception d'actions de traitements optimaux en fonction de divers milieux. - la troisième phase, concomitante aux deux premières ciblera la mise en place de campagnes de communication et sensibilisation auprès des populations. Elle retiendra également une action de formation en direction des agents techniques des collectivités territoriales, directement concernés par ce type de lutte.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Pas de modification de cette action, elle s'intègre juste dans le volet agricole du CDDRA.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales, Associations

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	93 458 €
Subvention région :	31 729 €
Taux moyen :	34 %

Objectif - 07

Développer une offre touristique basée sur les loisirs de pleine nature

1 034 450€ de subvention régionale, soit 13% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D0711 - Animer et développer l'offre touristique

Contexte

La mise en place du volet tourisme des CGD a démontré la nécessité de mettre en réseau les divers acteurs touristiques, d'accompagner les porteurs de projets, de développer, promouvoir et commercialiser les offres

locales et d'instaurer des relations entre acteurs locaux, institutionnels et territoires voisins notamment dans la mise en œuvre d'actions transversales. L'objectif est donc de doter le territoire des moyens d'animation nécessaires à la mise en place d'une coordination touristique au niveau des territoires en interne, comme en externe entre CDDRA. Cet animateur aura pour mission de mettre en place le volet tourisme et patrimoine du CDDRA « Isère, Porte des Alpes ».

Description du contenu opérationnel

3 Axes de travail ont été retenus à l'origine du Contrat :- Valoriser et diversifier l'offre touristique,- Développer des projets patrimoniaux,- Créer des manifestations destinées à faire connaître le territoire. Les principales missions de cet animateur sont de :- Développer les produits de découverte « sentiers » associé à un « produit famille », - Accompagner la mise en réseau des acteurs du tourisme,- Recenser et accompagner les besoins de formation,- Développer des outils d'information et de promotion touristique- Mettre en place une signalétique touristique,- Valoriser le patrimoine pisé en lien avec CRATERRE,- Valoriser le patrimoine remarquable,- Développer les activités de loisirs et les capacités d'hébergement touristiques (circuits de randonnées thématiques, aires d'accueil, hébergements ruraux).

Modifications introduites au titre de l'avenant

Il s'agit avant tout de recentrer les actions et les ajuster financièrement au vu des projets émergents. 1) Animer et coordonner le volet touristique du CDDRA Aucune modification sur le fonds de cette action, Il s'agit juste de ré-abonder financièrement la ligne pour terminer le contrat. 1) Développer les produits de découverte « sentiers » Un énorme travail de concertation avec les acteurs du territoire : EPCI, Communes, Associations de randonnée, OTSI, Groupe de travail « tourisme », a été effectué par IPA pour l'élaboration d'un PGI. Il est proposé de ré-abonder la ligne pour faire face aux demandes qui seront financées dans le cadre du règlement d'attribution réalisé en lien avec la Région. De même, quelques projets de sentiers thématiques utilisant des outils multimédias vont voir le jour en 2014. Au vu des dépenses engagées pour mettre en place ces circuits expérimentaux, la commission « tourisme » souhaite modifier le plafond de dépenses éligibles sur ce type de projet en le portant à 30 000 €. Le montant de l'enveloppe affecté ainsi que le taux d'intervention restent inchangés. 2) Développer les produits famille Nous souhaitons renouveler l'opération menée en début de contrat auprès des jeunes (Chasse aux Trésors), pour leur faire découvrir les nouveaux produits touristiques développés sur IPA tout au long du CDDRA : I rando, Rando focus, sentiers thématiques, etc... Il s'agira aussi de mettre en avant nos partenaires et donc l'ensemble des actions qu'ils ont également menées dans le cadre de notre contrat en collaboration avec IPA : CAPI (Rando Focus), Chambre d', Craterre, ONF, associations culturelles, etc... 3) Favoriser la création d'hébergements Pas de modification de cette ligne sur le fonds car elle est encadré par un règlement d'attribution établi en accord avec les impératifs régionaux qui ne peuvent être assouplis. De fait, il est très difficile pour les porteurs de projets du territoire d'obtenir des aides par rapport à un certain nombre de critères contraignants ; plusieurs projets de création ou de réhabilitation de gîtes ou chambres d'hôtes n'ont pu être soutenus. Il est donc proposé de réduire cette ligne financière. 4) Professionnaliser les acteurs du tourisme Sans modification 5) Assurer la promotion touristique du territoire Sans modification de fonds sur cette action. Toutefois, elle nécessite un important ré-abondement afin d'assurer la promotion interne et externe des produits touristiques développés par IPA (I-Rando et Rando Focus, ..) ou sur IPA (portails touristiques intercommunaux ou supra communaux). 6) Aménager des boucles secondaires du Léman à la Mer Le territoire voisin des Boucles du Rhône en Dauphiné termine la réalisation d'une étude visant à déterminer les équipements et services nécessaires sur le développement de boucles secondaires dans le cadre du projet du Léman à la mer. Selon les résultats de cette étude, il s'agira d'aménager des boucles secondaires du Léman à la mer (signalétique, accès, pistes ...) et d'équiper les sites touristiques et les prestataires afin d'accueillir une clientèle cyclo touristique et développer des services pour cette même clientèle. Sur IPA, la communauté de communes des Balmes Dauphinoises est concernée par cette étude pour une dizaine de kilomètres sur l'emprise de l'ancien CFEL. Cette action sera menée en passerelle avec le territoire voisin et sans doute sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu pour des raisons pratiques. Selon les données de l'étude de faisabilité menée par la SCE, la part d'IPA dans cette opération serait de l'ordre de 540 000 € de dépenses (pour le secteur des Balmes Dauphinoises). Le CDDRA serait sollicité à hauteur de 25%, soient 135 000 €.

Bénéficiaire : GIP-AT, EPCI, Communes, Privés, OTSI, Asso IPA, Associations concernées

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	1 913 960 €
Subvention région :	820 024 €
Taux moyen :	43 %

Action - DV8D0721 - Développer les produits découverte "sentiers" (Soldée)

Contexte

Depuis le début des années 2000 le territoire des Vals du Dauphiné comme celui d'Isère, Porte des Alpes a engagé des travaux importants pour la valorisation et préservation des chemins et sentiers à travers le réseau PDIPR. La pertinence de cette action est reconnue à ce jour par tous les acteurs du tourisme et plus de 1000 kilomètres de sentiers balisés jalonnent aujourd'hui nos territoires. La structuration de cette offre correspond aux attentes des visiteurs tant locaux qu'extérieurs en termes d'espaces de nature dédiés aux loisirs de proximité. Toutefois, au-delà des seules infrastructures, ces derniers sont en quête de nouvelles activités et de découvertes. Ainsi, après une première phase de mise en place du réseau, phase réalisée dans le cadre du premier contrat, il convient d'utiliser ces équipements comme supports de développement dans les domaines du tourisme, de la culture, du patrimoine ou de l'économie. Les objectifs sont ainsi de développer la filière de loisirs de pleine nature tout en portant attention à la préservation des paysages et patrimoines locaux.

Description du contenu opérationnel

Dans les faits, il s'agira de : Définir et mettre en place un Plan Général d'Interprétation Les richesses d'Isère, Porte des Alpes (architecture, histoire, décors...) peuvent être valorisées par la mise en place d'équipements d'interprétation. Toutefois, ceci ne peut se faire de façon autonome et désordonnée. Il convient donc d'établir, en préalable à toute opération, un Plan Général d'Interprétation. Il s'agira là de penser chaque territoire comme un tout, aux facettes multiples et complémentaires. La mise en valeur des richesses ne se fera donc pas au hasard car tous les lieux ne sont pas interchangeables. La mise en place de l'action comprend deux phases : - Phase 1 : Définition du Plan Général d'Interprétation, qui servira de cadre de travail lors de la conception de chaque outil, - Phase 2 : Réalisation des équipements, qu'il s'agisse de signalétique mise en place sur le terrain ou de documents d'accompagnement et d'interprétation : livrets pour sentiers thématiques, fiches etc... Un soin particulier sera apporté à la bonne articulation entre les équipements de terrain et les documents d'accompagnement dont la pertinence sera étudiée au cas par cas. Réaliser des sentiers thématiques Pour Isère, Porte des Alpes, il s'agira de poursuivre ce qui a été initié dans le cadre du Contrat Global, à savoir la réalisation de sentiers de découvertes et d'interprétation. Ces derniers seront articulés autour des personnages célèbres du territoire (Itinéraire Frédéric Dard entre Bourgoin-Jallieu et Saint Chef via Saint Savin), des patrimoines bâtis caractéristiques, du pôle santé, sport, nature avec des parcours santé couplés avec des circuits de découvertes du milieu, des patrimoines naturels avec la valorisation du sentier du marais (écosystème spécifique d'Isère, Porte des Alpes) ou encore en direction des personnes à handicap avec un projet de création d'un circuit nature pour les personnes à mobilité réduite et non voyantes. Les financements seront d'un taux de 30% pour les intercommunalités et de 20% pour les communes. Naturellement, la pertinence et la mise en réseau de ces projets seront définies d'après le PGI. Réaliser et éditer des topo-guides Pour Isère, Porte des Alpes, il s'agira dans un premier temps, de compléter le topoguide VTT déjà réalisé dans le Contrat Global de Développement mais sur la seule partie jusqu'alors balisée en PDIPR. Une partie du territoire n'est pas représentée dans ce document malgré des circuits dignes d'intérêt pour les vététistes. Il convient de combler ce manque. D'autre part, l'étude de positionnement touristique réalisée à la fin du CGD a démontrée l'opportunité de développer des topoguides spécifiques « de niche ». Les travaux réalisés dans le cadre de la préparation du CDDRA ont permis de cerner un besoin particulier en direction des familles. L'un des objectifs retenu est la réalisation d'un topoguide recensant des itinéraires de balades courtes et accessibles à tous. NB : Les rééditions pures ne sont pas éligibles à l'action Aménagement d'aires d'accueil touristique Le développement des loisirs de pleine nature entraîne aussi des besoins en petits équipements apportant un plus sur nos sentiers de balade. Ainsi, afin de favoriser la détente, notamment des familles, à l'arrivée des sentiers, la création d'aires de pique-nique ou d'abris pour randonneurs est envisagée selon les mêmes modalités sur les deux territoires. NB : Un règlement d'attribution sera mis en place avec les services de la Région

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Collectivités locales, GIP-AT, Associations, Privés

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	126 784 €
Subvention région :	63 392 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0731 - Mise en place des produits "famille" (Soldée)

Contexte

Le Nord-Isère est une destination touristique de proximité qui peut idéalement convenir aux familles lyonnaises, grenobloises et chambériennes. Toutefois, à ce jour, il n'y a pas une réelle implication des acteurs du territoire pour conquérir et fidéliser ce type de clientèle. Il s'agit donc de positionner les deux territoires sur la clientèle famille par la création d'un produit spécifique.

Description du contenu opérationnel

Cette action se décompose en trois temps :- Recenser et encourager les prestataires touristiques (associations, sites, offices de tourisme) à proposer des activités à destination des familles,- Mettre en réseau les sites proposant des activités familles pour proposer des produits couplés,- Créer un produit famille innovant à l'échelle du Nord Isère (livret jeux, rallye découverte). Si les deux premières phases relèvent de la mission des coordinateurs du volet tourisme des CDDRA, la dernière nécessitera l'appui d'une expertise extérieure.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : GIP-AT, SMVDD, Collectivités locales, Associations

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	16 264 €
Subvention région :	8 132 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0741 - Développer la signalétique touristique (Action supprimée)

Contexte

L'identification « physique » des deux territoires reste à élaborer. En effet, à ce jour, les visiteurs ne savent pas lorsqu'ils entrent ou lorsqu'ils sortent de nos territoires, souvent considérés comme des « zones de passage ». Une fois sur place, les principaux sites touristiques et les OTSI ne sont pas toujours bien signalés (absence de panneau ou information confuse). Enfin, on note en parallèle de la signalétique « officielle », une signalétique « sauvage » qui renforce encore ce manque de lisibilité.

Description du contenu opérationnel

Il s'agira donc de - Mettre en cohérence l'existant afin d'améliorer la lisibilité de l'offre locale, en élaborant à l'échelle des deux contrats une charte de bonne conduite : règles à respecter, types de panneaux, types de sites à désigner... Sur Isère, Porte des Alpes, une étude de pré-signalétique menée dans le cadre du Contrat Global a déjà permis d'effectuer les phases de repérage et de définition d'un schéma directeur signalétique. Pour aller maintenant plus loin, il conviendra donc de définir le projet signalétique global (charte et plan d'implantation) ainsi que la maîtrise d'oeuvre des mobiliers correspondants. Les rééditions de documents ne seront pas financées.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Projet très ambitieux au départ, cette action ne sera pas menée dans le cadre du CDDRA. En effet, le GIP ne dispose ni des moyens humains, ni des moyens financiers, ni de la pérennité nécessaire pour pouvoir gérer ce type d'opération dans le temps. Il est proposé d'abandonner la ligne.

Bénéficiaire : GIP-AT, EPCI

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0751 - Favoriser la création d'hébergements (Soldée)**Contexte**

Le diagnostic touristique mené sur les deux territoires a permis de cerner et caler notre positionnement en terme d'hébergement. Pour répondre à l'image actuelle de « zone de passage », nous souhaitons répondre par un positionnement comme «terre d'étape» ou «camp de base» pour les grandes destinations touristiques voisines. Or, la qualité et les capacités des hébergements actuels ne sont pas en correspondance avec cette volonté.

Description du contenu opérationnel

Afin d'accroître la durée des séjours et de fidéliser les visiteurs, l'objectif est de développer l'offre selon quatre axes :- Création d'aires de services (1 ou 2) par territoire pour les camping-cars permettant la halte ou le court séjour à proximité des activités commerciales ou touristiques,- Accompagnement de la création/rénovation de gîtes et chambres d'hôtes (labellisation obligatoire, mise en accessibilité pour les personnes handicapées...) ; opérations s'inscrivant soit dans les caractéristiques patrimoniales locales fortes (Châteaux, pisé, tuiles écailles), soit offrant une capacité d'accueil d'au moins 8 personnes,- Rénovation/modernisation des établissements hôteliers d'au moins 3* (très faible demande d'hôtellerie familiale sur les deux territoires),- Plus spécifiquement pour les Vals du Dauphiné, une étude de faisabilité pour l'implantation d'un hébergement de groupe dans les Vals du Dauphiné et réalisation (Pour mémoire : prise en charge à 100 % par la Région par le biais du chèque expertise hébergement).NB : Le financement des opérations concernant les gites et chambres d'hôtes et hôtels seront soumis à une étude préalable (chèque expertise).Concernant l'hôtellerie, l'aide sera également ouverte à l'évolution en gamme de l'hébergement (obtention d'une étoile supplémentaire).Un règlement d'attribution des aides sera établi en concertation avec les services de la Région.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Collectivités locales, associations, Privés

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	200 000 €
Subvention région :	89 865 €
Taux moyen :	45 %

Action - DV8D0761 - Professionnaliser les acteurs du tourisme (Soldée)**Contexte**

Toujours dans les résultats et préconisations du diagnostic touristique mené sur les territoires, nous avons mis en lumière des niveaux de prestations très variables selon les acteurs touristiques mais, dans le même temps et pour une grande majorité d'entre eux, une volonté commune de professionnaliser leurs pratiques.La volonté est d'inscrire les territoires d'Isère, Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné dans une réelle dynamique touristique, afin de proposer aux visiteurs un bon niveau de prestations.

Description du contenu opérationnel

Préalablement à l'obtention de labels nationaux, une sensibilisation permettra d'engager une démarche de progrès dans le cadre d'un réseau local d'acteurs engagés (Personnels des Offices de Tourisme-Syndicat d'Initiative, responsables de sites, hébergeurs, restaurateurs...).Ainsi, un cycle de « formations-actions » est prévu, permettant, d'une part l'intervention d'un prestataire extérieur sur des thématiques diverses

(communication, tourisme adapté, accueil de visiteurs étrangers...) et d'autre part, d'échanger sur les pratiques actuelles. Ces formations, axées sur la sensibilisation, pourront pour ceux qui souhaiteraient s'investir plus avant, être suivies par des séances d'approfondissement.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : GIP-AT, EPCI, Associations, Privés

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	1 992 €
Subvention région :	996 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0771 - Assurer la promotion touristique des territoires (Soldée)

Contexte

Entité touristique récente et fortement concurrencée, le Nord Isère se doit de communiquer sur ses atouts, en les faisant connaître et apprécier des visiteurs extérieurs, mais aussi de sa propre population qui en ignore parfois l'existence. En effet, le travail engagé dans le cadre de la préparation des CDDRA a mis en lumière un certain nombre de dysfonctionnements au niveau de la promotion de la destination touristique avec : - de nombreux doublons, - des informations parfois erronées, - des outils de communication peu vendeurs et peu séduisants, - des professionnels qui se sentent pas ou peu concernés par les outils existants et par l'identité même « Vals du Dauphiné » ou « Isère, Porte des Alpes » et qui, pour certains, s'appuient sur les territoires voisins plus affirmés (Isle Crémieu, pays des Couleurs, Voironnais, Chartreuse) pour communiquer. L'objectif est donc de développer une politique de promotion touristique spécifique à chacun de nos territoires mais cohérente, de qualité et surtout s'inscrivant dans la durée. Celle-ci se fera à destination du grand public par la mise en place d'outils promouvant l'offre touristique générale et plus spécifiquement à destination des publics « cibles » (familles et groupes : scolaires, seniors, personnes handicapées) par la valorisation de produits touristiques adaptés.

Description du contenu opérationnel

La coordination sera faite entre les deux contrats et le lien sera assuré avec les OTSI des territoires, afin que ceux-ci soient le relais de la politique touristique mise en place. Certains projets sont de nature commune bien que déclinés par territoire : - Conception, édition et diffusion de diverses cartes de géolocalisation des offres touristiques, patrimoniales, naturelles, - Constitution d'une photothèque « tourisme et patrimoine » (400 photos par territoire), - Promotion de l'offre touristique locale par le biais du site Internet s'inscrivant dans le cadre de l'offre de service de la procédure Terre à Clics, - Organisation d'Educ'Tours (3 par territoires) à destination des professionnels et des élus locaux, D'autres opérations sont plus spécifiques. Pour Isère, Porte des Alpes, dans le cadre de ce plan de promotion, il conviendra de développer les produits suivants : - Acquisition d'espaces publicitaires dans des ouvrages spécialisés et participation à des outils communs avec les territoires voisins, - Réalisation d'un événementiel ludique, pédagogique annuel à destination des familles. NB : Les petits événements à dimension locale ainsi que les dépenses relatives aux frais de restauration et cadeaux promotionnels ne sont pas éligibles. D'autre part, et comme indiqué dans le tableau de financement, les opérations événementielles sont financées de façon dégressive.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Bénéficiaire : GIP-AT

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	104 080 €
Subvention région :	52 041 €
Taux moyen :	50 %

Axe - 3 - Pour un territoire à partager

3 571 526€ de subvention régionale, soit 40% de l'enveloppe affectée

Objectif - 08

Construire une image de marque autour de la terre à Pisé et du patrimoine

923 050€ de subvention régionale, soit 10% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D0811 - Construire une image de marque autour du pisé

Contexte

Il s'agit de construire une image de marque du territoire en développant cette thématique à travers la relation de l'homme à son territoire. L'association de ces deux points de vue, abordés à travers les productions architecturales humaines et la nature géologique et pédologique du sol, ouvrent de larges champs d'exploration et permettent de développer trois types d'actions qui s'appuient sur ces éléments identitaires du territoire du Nord Isère que sont la nature du sol et plus particulièrement la terre à pisé et le patrimoine architectural local. Le projet « Action Pisé Territoire » comprend 3 volets :1/ Le festival Grains d'Isère, évènement de communication2/ La mise en valeur d'une ressource locale du territoire : la terre à pisé,3/ La valorisation du Patrimoine architectural local.Toutes ces actions s'inscrivent dans l'objectif général de « faire du pisé un vrai positionnement touristique mêlant l'histoire du pays et les enjeux de modernité, d'écologie et d'environnement lié à ce matériau. ». Pour Isère, Porte des alpes, ces actions s'inscrivent dans la continuité du CGD. Sur les Vals du Dauphiné, ces actions sont plus novatrices mais s'inspirent largement du travail mené dans la phase de préparation du CDDRA. De fait, ces actions seront menées de concert sur les deux territoires.

Description du contenu opérationnel

Il s'agit d'un engagement en faveur de la terre pour un développement durable.Le Festival Grains d'Isère créé en 2002, en partenariat avec le Contrat Global de Développement Isère, Porte des Alpes est le fruit de la collaboration entre centre de recherche, le CRATerre-ENSAG et le territoire du Nord-Isère pour valoriser le pisé et faire découvrir les multiples richesses du matériau terre. Au cours de ces six dernières années ce festival a créé une forte dynamique autour de la terre à pisé et il constitue désormais un évènement culturel repéré par des visiteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux de plus en plus nombreux.Les objectifs sont donc les suivants ;- Attirer un large public local et régional,- Permettre à la population du Nord-Isère de prendre conscience de ses propres capacités et de celles de son territoire en matière de développement, de conservation et d'innovation,- Valoriser tous les savoir-faire, ceux issus de la culture constructive régionale de la construction en pisé et les nouveaux savoir-faire nés de la recherche scientifique et de la création artistique,- Favoriser l'émergence d'une nouvelle image du territoire plus attractive, plus innovante et plus respectueuse de l'environnement à partir de la valorisation de tous ces savoir-faire comme facteur de développement économique, social et culturel,- Attirer un plus large public international par la richesse et la variété du programme du festival en lien avec une approche touristique du territoire axée sur le pisé,- Développer, en partenariat avec le CRATerre, l'accueil de spécialistes qui, dans le cadre de réseaux de formations ou de programmes de conservation des patrimoines architecturaux, profitent déjà du temps du festival pour organiser

des rencontres, lancer des programmes ou découvrir les dernières avancées de la recherche sur la terre. Image de nos territoires, le pisé est un élément patrimonial incontournable. Bien que très présent et vulgarisé, il est quelquefois mal-aimé, souvent maltraité dans des opérations de mauvaises restaurations et, en règle générale sa fabrication et ses qualités de matériau sont très largement méconnues. Sa mise en valeur est, dès lors, une priorité de notre CDDRA. Celle-ci se fera par des démarches artistiques et la réalisation d'outils de communication. Enfin, on pourrait développer des formations à destination des professionnels du BTP, des particuliers et des acteurs du tourisme afin de rédiger un code de bonne pratique pour le pisé, ouvrage à destination des professionnels et mener des actions de sensibilisation du grand public, elle s'effectuera à travers des conférences..

Modifications introduites au titre de l'avenant

Il s'agit juste de ré-abonder la ligne pour permettre une dernière édition du festival « grains d'Isère » en 2015/2016 ou 2016/2017, en tenant compte de la dégressivité de l'aide régionale. Il s'agit aussi d'élargir les maîtres d'ouvrage en permettant aux EPCI et communes de porter ce type d'actions.

Bénéficiaire : Craterre, Organismes, EPCI, Communes concernés

Variation de la subvention régionale :	34 500 €
Dépense subventionnable :	861 562 €
Subvention région :	344 625 €
Taux moyen :	40 %

Action - DV8D0821 - Mise en valeur d'une ressource locale : la Terre à Pisé (Soldée)

Contexte

Idem 0811

Description du contenu opérationnel

Image de nos territoires, le pisé est un élément patrimonial incontournable. Bien que très présent et vulgarisé, il est quelquefois mal-aimé, souvent maltraité dans des opérations de mauvaises restaurations et, en règle générale sa fabrication et ses qualités de matériau sont très largement méconnues. Sa mise en valeur est, dès lors, une priorité de nos CDDRA. Celle-ci se fera par : 1/ Une démarche artistique Cette démarche se devra de valoriser, auprès du grand public et des scolaires, le matériau terre à travers des expositions et des ateliers. Les ateliers d'art plastique sur la matière terre sont proposés sous la forme d'un appel d'offre, en liaison avec les festivals Grains d'Isère en direction des écoles primaires et maternelles qui désirent intégrer la découverte de la matière terre et ou le développement durable dans leur projet d'école. Les ateliers associent des scolaires à une recherche expérimentale et plastique sur la terre. Il s'agit de développer un autre regard sur la matière terre en relation avec le territoire. Les ateliers intègrent l'ensemble de la démarche expérimentale de la découverte de la matière terre en passant par diverses manipulations pour aboutir à une mise en exposition de différentes propositions. Pour ces deux actions, les objectifs retenus sont de: - Promouvoir l'image d'un matériau local dont l'utilisation et ou la réutilisation peut jouer un rôle important pour un éco-habitat dans le cadre d'une politique de développement durable.- Sensibiliser et reconnaître les qualités d'un matériau dévalorisé ou méconnu par le grand public.- Sensibiliser les milieux scolaires avec des ateliers de découverte artistique de la matière terre. 2/ La réalisation d'outils de communication Un plan de communication sera mis en forme pour contribuer à la construction d'une image de marque du Nord Isère autour du patrimoine pisé avec la valorisation d'un itinéraire du pisé sur les deux territoires et la création d'un site internet sur le pisé en lien avec le dispositif Terres à Clic. De plus, afin d'apporter des éléments d'expertises sur le pisé, il sera aussi réalisé des fiches sur l'histoire, l'architecture locale, la restauration, la conservation, la préservation, l'entretien et la construction actuelle à destination des collectivités territoriales et des particuliers. Les objectifs sont les suivants : - Editer une brochure : la Route du pisé permettant de valoriser les bases de connaissances à approfondir pour une future « route du

pisé », circuit touristique balisé d'intérêt national et européen.- Créer en lien avec Isère, Porte des Alpes et Vals du Dauphiné un site internet sur le pisé du territoire du Nord Isère.- Rédiger et éditer des fiches conseils sur le pisé

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Craterre

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	31 250 €
Subvention région :	10 425 €
Taux moyen :	33 %

Action - DV8D0831 - Formation des professionnels, particuliers et acteurs du tourisme culturel et sensibilisation du grand public (Soldée)

Contexte

Les actions de valorisation du patrimoine architectural en pisé portent sur deux volets. Le premier permet d'engager des opérations de formation auprès des professionnels et du public. Ce volet sera commun aux deux territoires. Le second volet concerne principalement Isère, Porte des Alpes, par la réalisation d'opérations de restauration. En effet, sur ce territoire, le CGD a déjà permis une certaine sensibilisation à la préservation du patrimoine en général et du pisé en particulier. Ce « temps d'avance » oblige aujourd'hui à aller plus loin que de simples actions d'information/formation.

Description du contenu opérationnel

Ces formations ont plusieurs objectifs :- Rédiger un code de bonne pratique pour le pisé, ouvrage à destination des professionnels.- Poursuivre les actions mises en place, lors du premier contrat global de développement 2000-2006, sur la formation pisé des professionnels du bâtiment. - Associer les jeunes entreprises du secteur à cette formation. - Préparer le passage du relais de cette formation à des professionnels.- Répondre à la demande des particuliers en matière de formation sur le pisé. - Créer une formation « culture patrimoine pisé » pour les acteurs du tourisme. Quant à la sensibilisation du grand public, elle s'effectuera à travers deux cycles de conférences :- Cycle de Conférence sur « Eco-habitat responsable et territoire » - Cycle de conférences scientifique sur la terre comme matière en grains et matériau de construction NB : Un règlement d'attribution définissant les couts éligibles sera défini en liaison avec les services de la Région

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : Craterre

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	21 000 €
Subvention région :	10 500 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D0832 - Opérations de valorisation patrimoniale

Contexte

Un patrimoine riche et diversifié avec de nombreux sites classés, des villages de caractère, et des éléments patrimoniaux incontournables a été recensé lors du précédent Contrat Global de Développement. La préservation et la valorisation de ce patrimoine spécifique est restée une priorité dans le cadre du CDDRA ; cette action renforçant par ailleurs l'image identitaire du territoire. Un comité scientifique a été mis en place sur le territoire pour traiter cette thématique. Il est chargé de proposer des modalités d'intervention adaptées, à la demande et en lien avec les services de la Région, mais aussi d'apporter un accompagnement technique aux divers maîtres d'ouvrages et maîtres d'oeuvre pour assurer un suivi et une qualité des travaux réalisés.

Description du contenu opérationnel

Les objectifs poursuivis de l'action sont de :- Accompagner les communes et intercommunalités dans la restauration et la préservation des biens patrimoniaux publics, et privés d'intérêt collectif avéré.- Réhabiliter et valoriser, les biens et richesses patrimoniales, afin d'en assurer la promotion, notamment par le biais de parcours ou de sentiers thématiques à définir dans le PGI (Plan Général d'Interprétation, cadre de référence spécifique permettant l'identification d'itinéraires pertinents à l'échelle du territoire).- Affirmer le rôle structurant des biens patrimoniaux du territoire.- Poursuivre la dynamique engagée dans le précédent CGD autour de la sensibilisation des élus à la préservation de patrimoine local. Les critères de sélection des projets seront les suivants :- Intérêt patrimonial avéré par les spécialistes du patrimoine (Architectes des Bâtiments de France, Inventaire général, inventaire du Conseil Général de l'Isère, pré-inventaires, ou toute autre étude patrimoniale) avec plus-value avérée pour la commune- Restauration préservant au mieux les caractères originaux- Prise en compte du bien dans une logique de conservation globale d'usage et d'ouverture au public, indépendamment de l'usage d'origine du bien.- Aménagements prenant en compte l'environnement du bien, son accessibilité, sa conservation et si nécessaire sa protection.- Nécessaire prise en compte des cinq piliers du développement durable dans l'élaboration du projet (Développement économique, Gouvernance, Environnement, Solidarité sociale, Validité. Cf. annexes du dossier type de demande de subvention CDDRA).- Biens ne bénéficiant pas de financements spécifiques dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil Général de l'Isère (label « Patrimoine en Isère » de la Direction de la Culture et du Patrimoine) ou avec l'Etat (classement Monuments Historiques ou inscription à l'Inventaire supplémentaire)- Respect des matériaux et des techniques traditionnelles de restauration, et utilisation de matériaux compatibles.- Caractère d'urgence (protection et mise en état de risque minimum) lié à un état de forte dégradation du bien, dans le cadre d'une dimension globale de projet, à court ou moyen terme. Les bâtiments concernés seront des édifices publics ou privés. Les bâtiments à vocation uniquement administrative ne seront pas financés par la Région. Un règlement d'attribution a été établi afin de fixer les modalités de mise en oeuvre des aides régionales, précisant notamment les dépenses éligibles ou non. Le taux de subventionnement moyen est de 30% mais il pourra être majoré d'un « bonus » de 10% dans le cas où le porteur de projet intégrerait en intégralité les préconisations faites par le Comité Scientifique, facilitant la mise en oeuvre d'une méthode et d'une démarche de projet à caractère exemplaire, sur la base d'un principe de Haute Qualité de Restauration Patrimoniale.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Cette action est un succès sur le territoire et permet vraiment l'association du plus grand nombre de maîtres d'ouvrages, notamment des petites communes. Il s'agit de réabonder la ligne pour faire face aux derniers projets 2015 et 2016.

Bénéficiaire : collectivités territoriales, EPCI, Privés

Variation de la subvention régionale :	100 000 €
Dépense subventionnable :	1 500 000 €
Subvention région :	557 500 €

Taux moyen :

37 %

*Objectif - 09**Améliorer la structuration du territoire en matière d'équipements**1 420 000€ de subvention régionale, soit 16% de l'enveloppe affectée***Action - DV8D0911 - Améliorer la structuration du territoire en matière d'équipements culturels, sportifs et d'espaces de sociabilité****Contexte**

Sans revenir sur les conclusions de notre volet commun présentées dans le cadre de notre Charte de territoire, il est évident que nos territoires sont sous-équipés s'ils veulent faire face aux contraintes liées à la DTA et devenir le 3ème pôle urbain de l'agglomération lyonnaise. En effet, il s'agit là de construire des équipements relevant des fonctions majeures d'une grande agglomération et cela renvoie aux grands projets sur l'aire CAPI : création d'un pôle sport-santé-nature, la réalisation du médipôle à l'échelle du Nord-Isère, etc... Ces équipements ne peuvent, de part leur fonction, leur taille et leur importance être « cadrés » dans un CDDRA mais ils ont toute leur place au sein de la politique des « grands projets » mis en place entre la Région et l'agglomération CAPI. Toutefois, à côté des ces équipements majeurs et métropolitains, notre territoire est également en grand déficit de lieux structurants dits « de pôles secondaires ». En effet, la croissance démographique ne se limite pas aux seules communes agglomérées et les collectivités péri-urbaines et rurales ont vu leur population fortement augmenter au cours de ces 10 dernières années. Ces arrivants sont, pour la plupart, jeunes et issus de milieu urbain et expriment des besoins nouveaux. De fait, si quasiment toutes nos communes disposent d'équipements structurants dits « de base », elles ne peuvent plus faire face toutes seules à ces nouvelles demandes et sont appelées à se structurer en pôles.

Description du contenu opérationnel

Le diagnostic élaboré dans le cadre des Commissions « services à la population » des CDDRA a bien mis en exergue qu'à côté des équipements relevant des fonctions majeures d'une grande agglomération, il existait, au sein des communes de cette agglomération mais également en dehors, des besoins d'équipements de proximité et de « pôles secondaires ». L'objectif retenu est donc, à côté de la réalisation d'équipements centraux sur la CAPI hors CDDRA, d'initier à des créations d'équipements de « pôles secondaires ». Cette action permet aussi de favoriser la pratique intercommunale pour les équipements déficitaires sur certains secteurs. Cette mesure permettrait ainsi, par une mise en réseau local des infrastructures, de mailler l'ensemble du territoire, urbain comme rural. Sur Isère, Porte des Alpes, la Commission « cadre de vie » a souhaité prévoir une enveloppe d'investissements par intercommunalité. Cette enveloppe a été chiffrée au vu des déficits relevés de chaque secteur et naturellement des projets émergents pour les combler. Les conditions premières sont que ces réalisations doivent être nouvelles, intercommunales et structurantes pour le bassin de vie concerné. Sont exclues de fait les opérations visant à l'entretien, la mise aux normes ou la réhabilitation d'équipements déjà existants ainsi que les projets d'une seule portée communale. Une première phase consistera à réaliser un schéma d'implantation de ces futurs équipements, au regard des besoins du territoire et conformément aux préconisations de la Commission. Ce schéma sera validé par le COPIL avant l'engagement de tout projet d'investissement. La seconde phase portera sur l'aide à la réalisation des équipements préconisés. Non définis à ce jour, le territoire a souhaité garder, sur cette thématique, une enveloppe de part libre disponible de 400 000 €.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Suite à la réalisation du schéma et aux conclusions de l'étude, il convient aujourd'hui de revoir les modalités d'accompagnement initialement prévues. Il est ainsi proposé de fusionner les 3 fiches actions inscrites dans le contrat : 9.11 : « Amélioration de la structuration du territoire en matière d'équipements » 9.21 : « Créer des espaces de vie et de sociabilité » 9.31 : « Optimiser la diffusion culturelle à travers l'aménagement de lieux adaptés » au sein d'une seule et même fiche autour de l'objectif unique de conforter le cadre de vie des habitants par un soutien à des équipements structurants et à un maillage d'équipements de proximité dans une logique de solidarité territoriale. Les projets structurants devront avoir un rayonnement large et être portés par des établissements publics à fiscalité propre. Les projets de proximité devront quant à eux s'inscrire dans une

logique de complémentarité avec les équipements structurants. Le portage de ces dossiers sera ouvert, au-delà des EPCI à fiscalité propre, aux communes et aux syndicats intercommunaux. L'intervention régionale sera différenciée en fonction de la typologie des projets, les projets d'envergure seront plus fortement accompagnés. Les projets aidés devront s'inscrire dans une logique de développement durable avec une attention particulière portée sur les économies d'énergie. Les travaux de réhabilitation ou de mises aux normes seront exclus. Un règlement d'attribution validé par la Comité de pilotage a été établi afin de fixer les modalités de mise en œuvre des aides régionales, précisant les dépenses éligibles ou non.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	6 000 000 €
Subvention région :	1 420 000 €
Taux moyen :	24 %

Action - DV8D0921 - Créer des espaces de vie et de sociabilité (Action supprimée)

Contexte

Sans revenir sur les conclusions de notre volet commun présentées dans le cadre de notre Charte de territoire, il est évident que nos territoires sont sous-équipés s'ils veulent faire face aux contraintes liées à la DTA et devenir le 3ème pôle urbain de l'agglomération lyonnaise. En effet, il s'agit là de construire des équipements relevant des fonctions majeures d'une grande agglomération et cela renvoie aux grands projets sur l'aire CAPI : création d'un pôle sport-santé-nature, la réalisation du médipôle à l'échelle du Nord-Isère, etc... Ces équipements ne peuvent, de part leur fonction, leur taille et leur importance être « cadrés » dans un CDDRA mais ils ont toute leur place au sein de la politique des « grands projets » mis en place entre la Région et l'agglomération CAPI. Toutefois, à côté des ces équipements majeurs et métropolitains, notre territoire est également en grand déficit de lieux structurants dits « de pôles secondaires ». En effet, la croissance démographique ne se limite pas aux seules communes agglomérées et les collectivités péri-urbaines et rurales ont vu leur population fortement augmenter au cours de ces 10 dernières années. Ces arrivants sont, pour la plupart, jeunes et issus de milieu urbain et expriment des besoins nouveaux. De fait, si quasiment toutes nos communes disposent d'équipements structurants dits « de base », elles ne peuvent plus faire face toutes seules à ces nouvelles demandes et sont appelées à se structurer en pôles.

Description du contenu opérationnel

Caractéristique d'Isère, Porte des Alpes et dans une moindre mesure des Vals du Dauphiné, notre population est jeune, plus jeune que la moyenne régionale et départementale. De fait, nous venons de le voir, si notre territoire est encore déficitaire en matière d'équipements structurants majeurs et de pôles secondaires, il existe aussi une demande de plus en plus forte, au delà des infrastructures dites de base, pour des espaces spécifiques de vie et de sociabilité : street-parks, plateaux sportifs, bowls, murs d'escalade, espaces compacts multisports, jardins de découverte. La jeunesse de nos populations, sa croissance, les problématiques de mixité entre anciens et nouveaux résidents, les différences de comportement entre population rurale et urbains obligent les collectivités à investir dans de nouveaux espaces de proximité afin de préserver du lien et de la cohésion sociale. Les objectifs de cette action sont donc de construire des équipements adaptés aux nouvelles générations, de mailler le territoire pour ce type de structures, de manière à rompre l'isolement d'une certaine partie de nos populations et de favoriser le ciment social, gage de notre qualité de vie. Pour Isère, Porte des Alpes, la Commission « cadre de vie » a souhaité mettre en place une ligne de financement spécifique sur ce type d'opérations. Cette action permettra de soutenir les collectivités ayant des projets en ce domaine. Dans un souci de maillage territorial, ces équipements se feront prioritairement par le biais des intercommunalités, sans toutefois écarter les communes seules sur des bassins de vie où les intercommunalités n'ont pas encore compétence en ces domaines. Une première phase consistera à réaliser un schéma d'implantation de ces futurs équipements, au regard des besoins du territoire et conformément aux préconisations de la Commission. Ce schéma sera validé par le COPIL avant l'engagement de tout projet d'investissement. La seconde phase portera

Edition du 17/08/2015 à 16:22

sur l'aide à la réalisation des équipements préconisés. Non définis à ce jour, le territoire a souhaité garder, sur cette thématique, une enveloppe de part libre disponible de 195 000 €.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Fusion des fiches action 9.11 « Améliorer la structuration du territoire en matière d'équipements », 9.21 : « Créer des espaces de vie et de sociabilité » et 9.31 : « Optimiser la diffusion culturelle à travers l'aménagement de lieux adaptés » suite à l'approbation du schéma des équipements. La question des équipements structurants et du maillage territorial doit en effet être traitée dans sa globalité, sans dissocier les projets selon leur vocation, l'objectif étant avant tout d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants. Transfert des fonds de la fiche 9.21 vers la fiche 9.11.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D0931 - Optimiser la diffusion culturelle à travers l'aménagement de lieux adaptés (Action supprimée)

Contexte

Il existe peu de lieux et de moyens techniques conformes à la pratique des arts vivants tout comme des arts plastiques, que ce soit en terme de diffusion ou de création. Si la partie agglomérée d'Isère, Porte des Alpes dispose de structures aujourd'hui bien adaptées, les communes plus rurales en sont encore largement sous-équipées. Aujourd'hui, bien qu'une forte volonté de mettre en place une dynamique culturelle a été créée dans le précédent CGD, la plupart des communes ne disposent pas de moyens adaptés pour accueillir des programmations, des artistes en résidence ou encore des masters class dans de bonnes conditions. De plus, malgré la présence constatée de groupes amateurs et d'artistes professionnels sur le territoire, tous rencontrent des difficultés pour trouver des espaces pour créer, répéter ou organiser des stages-ateliers. L'optimisation de la diffusion culturelle à travers l'aménagement de lieux adaptés permettra de ponctuer le territoire d'espaces identifiés à travers un maillage de ces lieux dans une dynamique culturelle globale prenant en compte la notion de réseau et de territoire. Il s'agit ainsi de permettre aux collectivités locales d'acquérir du matériel technique ou d'effectuer des travaux d'aménagement pertinents, afin d'augmenter le niveau qualitatif tant pour le public que pour les compagnies invitées, programmées ou en résidence.

Description du contenu opérationnel

Un recensement des projets à mener par les différentes collectivités locales a permis de définir de manière homogène et cohérente une clé de répartition sur les montants plafonnés de dépenses subventionnables, ainsi que du taux de financement correspondant. Ainsi, les projets feront l'objet d'une sélection en fonction du montant total des dépenses éligibles sur l'action avec une dépense subventionnable plafonnée. Celle-ci sera fixée selon l'envergure et le rayonnement, fort ou à créer, des projets d'après ces trois critères : - projet lourd : réhabilitation, construction, acquisition de matériel, - projet comprenant des travaux spécifiques liés à l'accueil de spectacles dans les lieux déjà existants, - projet d'investissements plus léger : acquisition de matériel de sonorisation ou d'éclairage, sans travaux préalables. Les projets pourraient bénéficier d'un taux de financement de 20 % pour un projet communal et de 30 % pour un projet intercommunal. Une première phase consistera à réaliser un schéma d'implantation de ces futurs équipements et de préconisations en matière d'investissements concernant la transformation de lieux adaptés à la diffusion culturelle, au regard des besoins du territoire et conformément aux souhaits de la Commission. Ces schémas et préconisations seront validés par le COPIL avant l'engagement de tout projet d'investissement. La seconde phase portera sur l'aide à la réalisation des équipements et aménagements préconisés. Non définis à ce jour, le territoire a souhaité garder, sur cette thématique, une enveloppe de part libre disponible de 470 000 €.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Fusion des fiches action 9.11 « Améliorer la structuration du territoire en matière d'équipements », 9.21 : « Créer des espaces de vie et de sociabilité » et 9.31 : « Optimiser la diffusion culturelle à travers l'aménagement de lieux adaptés » suite à l'approbation du schéma des équipements. La question des équipements structurants et du maillage territorial doit en effet être traitée dans sa globalité, sans dissocier les projets selon leur vocation, l'objectif étant avant tout d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants. Transfert des fonds de la fiche 9.31 vers la fiche 9.11.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales

Variation de la subvention régionale :

0 €

Objectif - 10

Développer l'offre et les circulations culturelles des territoires

676 000€ de subvention régionale, soit 8% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D1011 - Développer l'offre culturelle

Contexte

Le diagnostic engagé dans le cadre des Commissions de préparation des CDDRA a permis de mettre en lumière certains manques dans le domaine culturel. Deux points se sont croisés au sein des groupes de travail des deux territoires, à savoir la faible diffusion du spectacle vivant dans les zones rurales et le besoin d'une meilleure information sur les offres culturelles développées sur le Nord-Isère dont la diffusion reste malheureusement souvent trop locale.

Le manque de spectacle vivant en milieu rural avait déjà été repéré lors du premier Contrat Global de Développement d'Isère, Porte des Alpes. La réponse apportée avait été la création du festival « les Barbares » qui su comblent, en partie, ce déficit. Fort de son bilan et de son organisation, le Festival Les Barbares pourrait aujourd'hui essaimer sur le territoire voisin des Vals du Dauphiné.

Parallèlement à cette action de fond, un agenda culturel commun aux deux territoires pourrait être mis en oeuvre, offrant ainsi une meilleure communication et diffusion de l'offre culturelle locale auprès du plus grand nombre.

Description du contenu opérationnel

Les Barbares sont nés en 2002 de la volonté de l'association « Isère, Porte des Alpes », de créer un lien culturel entre les zones urbaines et rurales et de construire une démarche de développement culturel globale en associant les principaux acteurs concernés. L'idée principale est bien d'amener la culture au plus près des habitants, là où elle n'a pas l'habitude d'aller. « Les Barbares » est une programmation itinérante de spectacles vivants, pluridisciplinaires, organisée dans ces lieux de convivialité et d'échanges que sont les bars des communes du Nord-Isère.

Après six éditions, les Barbares sont devenus une manifestation culturelle repérée. Quelques points d'importances restent cependant à redéfinir, notamment concernant le territoire concerné et afin de faire évoluer ce projet, il est aujourd'hui nécessaire de le faire rayonner sur l'ensemble du Nord-Isère pour dépasser les contraintes territoriales. Le nécessaire élargissement du festival afin qu'il puisse perdurer et se pérenniser comme une manifestation culturelle incontournable sur le Nord-Isère a trouvé écho auprès du territoire voisin des Vals du Dauphiné. Les réflexions engagées par ce territoire faisaient également apparaître le besoin de construire une démarche de développement culturelle globale et de porter les arts vivants au plus près des zones rurales.

Autre point, Une étude culturelle menée en 2007 sur Isère, Porte des Alpes pointe une absence de visibilité d'œuvres et d'artistes du répertoire moderne et contemporain, hormis quelques initiatives ponctuelles remarquées et appréciées.

La faible diffusion de cette forme d'art est essentiellement liée à son confinement en des lieux spécifiques et dédiés ce qui le restreint logiquement à un public d'initiés. Cette absence de proximité et de médiation entre les publics et les réalisations artistiques actuelles a été repérée comme un frein à la diffusion culturelle à cette forme d'art. Pourtant dès lors que ce frein est levé on note un attrait indiscutable pour l'art contemporain de la part de nouveaux publics, preuve en est les succès croissants de ces initiatives sur Thônes, Jaujac ou Sancy...

Notre territoire souhaite initier et sensibiliser le plus large public aux pratiques artistiques contemporaines par la mise en place dans de multiples espaces de parcours temporaires de découvertes d'œuvres réalisées par des plasticiens professionnels accueillis en résidence sur le territoire.

Enfin, la mise en place du volet Culture du CGD a démontré la nécessité de poursuivre le travail entrepris précédemment autour du projet culturel global, particulièrement concernant le développement et l'animation.

Il s'agira notamment de travailler à la redéfinition et à la coordination du Festival les Barbares à l'échelle des deux territoires et de mettre en réseau les divers acteurs culturels.

Plus spécifiquement à Isère, Porte des Alpes, les objectifs de cette mission seront les suivants :

Edition du 17/08/2015 à 16:22

- Coordonner le projet culturel associant des partenaires culturels institutionnels et les acteurs locaux,
- Conforter et organiser des partenariats avec les communes, les professionnels de la culture, l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique
- Participer à la définition et mettre en œuvre le projet Arts Contemporains,
- Mettre en œuvre et accompagner la mise en réseau des bibliothécaires,
- Recenser et accompagner les besoins en formation des acteurs locaux,
- Accompagner l'émergence du volet culturel du CDDRA Isère, Porte des Alpes.

L'objectif est donc de doter les territoires des moyens d'animation nécessaires à la mise en place d'un véritable projet culturel ambitieux au niveau des deux territoires et en interne au seul périmètre d'Isère, Porte des Alpes.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant propose de regrouper l'ensemble des opérations en faveur de la diffusion culturelle au sein d'une même action, divisée en

1) Animer et coordonner le volet culturel

Cette action n'est pas modifiée, elle est juste ré-abondée .

En effet, ce poste devait initialement être financé pour un tiers par le CDDRA des VDD. Dans les faits, cet élargissement n'a pas été souhaité par nos voisins et, de fait, le financement n'a pas été sollicité.

2) Organisation du Festival des Barbares

Pas de modification

Il est bien précisé que les prochains festivals seront financés à 40 puis 30% par la Région.

3) Organisation de parcours d'Arts contemporain

Seule la nature du maître d'ouvrage est modifiée, l'association IPA étant le porteur de cette action, au moins pour le premier parcours mis en place en 2013.

4) Mise en place d'un fonds d'aide aux projets culturels

Il s'agit d'une nouvelle action souhaitée par les acteurs culturels locaux et soutenue par notre chef de projet régional.

Depuis plusieurs années, le nombre de manifestations culturelles mises en œuvre sur le territoire est en constante augmentation. De fait, la multiplication du nombre d'acteurs culturels clairement identifiés (compagnies professionnelles, associations, services municipaux...) a transformé de manière significative le paysage culturel d'Isère, Porte des Alpes, et plus largement du Nord Isère. Ce territoire reste cependant très rural, et ces propositions culturelles méritent d'être soutenues.

Aujourd'hui, la diversité et la multiplicité de l'offre ne permettent pas de rendre visible et de valoriser les initiatives structurées et pertinentes en terme d'accompagnement de projets.

Depuis plus de trois ans maintenant, de nombreuses demandes d'aides diverses ont du faire l'objet de réponses négatives, notamment du fait de l'absence de moyens appropriés et de ressources adéquates.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire dans le cadre de l'avenant, de pouvoir aussi soutenir ces initiatives émergentes ayant une plus-value avérée pour le territoire.

Les objectifs retenus par cette nouvelle action sont de :

- Soutenir et accompagner les initiatives propres à la dynamisation culturelle du Nord Isère,

- Permettre la concrétisation de projets ambitieux nécessitant un accompagnement spécifique,
- Augmenter en qualité l'offre culturelle du territoire,
- Valoriser les richesses culturelles de notre territoire.

Naturellement, tous les projets ne sauront être aidés et un premier jet de critères de sélection des projets a été fixé :

- Intérêt culturel avéré (pertinence du projet, historique de l'action, légitimité des partenaires associés, qualité et notoriété des propositions artistiques),

- Action spécifique prenant en compte l'environnement culturel direct (identification et prise en compte des ressources existantes dans la définition du projet, rayonnement local, territorial, voire régional ; mise en place d'un plan de communication approprié...)

- Mise en place d'actions de médiations en partenariat avec les différents acteurs locaux (communes, établissements scolaires, associations, acteurs culturels...),

- Production de bilans quantitatifs et qualitatifs, et des revues de presse des éditions précédentes, le cas échéant,

- Nécessaire prise en compte des cinq piliers du développement durable dans l'élaboration du projet (Développement économique, Gouvernance, Environnement, Solidarité sociale, Validité. Cf. annexes du dossier type de demande de subvention CDDRA).

Les projets concernés pourront relever des champs de la lecture publique, du livre, de la création artistique, du spectacle vivant ou des arts plastiques...

Un règlement d'attribution plus complet sera établi afin de fixer les modalités de mise en œuvre des aides régionales, précisant notamment les dépenses éligibles ou non.

Le taux de subventionnement pourrait être de 40% la première année (2014) puis 30% la seconde (2015).

Bénéficiaire : GIP-AT, Association IPA, EPCI, Communes, Organismes et associations concernés

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	1 011 788 €
Subvention région :	395 894 €
Taux moyen :	39 %

Action - DV8D1021 - Agenda culturel (Action supprimée)

Contexte

Le diagnostic engagé dans le cadre des Commissions de préparation des CDDRA a permis de mettre en lumière certains manques dans le domaine culturel. Deux points se sont croisés au sein des groupes de travail des deux territoires, à savoir la faible diffusion du spectacle vivant dans les zones rurales et le besoin d'une meilleure information sur les offres culturelles développées sur le Nord Isère mais à diffusion restant malheureusement souvent trop locale. Le manque de spectacle vivant en milieu rural avait déjà été repéré lors du premier Contrat Global de Développement d'Isère, Porte des Alpes. La réponse apportée avait été la création

du festival « les Barbares » qui su combler, en partie, ce déficit. Fort de son bilan et de son organisation, Les Barbares pourraient aujourd'hui essaimer sur le territoire voisin des Vals du Dauphiné. Parallèlement à cette action de fonds, un agenda culturel commun aux deux territoires pourrait être mis en oeuvre, offrant ainsi une meilleure communication et diffusion de l'offre culturelle locale auprès du plus grand nombre.

Description du contenu opérationnel

De nombreuses initiatives culturelles de portée locale ou régionale se développent dans le Nord-Isère. Elles sont le fruit d'une dynamique associative forte et d'une implication croissante des collectivités locales. On note toutefois une absence de coordination et de communication autour de ces initiatives. La mise en place d'une politique culturelle coordonnée forte passe donc par l'émergence de thématiques fédératrices et l'affirmation d'évènements d'envergure. Les objectifs de l'action sont de - Coordonner les nombreuses initiatives culturelles émergentes sur les deux territoires en évitant un effet de saupoudrage mais en offrant un renforcement de la communication, l'un des points faibles de l'organisation en général.- Etablir un réseau d'acteurs culturels permettant la diffusion de l'information et développer un travail en lien direct avec les associations, les compagnies et les amateurs locaux.- Editer un agenda culturel, trimestriel ou semestriel, regroupant les informations culturelles des deux territoires afin de permettre une augmentation de l'offre culturelle et de renforcer la notoriété de chaque manifestation.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Cette action est supprimée. En effet, l'élargissement des fonctions du portail culturel mis en place sur notre territoire permet de répondre à cette action sans coût supplémentaire.

Bénéficiaire : GIP AT

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D1031 - Arts contemporains en Nord-Isère (Soldée)

Contexte

Isère, Porte des Alpes souhaite porter, depuis le premier Contrat Global, une réelle action en direction de la culture. L'action engagée dans le CDDRA ira donc plus loin, sur notre territoire, que les simples actions communes menées de concert avec nos voisins des Vals du Dauphiné. Les groupes de travail et commissions « culture » d'Isère, Porte des Alpes souhaitent que le CDDRA puisse aller plus loin tant en terme d'offre culturelle que de mise en réseau des acteurs culturels locaux. Ce sont les raisons pour lesquelles, trois volets sont développés spécifiquement sur notre territoire. Le premier concerne une expérimentation dans le domaine de la diffusion auprès plus grand nombre de l'Art dit Contemporain en le sortant de ses lieux habituels d'exposition. Le second consiste à renforcer la lecture publique sur le territoire en oeuvrant à un catalogage commun et, à terme, d'un fonds de prêt unique sur le territoire. Le dernier consiste à établir entre les divers acteurs culturels de notre territoire une base commune et partagée de connaissances et de compétences.

Description du contenu opérationnel

Une étude culturelle menée en 2007 sur Isère, Porte des Alpes pointe une absence de visibilité d'oeuvres et d'artistes du répertoire moderne et contemporain, hormis quelques initiatives ponctuelles remarquées et appréciées. La faible diffusion de cette forme d'art est essentiellement liée à son confinement en des lieux spécifiques et dédiés ce qui le restreint logiquement à un public d'initié. Cette absence de proximité et de médiation entre les publics et les réalisations artistiques actuelles a été repérée comme un frein à la diffusion culturelle à cette forme d'art. Pourtant dès lors que ce frein est levé on note un attrait indiscutable pour l'art contemporain de la part de nouveaux publics, preuve en est les succès croissants de ces initiatives sur Thônes, Jaujac ou Sancy... Notre territoire souhaite initier et sensibiliser le plus large public aux pratiques artistiques contemporaines par la mise en place dans de multiples espaces de parcours temporaires de découvertes d'œuvres réalisées par des plasticiens professionnels accueillis en résidence sur le territoire. Les objectifs retenus sont :- Offrir dans divers espaces publics ou privés une lecture des oeuvres du répertoire contemporain,- Valoriser le patrimoine paysager, architectural, humain et social en imposant des créations « contextualisées »

aux plasticiens,- Eduquer les publics (scolaires et associatifs) aux formes actuelles de la création artistique et fédérer les populations lors des résidences participatives des plasticiens retenus,- Promouvoir la création artistique locale en intégrant de plus jeunes artistes aux opérations envisagées,- Relier les communes de notre territoire par un cheminement attrayant et réflexif.Ce projet sera mis en place sous l'égide d'un « comité de pilotage » associant Isère, Porte des Alpes, élus locaux, personnes civiles, représentants d'institutions culturelles et éducatives, plasticiens, représentants des associations et structures du type « grands ateliers ».Trois parcours seront réalisés sur six ans, à raison de trois ou quatre communes par édition, et sur l'ensemble du périmètre d'Isère, Porte des Alpes.NB : Cet événement bénéficie d'un taux d'intervention dégressif.Les dépenses d'assurance, de buvette, des restauration, buffet, feux d'artifice, lots et cadeaux ne sont pas retenues.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	43 790 €
Subvention région :	21 895 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D1041 - Mise en réseau des bibliothèques du territoire

Contexte

La mise en réseau des bibliothèques doit permettre à l'ensemble du bassin de population et des bibliothécaires d'IPA d'effectuer des recherches (ainsi que tous les autres services : consultation du compte, réservations, etc.) via internet et donc de disposer d'une offre documentaire plus conséquente. Cette opération se déroulera en 4 phases.

Description du contenu opérationnel

La mise en réseau des bibliothèques doit permettre à l'ensemble du bassin de population et des bibliothécaires d'IPA d'effectuer des recherches (ainsi que tous les autres services : consultation du compte, réservations, etc.) via internet et donc de disposer d'une offre documentaire plus conséquente.Cette opération s'est déroulée en cinq phases.1/ Etude de faisabilitéLa réalisation d'un diagnostic et d'un cahier des charges seront nécessaires à l'analyse des offres par un consultant spécialisé. Il s'agira là d'être accompagné par un cabinet pour définir collectivement une méthode de travail et les intervenants chargés de la mise en œuvre technique de ce projet. La mise en place des actions suivantes (catalogage, site internet, opérations de communication) est directement conditionnée par les résultats de cette étude.2/ La mise en place d'un catalogue commun, dont les objectifs sont de : - permettre au public (et aux bibliothécaires) du territoire d'accéder à un catalogue commun via internet,- améliorer le service rendu au lecteur en lui proposant une offre documentaire très importante,- spécialiser les fonds documentaires dans chaque bibliothèque,- mettre en relation les différents logiciels pour permettre la constitution du catalogue commun et la gestion des réservations.Cela débouchera sur la création du catalogue commun.A terme, il pourrait être envisagé de numériser les fonds patrimoniaux de certaines bibliothèques (ex. Saint Chef, la Bibliothèque du Musée de Bourgoin) sur le même principe que GALLICA à la Bibliothèque nationale de France.3/ Création d'un site Internet intégrant un agenda et le catalogue commun.Les objectifs sont ici de permettre à l'ensemble du bassin de population et des bibliothécaires d'IPA d'avoir accès à toutes les informations des bibliothèques du réseau (horaires d'ouvertures, fonds, agenda des manifestations, animations), mais aussi de rendre visible la présentation du catalogue commun, disponible en ligne et permettant d'effectuer des recherches sur la disponibilité des documents en prêt.Il s'agira dans un premier temps de collecter toutes les informations à intégrer au site (coordonnées, horaires d'ouverture, fonds, animations, etc.) et ensuite de mandater un prestataire extérieur pour réaliser la création de ce site, en intégrant les problématiques

d'Isère, Porte des Alpes en matière de TIC, notamment dans le cadre de la procédure Terres à Clic 2.4/ Mises à jour régulières (pour mémoire) La gestion de cet outil ne pourra se faire dans le temps qu'avec des mises à jour régulières. Un système de conventionnement entre IPA et les collectivités territoriales ou entre collectivités territoriales elles-mêmes devra être pensé. Cette phase est inscrite pour mémoire dans le CDDRA, les subventionnements régionaux ne pouvant être sollicités sur ce type d'opération.5/ Rencontres et communication Par ailleurs, Isère, Porte des Alpes a la volonté de créer un sentiment d'appartenance en travaillant, outre l'informatisation, sur le volet « humain » du réseau. Pour ce faire, trois actions seront poursuivies en ce sens :- L'organisation de journées de travail collectif afin de faire se rencontrer les bibliothécaires et de répondre à leur besoin de professionnalisation. Ces journées seront aussi l'occasion d'accueillir des auteurs sur le territoire et donc de favoriser la mise en relation des différents maillons de la chaîne de la lecture publique,- L'élaboration de supports de communication spécifiques permettant de véhiculer une image unifiée, positive et dynamique des bibliothèques participant ainsi à la création d'une identification de celle-ci,- La mise en œuvre d'actions culturelles autour du livre et de la lecture : coordination de projets culturels sur la thématique de la lecture publique, mise en place dans le cadre de réseaux constitués de bibliothèques associées, animations en réseau réalisée sous l'égide d'Isère, Porte des Alpes.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Le premier avenant proposait de prolonger cette action phare de notre contrat en intégrant une nouvelle action en faveur des fonds remarquables.1) Réalisation d'un portail culturel (mise en réseau des bibliothèques) Cette action est terminée, nous soldons la ligne.2) Valorisation des fonds patrimoniaux Nous proposons de réduire cette ligne pour l'adapter aux projets en cours.

Bénéficiaire : GIP-AT, Association IPA, EPCI, Communes

Variation de la subvention régionale :	- 97 500 €
Dépense subventionnable :	204 000 €
Subvention région :	101 000 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D1051 - Mise en réseau et professionnalisation des acteurs culturels (Action supprimée)

Contexte

Dans le cadre du CGD, Isère, Porte des Alpes a beaucoup travaillé à l'organisation du Festival Les Barbares et à la mise en réseau des bibliothèques du territoire. Toutefois, il est apparu opportun pour faciliter la rencontre entre des projets, des acteurs et des publics, de proposer des journées de formation à toutes les personnes du territoire intéressées par la problématique culturelle et ayant une action dans ce domaine.

Description du contenu opérationnel

Il s'agit d'une « mise à niveau » sur le partage de notions communes telles que l'action culturelle ou l'émergence de nouveaux projets et les opportunités de les mettre en place. L'objectif de cette démarche de sensibilisation est de proposer un cadre de référence commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur des notions fondamentales de l'ordre du projet culturel et artistique.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Cette action est supprimée. En effet, le poste d'animation culturelle mis en place sur notre territoire permet de répondre à cette action sans coût supplémentaire.

Bénéficiaire : GIP-AT

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D1061 - Animation et coordination du volet culturel (Soldée)

Contexte

Bien que les deux territoires aient acquis une expérience et une identité spécifique dans le cadre du précédent Contrat Global de Développement, il est aujourd'hui nécessaire de coordonner les principales actions en faveur de l'offre touristique. Les actions proposées seront naturellement déclinées sur chaque territoire, en fonction de son acquis et de ses ressources locales, mais leurs contenus et les objectifs à atteindre restent identiques.

Description du contenu opérationnel

Il s'agira notamment de travailler à la redéfinition et à la coordination du Festival les Barbares à l'échelle des deux territoires et de mettre en réseau les divers acteurs culturels à travers la réalisation d'un agenda culturel commun. Plus spécifiquement à Isère, Porte des Alpes, les objectifs de cette mission seront les suivants :- Coordonner le projet culturel associant des partenaires culturels institutionnels et les acteurs locaux,- Conforter et organiser des partenariats avec les communes, les professionnels de la culture, l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique- Participer à la définition et mettre en oeuvre le projet Arts Contemporains- Mettre en oeuvre et accompagner la mise en réseau des bibliothécaires,- Recenser et accompagner les besoins en formation des acteurs locaux,- Accompagner l'émergence du volet culturel du CDDRA Isère, Porte des Alpes. L'objectif est donc de doter les territoires des moyens d'animation nécessaires à la mise en place d'un véritable projet culturel ambitieux au niveau des deux territoires et en interne au seul périmètre d'Isère, Porte des Alpes.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée

Bénéficiaire : GIP-AT

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	314 422 €
Subvention région :	157 211 €
Taux moyen :	50 %

Objectif - 11

Mettre en place une ingénierie et une communication de territoire

552 476€ de subvention régionale, soit 6% de l'enveloppe affectée

Action - DV8D1111 - Animation et communication généraliste du contrat

Contexte

L'expérience des premiers contrats a démontré que les actions inscrites sur un territoire se développent uniquement si une animation spécifique est mise en place pour ce faire. Sur ce point, nos territoires sont convaincus de la présence active d'une ingénierie de projet portée à un excellent niveau de compétence technique. De même, la connaissance des actions, des modalités de réalisation, de portage, de financement, etc., est indispensable pour que les maîtres d'ouvrage potentiels soient informés et sensibilisés. Pour cette raison, nos territoires ont également mis en place une communication spécifique et dynamique sur les actions portées dans les contrats et les résultantes des opérations menées. D'autre part, la Région a souhaité intégrer la société civile au sein du processus décisionnaire des contrats territoriaux par le biais de Conseils Locaux de Développement. Ainsi, même si nos deux territoires avaient déjà une bonne expérience en la matière, du fait même de la structuration de leur organisme porteur, nous avons renforcé cette participation par territoire et inter-territoire puisque nos deux CLD se réunissent régulièrement par le fait de nos actions communes. Sur ce point également, nos territoires sont convaincus du bien fondé des CLD à condition que ceux-ci puissent animer leur action et travailler de façon indépendante mais concomitante avec les structures porteuses des deux CDDRA. Enfin, chaque territoire dispose de spécificités. Ces dernières, de par la définition même des politiques territorialisées, se doivent d'être abordées et analysées dans chaque contrat. Pour aller plus loin, certaines réponses peuvent être apportées pour résoudre ces problématiques de façon expérimentale avant d'engager des actions sur une plus grande échelle. C'est le cas des « actions pilotes » pour nos deux territoires, actions nées d'une volonté de maîtriser notre développement de manière raisonnée avec l'élaboration d'un plan climatique commun ou encore de répondre au problème de la prolifération invasive de l'ambrosie dans notre région.

Description du contenu opérationnel

Fortes des expériences acquises dans la conduite des précédents Contrats Globaux de Développement, les deux structures porteuses ont été mandatées pour assurer le portage et l'animation des CDDRA. Cette animation se déclinera aussi de façon « inter-CDDRA » pour les actions communes, transversales et passerelles incluses dans les deux contrats des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes. Il s'agit donc de doter les structures porteuses des moyens d'animation nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre, la communication et l'évaluation des CDDRA. Les objectifs retenus sont d'animer et coordonner l'équipe technique liée au contrat, assurer un partenariat local diversifié (élus locaux et régionaux, CLD, maîtres d'ouvrages, partenaires, population), appuyer techniquement les chefs de projets et le rapporteur régional, assurer un rôle d'interface avec la Région et participer au réseau des animateurs, rédiger les différents documents d'étape du contrat, assurer le suivi administratif, technique et financier de sa mise en œuvre. Pour ce faire, un poste d'animateur généraliste et un poste de secrétariat sont inscrits dans cette action. Communication générale : Dans la phase de préparation de chaque CDDRA un plan de communication a été mis en place en fonction des territoires, de leur identité et de leurs habitudes de communication. Sur Isère, Porte des Alpes, ce plan a été décliné selon plusieurs supports. Un journal d'information sur l'évolution de notre territoire et l'état d'avancement de notre projet a été conçu et distribué auprès des élus des 44 communes et de nos différents partenaires. Un diaporama animé de présentation de notre Charte de Territoire et du volet commun à Isère, Porte des Alpes et Vals du Dauphiné a été réalisé et un CD-rom reprenant ces présentations a été diffusé.

auprès de l'ensemble des institutionnels et partenaires de notre territoire. En parallèle, nous avons mis en place un embryon de site internet tout public qui est appelé à évoluer avec le projet de territoire. Enfin, cette communication a été complétée d'objets plus usuels : papier en-tête, logo, calendriers, casquettes, etc. Il est à noter que nous avons, pour chaque réalisation, assuré la publicité de nos partenaires financiers, Région et Département. Bien logiquement, cette communication n'aura de sens que si elle est poursuivie dans les six années de réalisation du Contrat, en développant les outils suivants :- Réalisation du journal de territoire « Infos, Planning, Actualités » (2 éditions par an), action engagée dans la phase de préparation du CDDRA ; - Développement du site internet pour faire connaître notre territoire, nos actions, nos réalisations, nos bilans. Ce site internet devra intégrer les projets de services actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du dispositif Terres à Clics, regroupant les 3 CDDRA du Nord-Isère ; - Evolution de nos produits plus usuels avec le CDDRA (nouveau logo, papier à en-tête recyclé...),- Enfin, pour répondre à de nombreuses questions, faire face aux idées reçues et à une certaine ignorance mais aussi répondre à une certaine curiosité constructive tant de la part des élus, des techniciens et autres membres de la société civile, nous prévoyons l'organisation de deux journées par an d'information et de sensibilisation sur la thématique du Développement Durable.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Cette action n'est pas modifiée, elle est juste ré-ajustée pour se conformer à la nouvelle délibération régionale portant le taux de subventionnement de cette animation à 70%. Pas de modification pour les actions « communication ».

Bénéficiaire : GIP AT

Variation de la subvention régionale :	- 17 999 €
Dépense subventionnable :	680 000 €
Subvention région :	461 705 €
Taux moyen :	68 %

Action - DV8D1121 - Valorisation des actions du CLD (Action supprimée)

Contexte

Dans le cadre des nouveaux CDRA puis CDDRA, la Région a demandé aux territoires de se doter d'une instance de consultation et de concertation sur la vie du contrat par la création de Conseil Locaux de Développement. Dans le cadre de la préparation de leurs CDDRA, les territoires d'Isère, Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné ont mis en place leur propre CLD. Particularité d'Isère, Porte des Alpes, un Conseil Local de Développement pré-existait sur la partie agglomérée d'Isère, Porte des Alpes. En effet, dès lors qu'une réflexion avait débuté sur la création d'une Communauté d'Agglomération sur le Nord-Isère animé par le Syndicat d'études pour l'Aménagement du Territoire de l'Isère Nord (SATIN), un groupe de membres de la société civile s'était réuni pour constituer un Conseil Local de Développement Nord-Isère. Il est apparu opportun de demander à ce Conseil Local de Développement de s'élargir à l'ensemble du territoire d'Isère, Porte des Alpes plutôt que de mettre en place une nouvelle structure, ceci a été fait en mai 2006. Spécificité de nos CLD, ils ont été amenés à se réunir de concert afin d'émettre avis et remarques sur le volet commun aux deux Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes. De même, les deux CLD travailleront ensemble sur l'évaluation des actions des CDDRA tant en terme de développement durable qu'en termes quantitatif ou qualitatif.

Description du contenu opérationnel

Il convient donc, dans les 6 années des CDDRA, de donner à nos CLD les moyens de travailler et de développer une démarche commune, ce qui apportera plusieurs éléments positifs à la réalisation des CDDRA :- tout d'abord la conception d'une méthode d'évaluation nouvelle, permettant un choix des projets selon des critères de sélection transparents, partagés par tous et issus d'une démarche globale, - l'opportunité de susciter un débat plus large (porteur de projet, Conseil Local de Développement, Comité de Pilotage) et donc une meilleure appropriation de la problématique du territoire et des dossiers. Ce lien développera, de fait, une

démarche partagée voire le renforcement de la culture partenariale déjà ressentie dans le Contrat Global de Développement,- la prise en charge de l'évaluation des projets émanant du CDDRA sur la thématique du Développement Durable.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Financée hors CDDRA, cette action est supprimée.

Bénéficiaire : CLD NI

Variation de la subvention régionale :

0 €

Action - DV8D1131 - Elaboration d'un plan climatique à l'échelle des deux territoires

Contexte

Enfin, chaque territoire dispose de spécificités. Ces dernières, de par la définition même des politiques territorialisées, se doivent d'être abordées et analysées dans chaque contrat. Pour aller plus loin, certaines réponses peuvent être apportées pour résoudre ces problématiques de façon expérimentale avant d'engager des actions sur une plus grande échelle. C'est le cas d' « actions pilotes » pour nos deux territoires, actions nées d'une volonté de maîtriser notre développement de manière raisonnée avec l'élaboration d'un plan climatique commun. Initialement, cette action, proposée par le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion, visait à initier la mise en place d'un Plan Climat Territorial à l'échelle des CDDRA des Vals du Dauphiné et d'Isère Porte des Alpes. Or, il apparaît que certaines collectivités se sont mobilisées plus rapidement que d'autres sur cette thématique. En effet, les Vallons de la Tour et la CAPI se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Climat fin 2010. Elles ont adopté un programme d'actions interne et territorial, respectivement en fin d'année 2012 et mi-2013. Aujourd'hui, la volonté est donc de faire vivre et de diffuser cette démarche sur l'ensemble du territoire et de mettre en cohérence les différentes initiatives (PCET, TEPOS).

Description du contenu opérationnel

Initialement, cette action, proposée par le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion, visait à initier la mise en place d'un Plan Climat Territorial à l'échelle des CDDRA des Vals du Dauphiné et d'Isère Porte des Alpes. Or, il apparaît que certaines collectivités se sont mobilisées plus rapidement que d'autres sur cette thématique. En effet, les Vallons de la Tour et la CAPI se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Climat fin 2010. Elles ont adopté un programme d'actions interne et territorial, respectivement en fin d'année 2012 et mi-2013. Aujourd'hui, la volonté est donc de faire vivre et de diffuser cette démarche sur l'ensemble du territoire et de mettre en cohérence les différentes initiatives (PCET, TEPOS). Afin d'intervenir le plus largement possible, il est proposé d'ouvrir la maîtrise d'ouvrage de cette action aux collectivités dans leur ensemble. Les coûts internes des collectivités sont exclus. L'accompagnement portera sur des actions de sensibilisation, du recours à des prestataires externes, de la communication... L'enveloppe est ajustée au plus près des besoins identifiés.

Modifications introduites au titre de l'avenant

L'avenant précise simplement le contenu de l'opération menée en commun sur l'ensemble du Nord Isère. Il s'agit de sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie dans les logements, d'animer le défi familles à énergie positive sur le territoire, mettre en place un programme de formation multithématiques à destination des agents et des élus, programmer le développement des ENR sur le territoire et informer les particuliers à l'adaptation du changement climatique. La communauté d'agglomération Porte de l'Isère est engagée depuis 3 ans avec la communauté de communes des vallons de la Tour dans l'élaboration d'un PCET. Le programme d'actions a été validé en 2013, il s'agit de le mettre en œuvre dès 2014. Sensibiliser les acteurs du territoire aux économies d'énergie et aux changements climatiques, cela passe par des actions en direction des collectivités mais aussi du grand public. Mieux identifier les potentialités du territoire en ressources renouvelables locales est nécessaire y compris pour définir le rôle de la collectivité sur ce sujet pour ensuite structurer les filières. Les objectifs retenus sont de :- Mobiliser la population de façon ludique (FAEP)- Favoriser les éco gestes- Faire connaître l'espace info Energie- Développer la construction et la rénovation énergétique performante- Créer des supports de communication- Organiser des visites de chantiers, des balades thermiques- Sensibiliser les élus et leurs

agents aux problématiques énergétiques et climatiques- Créer une culture commune.L'enveloppe retenue serait de 135 000 € pour une subvention régionale sollicitée de 67 500 €.Les coûts internes des collectivités sont exclus. L'accompagnement portera sur des actions de sensibilisation, du recours à des prestataires externes, de la communication

Bénéficiaire : EPCI, Communes, organismes concernés

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	135 000 €
Subvention région :	67 500 €
Taux moyen :	50 %

Action - DV8D1141 - Lutte contre l'ambrosie (Action soldée)

Contexte

La présence avérée de l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) sur l'aire métropolitaine lyonnaise nécessite une action cohérente et efficace. Les territoires de 6 CDDRA du Nord-Isère se sont engagés dans une action globale et coordonnée. Un site pilote de lutte contre l'ambrosie a été mis en place sur 4 communes de la CAPI entre 2000 et 2006 avec des résultats encourageants. C'est à partir de cette expérimentation que les 6 CDDRA ont décidé de s'impliquer activement dans des actions visant à contrôler la prolifération de cette plante envahissante. Plusieurs réunions de travail ont permis de renforcer les liens existants entre les principaux acteurs concernés par cette lutte (DDASS, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, collectivités locales, services des routes), mais également d'élaborer un plan de lutte commun pour améliorer l'efficacité des interventions.

Description du contenu opérationnel

L'opération retenue à l'échelle des 6 CDDRA se déroulera ainsi en trois phases :- la première consiste en une cartographie de l'infestation permettant de repérer les territoires à traiter, d'évaluer l'ampleur des actions à mener. Cette cartographie permettra également une action d'évaluation par l'examen de l'infestation en début d'action et en fin de période,- la seconde phase repose sur la mise en oeuvre, à partir d'acteurs référents sur chaque collectivité territoriale, d'opérations de lutte opérationnelle curative et/ou préventive en fonction des milieux. Pour chaque territoire, ces actions « classiques » seront accompagnées par des opérations expérimentales préventives : végétalisation, contrôle des graines dans les substrats, approches culturelles ou curatives : lutte thermique, défense biologique, etc... cela permettra de démultiplier les possibilités d'expérimentation en vue de la conception d'actions de traitements optimaux en fonction de divers milieux. - la troisième phase, concomitante aux deux premières ciblera la mise en place de campagnes de communication et sensibilisation auprès des populations. Elle retiendra également une action de formation en direction des agents techniques des collectivités territoriales, directement concernés par ce type de lutte.

Modifications introduites au titre de l'avenant

Action regroupée avec le volet agricole

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales, Associations

Variation de la subvention régionale :	0 €
Dépense subventionnable :	46 542 €
Subvention région :	23 271 €

Taux moyen :

50 %